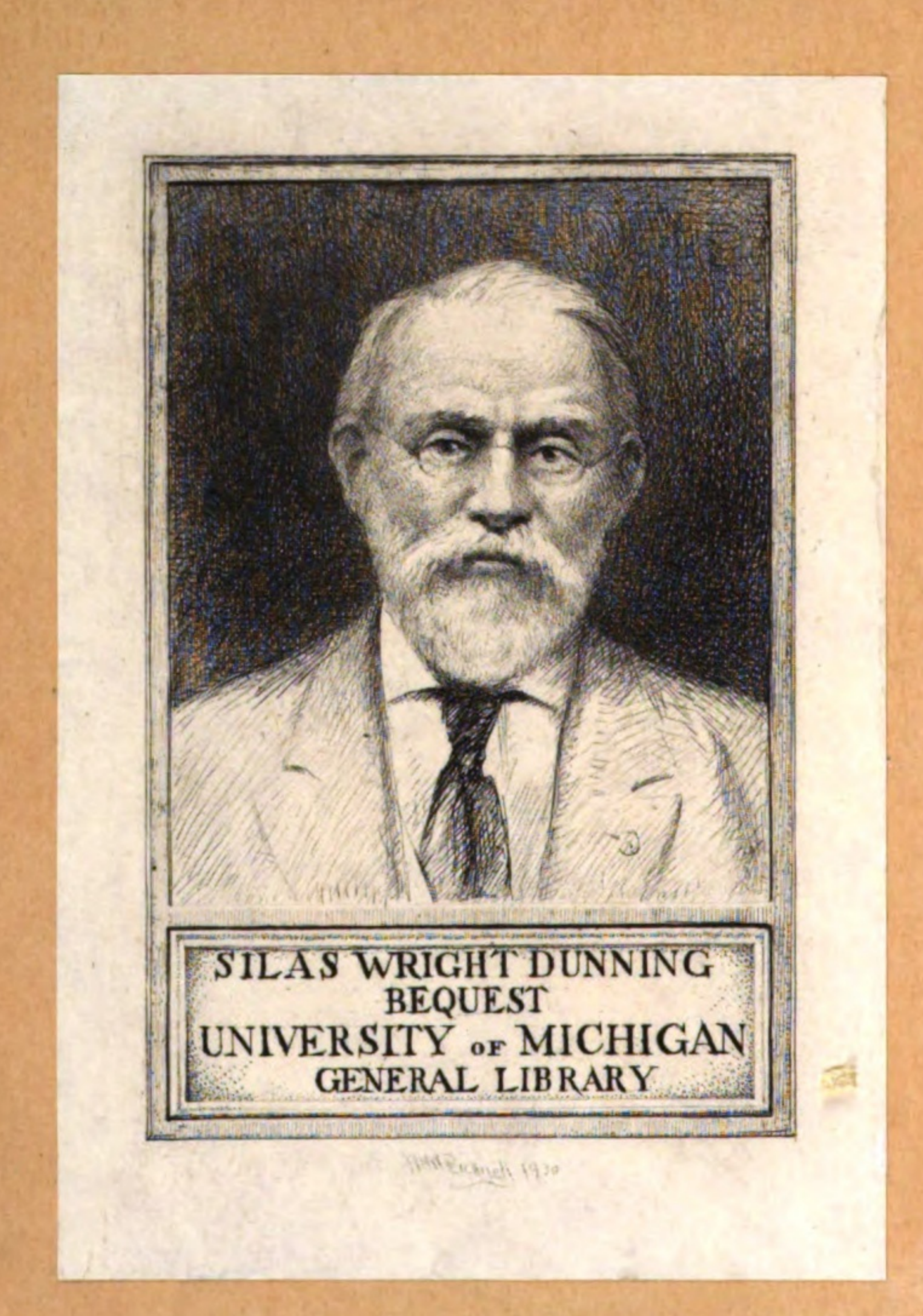

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions.



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

Fondée en 1809

V° SÉRIE

TOME QUATORZIÈME

1914

JANVIER-JUILLET

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
37-39, rue du Bourdon-Blanc
—
1918

La guerre déchaînée au mois d'août 1914 par l'Allemagne a appelé sous les armes une grande partie des membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

La plupart de ceux que leur âge tenait éloignés des champs de bataille se sont dévoués aux hôpitaux, aux nombreuses œuvres de guerre, et il n'a été loisible qu'à un nombre très restreint de nos collègues de conserver la tradition en continuant des réunions consacrées principalement à des communications verbales.

De cet état de choses résulta l'interruption forcée des publications habituelles.

Toutefois, en face de la longue durée des hostilités, la Société a décidé de livrer à l'impression les travaux des sept premiers mois de l'année 1914. Plusieurs épreuves ont été corrigées par leurs auteurs sur le front, au bruit du canon, sous les éclats d'obus.

La Société ne reprendra le cours régulier de ses publications qu'après la cessation des hostilités.

Le Bureau.

ISRAËL ZANGWILL

PAR M. ROBERT REFOULÉ

Membre de la section des Lettres (1)

Nous sommes, en France, trop peu familiers avec les romanciers contemporains d'outre-Manche. Nous avons fourni, il est vrai, un appréciable effort pour connaître Kipling ; et l'effort, certes, en valait la peine. Aurions-nous, sans lui, compris tout ce qu'il y avait de dureté brutale et violente, mais aussi de grandeur âpre et farouche dans l'élan impérialiste dont nous contemplions avec stupeur, il y a quinze ans, le déchaînement imprévu? Nous en étions restés aux lectures de notre enfance, à l'Anglais sagement parqué dans son île, pittoresquement excentrique et doucement maniaque, héros inoffensif d'interminables histoires romanesques en quatre tomes, où l'attendrissement se mêlait à l'ironie et que terminait congrûment quelque prêche bien senti. C'est une nation assez différente que nous vîmes se ruer sur les « placers » du Transvaal et traquer, à coups de lyddite, de pauvres gens dont le seul tort était d'avoir conservé avec candeur les mœurs surannées des temps bibliques. On s'étonna, presque partout, en Europe ; on parla de violation cynique d'une certaine morale des peuples, dont les commandements, paraît-il, n'avaient jamais reçu auparavant d'autre affront. Il y eut quelques

(1) Rapport verbal de M. l'abbé IAUCH, membre de la Section des Lettres.



mois de malentendu pénible. Il fallut que R. Kipling vînt nous expliquer la nécessité providentielle de la conquête, la beauté mystique de la Force dirigée par la Finance londonienne, la promesse divine faite à la nouvelle race élue.

La renommée de Kipling ne nous a-t-elle pas masqué, depuis lors, des talents d'un prix au moins égal?

Les derniers romans de M. Wells, de M. Galsworthy, de Mrs Humphrey Ward ne projettent-ils pas sur les plus récentes transformations de l'âme britannique des lumières aussi vives? Peut-être, un autre jour, essaierai-je de le montrer.

I

L'écrivain que je voudrais recommander aujourd'hui à votre attention présente une autre sorte d'intérêt. Israël Zangwill n'a point étudié — du moins directement — le monde anglais contemporain. L'objet habituel de ses observations est à la fois plus restreint et plus vaste. Le monde juif qu'il nous peint ne forme sans doute, dans la plupart des villes, qu'une minorité ; mais c'est une minorité agissante et puissante, et dont l'influence est sensible sur toute la surface du globe. Elle vivait jadis, à l'écart de la société, cantonnée dans certains quartiers où l'étranger n'habitait point et dont on fermait les grilles, le soir, avec soin. Elle était soumise à des lois d'exception qui la maintenaient dans un état de servitude assez strict, sous un contrôle incessant, et qui réglementaient jusqu'à la coupe et la couleur même des vêtements. Peu à peu, chez presque toutes les nations, ce contrôle s'est relâché ; les lois d'exception ont été abrogées ; les chaînes qui fermaient l'entrée du

ghetto sont tombées. Israël a pu se mêler impunément au reste du peuple.

« Mais, ajoute Zangwill, des gens qui depuis des siècles s'étaient habitués à vivre dans un ghetto ne le quitteront pas parce que les portes s'en sont ouvertes ; ils n'efface-ront pas, en déposant leur livrée jaune, l'empreinte héréditaire dont leur âme fut marquée. L'isolement, qu'une contrainte extérieure leur a imposée, est devenu la loi même de leur être. Ces gens-là portent avec eux la clôture de leur ghetto intérieur ; elle les suit quand ils émigrent au delà des mers, dans tous les lieux où nulle barrière ne les aurait arrêtés. »

Les qualités essentielles de la race juive et ses transformations successives au contact des diverses influences qu'une loi fatale l'a condamnée à traverser, tel est le double objet des études de Zangwill ; et l'on pressent déjà l'intérêt multiple de ces nouvelles aux titres presque semblables : Ghetto tragédies, Ghetto comédies, Children of the Ghetto.

Intérêt pittoresque d'abord. Juifs de Russie, courbés sous une servitude séculaire, hantés par la terreur de persécutions toujours renaissantes ; Juifs du Maroc, parqués dans leur mellah, poursuivis sans cesse du mépris des tribus musulmanes ; Juifs d'Australie, campant sous la tente près de leurs troupeaux ; Juifs d'Amérique, étonnés de fouler librement le sol des cités neuves, offertes comme une proie à leur activité ; Juifs de Londres, de Paris ou de Berlin, installés confortablement en des postes de choix, satisfaits d'une société dont ils partagent les aises et les plaisirs ; le romancier les rassemble des quatre points de l'espace ; il arrête un instant leur migration éternelle pour fixer leurs traits et leurs attitudes. Son domaine s'étend à toutes les conditions

comme à toutes les nations. Les banquiers millionnaires relèvent de lui au même titre que les pauvres diables en haillons qui, d'une voix nasillarde, offrent aux passants des citrons poussiéreux ou des étoffes usées. Il prend ses modèles aussi bien dans les hôtels les plus luxueux du boulevard Haussmann que dans les bazars les plus sordides de Smyrne ou de Damas. Quel autre sujet susciterait devant un peintre un spectacle plus chatoyant et plus divers, où les types, les costumes, les couleurs les plus extrêmes se mêlent ou se heurtent?

L'intérêt moral l'emporte encore sur l'intérêt pittoresque. Dans chaque pays, dans chaque capitale, le groupe israélite est, à lui seul, un microcosme. Les autres sociétés, établies de longue date sur leurs positions actuelles, s'y sont assoupies dans une quiétude assurée ; les personnalités les plus vigoureuses se sont atténuées ; une civilisation uniforme a nivelé les caractères, modéré les passions ; sous un même ciel, des habitants analogues ont effacé les différences primitives de race ou de tempérament. Presque toujours, au contraire, la majorité des familles dont se compose la colonie juive n'est installée dans le pays que depuis peu de temps ; elles n'ont pas encore enfoncé profondément dans le sol leurs racines ; elles ont, par contre, mieux conservé le parfum du champ originel. Elles ont presque toutes leur fortune à faire et apportent au combat de la vie une ardeur plus avide, plus opiniâtre. Celles mêmes qui ont conquis la richesse mettent à la conserver et à l'accroître un soin plus jaloux, à s'en glorifier une joie plus étalée, plus voyante. L'on trouvera donc ici des types plus divers, plus tranchés ; l'on trouvera également entre les différentes conditions sociales des séparations plus nettes.

Tout un roman de Zangwill est employé à nous familiariser avec ces castes multiples qui pullulent dans les bas-fonds du ghetto de Londres. Nous entrons avec lui dans les mansardes où de vieilles femmes au visage pâle s'échinent à rapiécer, pour les revendre le lendemain, les bouts d'étoffes râpées qu'elles ont ramassés le matin. Nous assistons aux disputes de la rue, où, dans un intraduisible jargon mêlé d'allemand, d'hébreu, de russe, des matrones en Israël se jettent réciproquement à la tête la honte de leur extraction étrangère. Nous compatissons à ces vies de misère profonde, de labeur tenace et rebutant, de résignation silencieuse, de foi persévérante, qui se retrouvent aussi bien, sans doute, dans toutes les plèbes souffrantes, mais qui sont plus pitoyables encore ici, parce que ces gens sont dépaysés dans une nation qui leur est hostile et rencontrent plus d'obstacles dressés devant eux ; parce qu'ils sont débarqués d'hier, n'ayant pour toute ressource que leur châle rituel et leurs phylactères, et ne connaissant même pas la langue dans laquelle ils doivent mendier. Les haines séculaires des races entre elles se rallument dans ces coins exotiques de l'East-End. Les Juifs venus d'Espagne, par exemple, méprisent les Juifs venus de Russie ou de Hollande ; ceux-ci détestent les Juifs émigrés de Pologne qui, à leur tour, détestent les Juifs de Lithuanie. La concurrence, d'autre part, y est plus âpre que partout ailleurs ; tout ce monde se jalouse et se hait. Dans cette atmosphère lourde et épaisse se développe un type odieux dont Zangwill a fait plusieurs fois le portrait : le « Schnorrer », l'arriviste sans scrupule et honteux, servile et fourbe, avili par une trop longue habitude de la misère et du mépris.

Peu à peu une sélection s'opère. Une élite s'acclimate

à sa nouvelle patrie d'adoption, s'en assimile les mœurs, s'y fait sa place au soleil. L'accent originel ne se traduit plus que par l'empâtement de certaines syllabes. L'Israélite embourgeoisé ne se mêle pas encore tout à fait à ses voisins catholiques ou protestants ; il leur ressemble presque en toute chose ; il entretient avec eux des relations cordiales d'affaires, mais d'affaires seulement. L'envie, au fond, ne lui manque pas de se rapprocher d'eux plus intimement ; mais il craint de voir ses avances repoussées, et, après quelques tentatives restées vaines, il n'insiste plus ; il se contente, ordinairement avec raison, de son isolement, s'y installe aussi confortablement que possible, et laisse faire le temps.

Le temps, en effet, accomplit son œuvre. Chaque année, l'assimilation se complète. Chaque année le Juif se confond davantage avec le reste de la nation qui l'a recueilli et dont il finit par ne plus se distinguer par aucun trait. Zangwill excelle à marquer les étapes de cette transformation, à en analyser les causes secrètes ; la vanité de l'Israélite anglicisé ou francisé, qui se sent au-dessus de ses frères parce qu'il s'est plus tôt débarbouillé de l'empreinte primitive ; la joie satisfaite de se sentir moins méprisé à mesure qu'il paraît moins étranger ; la fascination qu'exerce sur lui une civilisation plus riche, aux dehors plus luisants ; l'orgueil de voir grandir sa puissance et son importance. Il marque, enfin, l'aboutissement de cet immense et fructueux effet : le rôle prépondérant joué dans toute l'Europe par le commerce et la banque israélites et l'éclat fastueux de certaines existences où se personnifie le succès de toute une race. « Nos « capitalistes, écrit-il, règlent le marché de chaque « nation ; nos généraux en mènent les armées, nos « grands hommes en assistent les gouvernements. Nous

« sommes présents partout : une puissance disséminée « en une infinité de canaux et qu'il nous serait facile de « réunir en un grand fleuve au courant irrésistible ».

II

En analysant avec tant de soin les progrès de ce rapprochement de deux âmes d'abord étrangères l'une à l'autre, Zangwill ne pouvait éluder une question qui semble, ici, se poser d'elle-même : cette compénétration de deux races, faut-il s'en plaindre ou s'en féliciter? Chacune d'elles est-elle ensuite amoindrie ou enrichie? En recueille-t-elle plus de force, de plus hautes pensées, de plus noble désirs, ou, au contraire, en sort-elle corrompue et déprimée? Le gain, s'il y a gain, est-il égal pour toutes deux?

La question, ainsi posée, présente deux faces : l'une regarde vers les diverses nations où l'infiltration juive fut tolérée ou acceptée ; l'autre regarde vers les seuls Israélites. Zangwill, comme il était naturel, n'a considéré directement que la seconde. Est-ce à dire, pourtant, qu'on ne puisse trouver, chez lui, bien des aperçus, des remarques fines et souvent profondes, et qui, sans résoudre avec décision la première partie du problème, l'éclairent de vives lueurs? Deux volumes de nouvelles, intitulées « The dreamers of the Ghetto », me semblent devoir être tenus pour son chef-d'œuvre. Je serais embarrassé pour en définir exactement le genre : il ne rentrerait pas dans nos cadres coutumiers. Ce n'est point là du roman philosophique : la thèse y est trop discrète, trop enveloppée de voiles. Ce n'est point non plus du roman historique : l'anecdote n'y a point de place et l'on y chercherait vainement de ces larges fresques où

revive une époque. L'auteur nous présente une suite de personnages presque tous célèbres, observés avec la diligence et la pénétration du critique le plus attentif, mais qui, au lieu de nous apparaître comme inanimés sous le scalpel d'un anatomiste, respirent et marchent sous nos yeux. Uriel Acosta, Spinoza, Lassalle, Disraéli, Henri Heine, combien d'études n'avons-nous pas lues déjà sur chacun d'eux? Nous les savions bien juifs les uns et les autres ; mais avions-nous pensé à demander à leur race l'explication de leur caractère?

Chez tous, quelque chose persiste de la vocation messianique qui inspirait les anciens prophètes. Le rêve impérialiste de Disraëli, par exemple, n'est-ce point, transposée et déviée, la vieille conception juive du peuple élu, destiné par Dieu à dominer sur les autres peuples et à s'étendre sur toute la terre ?

Ne serait-ce pas dans une conception religieuse empruntée à la Bible qu'il faudrait chercher la raison la plus profonde du succès permanent de l'Impérialisme, au temps de M. Chamberlain comme au temps de Lord Beaconsfield, chez un peuple particulièrement respectueux de l'Ecriture? Le fait est que certaines hymnes de Kipling, auxquelles je songeais tout à l'heure, résonnent à nos oreilles comme certains psaumes de David, qu'animent le cliquetis des armes et l'espoir de la razzia. Pareillement, le rêve socialiste de Lassalle n'est-ce point, adapté aux convoitises de l'heure présente, l'antique mirage de la Terre Promise, et l'attente prochaine d'un règne nouveau plusieurs fois annoncé, et que les Hébreux s'obstinaient à interpréter dans le sens le plus matériel, le plus terrestre?

N'a-t-on point souvent signalé la ressemblance de tels tribuns cosmopolites d'aujourd'hui, qui vont prêchant



dans les carrefours la ruine du vieux monde et les premières lueurs du grand soir, avec ces prophètes d'Israël qui maudissaient Jérusalem et prédisaient qu'il ne resterait point d'elle pierre sur pierre pour faire place à l'ère nouvelle de félicité et de perfection? Ainsi de suite : le lecteur pourra, s'il le veut, poursuivre le jeu plus longtemps.

Pour quelques-uns, le cas semble, à première vue, plus compliqué. H. Heine a été renié par l'Allemagne qui l'a vu naître, par la France qui l'avait adopté, par le catholicisme qui l'avait, à plusieurs reprises, attiré ; le judaïsme serait-il disposé à le recueillir définitivement?

« Le judaïsme, disait-il, ce n'est pas une religion, c'est un malheur ». Zangwill rapporte pourtant à son origine sémitique ses dons les plus éclatants : sa facilité à s'adapter aux sociétés, aux idées les plus diverses, la souplesse de son génie et, jusqu'à la flamme divine qui anime sa poésie. Il lui prête ce discours édifiant qui étonnera peut-être plus d'un lecteur : « C'est le ghetto, plus que l'Allemagne, qui m'a fait ce que je suis. C'est l'esprit d'Israël qui souffle dans mes vers, la fantaisie douce de ses sages, l'imagination tendre de ses saints. Ma première tragédie ne fût-elle pas « Almansor », le poème de cette grande race ruinée, qui, des décombres de son second temple, voulut sauver, non point l'or ni les pierres précieuses, mais son trésor véritable : la Bible. Nous sommes le seul peuple qui préserva à travers le moyen âge la liberté de la pensée. Notre tâche d'aujourd'hui est de défendre Dieu contre la libre pensée moderne. Nous sommes la garde suisse du déisme, Dieu fut toujours au commencement et à la fin de mes rêves ».

En cet endroit, je ne jurerais pas que le romancier n'ait cédé à la tentation de se substituer à son héros. Cette haute conception du rôle assigné au peuple juif, il n'a jamais cessé de l'affirmer. Israël, pour lui, reste le dépositaire de l'idée religieuse : selon les temps et les pays, elle s'exprime tour à tour en rêve métaphysique, comme chez Spinoza ; en élans patriotiques, comme chez Disraëli ; en utopies socialistes, comme chez Lassalle. Autant de manifestations d'un même enthousiasme divin, dont l'essence reste identique à travers les apparences plus ou moins parfaites où il peut s'envelopper.

On aurait beau jeu à critiquer cette orgueilleuse profession de foi, à la taxer d'incomplète et d'exclusive, si l'on devait y chercher une réponse à la question posée plus haut.

Mais, je le répète, Zangwill ne l'a jamais étudiée directement. En réalité, elle lui est indifférente. A nous de voir si nous avons été bien ou mal inspirés d'ouvrir nos portes à des étrangers qui nous demandaient asile ; à nous d'établir le bilan de leur collaboration. Que chacun fasse ses comptes chez soi. Il n'a point à nous dicter la règle de notre conduite : il lui suffit de s'occuper de ses frères, de comparer, en ce qui les concerne, les risques courus et le gain réalisé et de conclure pour eux seuls.

III

Là, au contraire, sa conclusion est nette et ne saurait prêter à équivoque. A se fondre dans les autres nations, à s'en assimiler les mœurs et les idiomes, les Juifs, selon lui, font d'abord un marché de dupes : « A quoi bon, leur dit-il, faire des avances aux chrétiens, puisqu'ils ne vous inviteront pas à dîner? Pourquoi inviter chez vous



leurs fils, puisque vos filles, vous le savez bien, ne les épouseront pas! »

Cela même ne serait rien. Mais ils aliènent ainsi le plus précieux de leurs biens ; ce qu'il y a d'unique et de meilleur en eux, leur âme même. « Il y en a tant parmi nous, avoue un personnage des « Children of the Ghetto », qui s'engouent d'antiquités italiennes, mais qui restent aveugles aux beautés de notre vieux judaïsme ! Ils s'enthousiasment pour Dante et ne savent pas comprendre David. Notre race est si différente de ce qu'elle a été autrefois. A Quoi bon s'intéresser à l'ancienne poésie biblique! » On commence par railler l'orthodoxie fossile, les rites surannés ; on parle de laisser la vieille religion continuer son évolution naturelle, et s'adapter aux conditions de la vie moderne. On interprète dans un sens de plus en plus raffiné les dogmes redoutables de l'Ecriture ; on ne verra plus dans les coups de tonnerre du Sinaï que les sursauts d'indignation d'une conscience morale en train de se transformer. On préconisera un nouveau judaïsme purifié, spiritualisé. On empruntera aux religions voisines leurs symboles les plus opportuns, leurs cérémonies les plus touchantes ; au catholicisme, la grande voix de l'orgue et les chœurs féminins mêlés à la maîtrise ; au protestantisme, l'usage de la langue allemande on anglaise dans les prières et les offices, au lieu de l'hébreu. On superposera aux croyances les plus essentielles, les hypothèses les plus récentes de la philosophie à la mode. On composera ainsi, au lieu de la forte doctrine séculaire, je ne sais quelle religion factice à l'usage des beaux esprits. Comment en serait-il autrement ?

« Hors de chez lui, raconte un autre personnage du même roman, le Juif anglais met son judaïsme dans sa



poche ; rentré chez lui, il le relègue à la cuisine. En voyage, il ne l'emporte pas même dans ses bagages. Jamais il n'affiche sa foi ; et s'il se fait envoyer son journal juif, ce sera sous enveloppe bien close. Je ne dis pas cela pour les blâmer, les pauvres gens, ajoute-t-il, je suis l'un d'eux. Ce sont les meilleurs gens du monde, honorables, généreux ; mais pourquoi auraient-ils le goût du martyr? Il y eut autrefois, en Espagne, des Juifs qui, durant des générations, portèrent un masque chrétien. On les appelait des Marranos. Il y en a beaucoup parmi nous aujourd'hui ». Chez quelques-uns, ce détachement des antiques croyances ne s'accomplit pas sans angoisse, sans une crise terrible de la conscience. Leur intelligence est toute occidentale, comme le fut leur éducation, soumise à la discipline latine que nous a léguée la Renaissance païenne. Ils partagent notre culte pour nos grands écrivains et nos grands philosophes, nos préjugés, notre manière de comprendre et d'imaginer la vie en toute occasion. Et, cependant, ils sentent que leur âme, au fond, est demeurée orientale, et que toutes les idoles d'une civilisation étrangère ne parviendront pas à assouvir ses aspirations. Le Dieu de leurs pères seul pourrait y répondre, mais la foi de leurs pères n'est plus à leur usage : un trop long voyage les en a éloignés. Ils souffrent cruellement de ce divorce intérieur ; ils doivent néanmoins le reconnaître irrémédiable. Ils peuvent chercher refuge en un scepticisme mélancolique, attitude plus difficile encore à garder avec sérénité. Mais ces scrupules mêmes ne tourmentent qu'une élite. La majorité se contente d'une indifférence tranquille. « La synagogue, constate Zangwill, n'a plus d'attrait pour eux : elle parle hébreu à des oreilles qui ne comprennent que l'anglais ; sa liturgie n'a plus de

sens pour eux. L'ancienne génération croyait véritablement à sa foi ; si la nouvelle la professe encore du bout des lèvres, ce n'est plus que par la vertu d'une habitude inconsciente. En pratique elle n'a plus de religion ».

Il en sera ainsi, selon notre auteur, tant que les Juifs resteront mêlés aux autres nations. Une race, une religion ne sauraient subsister « en l'air », sans un sol distinct, où elles puissent s'enraciner. Le peuple élu ne saurait se passer d'un foyer propre. Il n'y a qu'un remède : le sionisme.

Ici, je ne suivrai pas Zangwill plus longtemps, je serais entraîné hors de son œuvre purement littéraire. Depuis une dizaine d'années, le romancier a presque cédé la place au propagandiste. Il s'est répandu en conférences, en brochures, en projets de statuts, où, de parti pris, il a renoncé à tout ce qui pourrait déceler le littérateur. Il a tenu à s'y montrer exclusivement homme d'affaires, réaliste et utilitaire ; il y a réussi, mais on me permettra de ne pas entrer dans la salle de réunion publique.

J'aurais voulu vous rendre mieux compte de l'attrait singulier qu'exerce son œuvre, et qui, à peine avais-je achevé un de ses livres, me poussait à prendre aussitôt le suivant. En insistant sur quelques-unes des convoitises qui lui sont chères, j'ai peur que vous ne l'ayez pris pour un romancier à thèse, philosophe et prédicateur. Comme je l'aurais mal présenté! Comme j'aurais trahi son art, si vivant, au contraire, si concis, si vigoureux toujours, et souvent si pathétique! Il aurait fallu vous citer l'admirable nouvelle des « Dreamers of the Ghetto », intitulée « Chad Gaya », émouvante confession d'un intellectuel neurasthénique, dont le type hélas n'est point particulier à la race juive ; vous lire dans

les « Children of the Ghetto », soit les scènes si colorées, si animées, des quartiers les plus pauvres de l'East End de Londres, soit le récit touchant du retour d'Esther Amsell tout ensemble à la vieille maison natale et à la foi de son enfance. Mais comment, sans risquer de les faner aussitôt, détacher de leur tige ces fleurs délicates? Il est préférable que vous jugiez vous-mêmes : un exemple complet vaudra mieux que toutes mes analyses. J'ai traduit l'une de ces nouvelles. Je vous demanderai permission à notre prochaine séance de vous la faire connaître. Elle vengera la personne et l'art de Zangwill des idées inexactes que j'aurais pu — bien involontairement — vous donner d'eux aujourd'hui en cette introduction trop imparfaite.

SOUVENIRS D'ALGÉRIE

(1831-1833)

LES DÉBUTS D'UNE COLONIE

D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES

Par M. Raoul de la GIRAUDIÈRE
Membre de la Section d'Agriculture

Les révolutions, il est presque banal de le dire, laissent après elles une jonchée de ruines matérielles et morales, des foyers de discordes familiales et civiles toujours prêts à se rallumer au premier choc des passions, tels les tisons fumants ou les cendres encore chaudes d'un brasier mal éteint au moindre souffle qui passe.

Sans parler de l'effroyable drame national, qui inscrit à jamais dans notre histoire l'année 1793 en lettres de sang, et dont personne en 1830 n'eût osé se réclamer, bien des réactions et convulsions successives avaient tour à tour porté ou ramené au pouvoir l'empire et la royauté pour aboutir, contre toute attente, à la monarchie de juillet. A Charles X, roi de France, venait de succéder, par une de ces secousses devenues quasi périodiques, Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Alors comme aujourd'hui, beaucoup se faisaient hon-



neur qu'une seule fidélité suffît à remplir le cours de leur existence. On s'explique par là combien pouvaient être nombreuses, jusque dans le sein-même des familles, les inimitiés jalouses, combien tenaces et ulcérées les antipathies profondes. De tout cela nous trouverons trace dans les lettres inédites d'un Orléanais, arrière-petit-fils d'un ancien maire de la cité (1), Adrien de Berthereau de la Giraudière, capitaine à l'armée d'Afrique, suivant l'expression de l'époque.

Né en 1793, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, il appartenait à cette génération ardente, nerveuse, inquiète, élevée dans les collèges au roulement des tambours. Les maîtres apprenaient à lire dans les bulletins de victoire de la Grande Armée, et les élèves qu'ils formèrent, peu curieux de la grammaire et de la syntaxe, s'il faut en juger par la correspondance où sont puisés les souvenirs anecdotiques d'une grande colonie à ses débuts, distraits par les rumeurs du dehors, avaient plus de bravoure que d'orthographe. Pourquoi s'en étonner ? Il faut lire les premières pages de la Confession d'un enfant du siècle, pages d'un souffle poétique si puissant, pour imaginer quelle effervescence d'enthousiasme pouvait déchaîner parmi la foule superficielle, insoucieuse des lendemains, une épopée sans rivale, qui jusqu'alors n'avait point connu de revers, et dont la façade brillante étincelait à tous les regards.

Marengo, Austerlitz, Wagram, Iéna, ces noms prestigieux claironnaient dans les jeunes imaginations, tandis que les fanfares guerrières enflammaient les cœurs. Avec ces campagnes presque ininterrompues aux quatre coins de l'horizon, avec ces canons toujours tonnants, dont la

(1) Pierre-Louis de Berthereau, seigneur de la Giraudière, marié à Marie-Thérèse de Saint-Mesmin.



fumée auréolait les hécatombes des champs de bataille, il ne semblait pas qu'il y eût d'autre carrière que le métier des armes.

Adrien de Berthereau, comme beaucoup d'autres sans doute, captivé par des rêves de gloire, avait subi, tout jeune encore, la fascination des combats.

Il était lieutenant au 17ᵉ de ligne, compagnie des voltigeurs, quand il reçut en 1813 à Breslau une blessure à la cuisse si grave, qu'il fut mis à la retraite l'année suivante. Il avait vingt et un ans!

La jeunesse a des ressorts si puissants qu'il se rétablit. Lorsque la poudre se mit à parler dans les plaines africaines, il obtint de reprendre du service, et nous le voyons traverser la France par étapes avec son nouveau régiment, le 67ᵉ de ligne, pour gagner Toulon, et s'y embarquer à destination d'Alger.

Le service de la poste est relativement très rapide. Alors que nous avons aujourd'hui, malgré tous les systèmes de transport perfectionnés, certaines correspondances qui mettent quarante-huit heures pour franchir dix kilomètres par des détours invraisemblables, une lettre, remise au courrier le 31 mai à Toulon sur mer, nous dit le cachet nettement marqué, arrive à Orléans le 6 juin.

Le temps a été superbe pendant la route ; mais le voyage n'a pas présenté grand intérêt. Les étapes sont de courte durée ; les jugements, sommaires et un peu hâtifs.

« En dehors de quelques beaux monuments et de ses environs fort pittoresques, Lyon est une ville épouvantable. »

Le régiment, il faut le supposer, avait pris ses cantonnements dans un des plus vilains faubourgs.

A partir de Lyon jusqu'à la mer, ce n'est qu'une succession ininterrompu de montagnes et de rochers.



Marseille est agréable et très bien bâtie. La traversée d'Aix et d'Avignon laisse l'impression de deux jolies villes, Avignon surtout, avec ses anciennes fortifications qui sont fort belles.

Tous ces pays sont extrêmement royalistes. Entendez par là fidèles tenants de Charles X, le roi détrôné. A chaque instant, la troupe est obligée de prendre les armes pour quelque tapage. Le jour même de l'arrivée à Tarascon, il s'en produit un plus grave. Nombreux sont les blessés, tant civils que militaires. Le colonel du 7e chasseurs à cheval a quatre doigts de la main droite coupés pour avoir voulu parer le coup de sabre d'un maréchal des logis de son régiment, destiné à un bourgeois de la ville.

Le 30 mai, embarquement pour Alger sur le vaisseau de guerre la *Garonne*. Aucun détail sur la traversée ; pas davantage sur le débarquement et les premières journées en terre africaine.

Savary duc de Rovigo vient de succéder au général Berthezène. Chacun attend anxieusement les nouvelles de France.

A cause du mauvais temps en mer, les bateaux n'arrivent pas. Le bruit court de nouveaux troubles à Paris. Que se passe-t-il? Le gouverneur fait renouveler par écrit aux officiers le serment d'être fidèles à Louis-Pilippe Ier, roi des Français. De là à conclure que la France n'est pas tranquille, il n'y a qu'un pas bien vite franchi.

Ici la commotion politique du régime s'est opérée avec calme. Le corps d'officiers compte de nombreux royalistes ; ils sont notés et marqués pour être renvoyés dans la métropole.

« Quant à moi, dit notre correspondant, moins suspect sans doute comme ancien officier de Napoléon, je



craignais cependant beaucoup à cause de ma particule ; mais ayant pour seule opinion hautement déclarée de servir la France de mon mieux, je ne pourrais être mis de côté que si les nobles étaient hors la loi, exclus ou massacrés. »

L'hypothèse de solutions aussi radicales fera peut-être sourire. Elle ne pouvait paraître invraisemblable à une époque aussi troublée.

« J'attends mes épaulettes de capitaine et la croix de la Légion d'honneur ; mais j'ai été trop souvent déçu dans mes plus légitimes espérances par des fatalités extraordinaires... L'amertume, à tort peut-être, me remonte aux lèvres, et je ne m'étonne plus de voir certains hommes se retirer à la Trappe pour se boucher les yeux et les oreilles, et ne plus voir ni entendre un monde si rempli de hideuses misères et d'incroyables vicissitudes. »

Les seuls journaux à lire dans les cafés d'Alger sont le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats* et le *Métaphore* imprimé à Marseille. Les lettres les devançent, et leurs nouvelles sont déjà connues quand ils arrivent. Il y a un cabinet de lecture pour les amateurs de brochures et de romans.

« Mais nous allons fort peu à Alger en ce moment, dit une lettre du 15 juin 1831. Pendant l'hiver, les Bédouins ne peuvent traverser la plaine inondée de la Mitidja ; mais, d'avril jusqu'en novembre, ils descendent de l'Atlas, et ne cessent de nous harceler. Déjà nous avons eu avec eux quelques engagements assez meurtriers. Le duc de Rovigo, avec une armée bien réduite, fait preuve de sage prudence, voire même de génie, dans la conduite des opérations : la colonie se plaît à le reconnaître. »

Le commissaire civil, M. Pichon, avec qui le duc était



très mal, repart pour la France, remplacé par M. Gentil de Pussy, nommé avec des pouvoirs moins étendus. Le duc de Rovigo devient gouverneur de la province d'Alger, et le général d'Alton prend le commandement des troupes.

On annonce aussi la venue d'un général inspecteur pour organiser les régiments en troupes coloniales, et les épurer des carlistes (ou royalistes, ou légitimistes, c'est tout un) et des républicains, auxquels se joint par un lien étroit un groupe de prétendus réformateurs religieux ou sociaux, aux théories vagues et dangereuses ; j'ai nommé les Saint-Simoniens. Ajoutez à cela les partisans du nouveau régime et les Napoléoniens qui appellent le duc de Reichstadt, et vous aurez une vague idée des divergences d'opinions si tranchées à l'époque, plus rares néanmoins parmi les officiers de la colonie.

Au camp de Tixeraïne, perché sur une colline à trois lieues d'Alger, la chaleur est à son comble. Cette température excessive, jointe à de nombreuses fatigues, cause une grande mortalité : trente soldats par jour, et quatre offficiers par quinzaine.

« Voilà, dit-on, le choléra morbus à Tunis ; il ne nous manque plus que ce fléau. »

Les maladies, dont la troupe est atteinte, ont avec lui plus d'un point de ressemblance : coliques épouvantables, diarrhées incoercibles. La moitié des hommes entre à l'hôpital et meurt en neuf ou dix jours. Ceux qui réchappent ne se guérissent complètement qu'à leur retour en France. Seuls sont indemnes, de tous les Européens venus en Algérie depuis huit mois, ceux qui ont mangé peu et se sont vêtus chaudement : habits de drap et ceinture de flanelle.

Ici trouve place la description du palais dit de Musta-



pha. Avant l'occupation française il appartenait en effet à Mustapha Ibrahim, chef de toutes les forces militaires du royaume d'Alger, homme puissant et riche, jouissant de l'amitié du dey et de ses faveurs. Comme toutes les maisons arabes, ce palais est un bâtiment carré. Il affecte la forme de la tour de Beaugency, sans en avoir l'élévation.

Les yeux ont peine à fixer la blancheur éclatante des murailles peintes à la chaux, à demi cachées, par des orangers de grande taille, des palmiers, des jujubiers et une quantité d'oliviers sauvages. Les fontaines ombragées de saules pleureurs, les bassins de marbre où les femmes turques viennent faire leurs ablutions aux heures prescrites par le Coran, les myrtes, les jasmins et d'énormes corbeilles de rosiers forment le plus joli paysage du monde.

Les Musulmans, soit dit en passant, sont en général très religieux. Le signal de la prière est donné du haut des minarets par l'apparition d'un drapeau qui porte le croissant. Alors le peuple de chanter à tue-tête des hymnes à la gloire de Mahomet, jusqu'à ce que le drapeau s'abaisse. Les mêmes chants se répètent à minuit, deux heures et demie et quatre heures du matin.

Si nous franchissons les jardins pour entrer dans le palais, nous ne rencontrons aucun meuble, mais des tapis superbes avec de riches coussins. L'intérieur de l'habitation, pavé en mosaïques, est de toute beauté ; les lambris représentent des palmes en faïence et porcelaine. Partout règne la plus méticuleuse propreté ; c'est l'office des esclaves noires, logées au rez-de-chaussée, qui pourvoient à tous les soins de la maison.

Au premier étage et au centre se trouve une sorte de cour intérieure à ciel ouvert, pavée en mosaïques imitant



des dessins turcs. Tout autour, une galerie soutenue par des colonnes torses en marbres de toutes couleurs et du plus joli effet. Au milieu, une grande vasque également en marbre, avec un jet d'eau perpétuel pour entretenir la fraîcheur. Sur les quatre faces, des pièces carrées ouvrent sur la cour intérieure ; ce sont les appartements du maître de la maison et de ses femmes.

Sur les costumes arabes tant de fois décrits il est inutile d'insister.

Quant à la nourriture du camp, ce n'est pas celle dont plusieurs se plaisent à faire une description enthousiaste ; bien au contraire. Les moutons sont grands et très maigres ; les vaches, petites et sans lait. Les bœufs, de meilleure qualité, ont quelque ressemblance lointaine avec nos bœufs de France. Les volailles sont assez grosses, mais ne donnent que de petits œufs ; la chair en est dure et sans goût. Et qu'on ne cherche pas à se rattraper sur le gibier. Les lièvres sont très petits et de chair si coriace que la dent ne peut pas y mordre. Les perdrix très grosses n'ont aucune saveur et ne valent guère mieux. Il n'y a que des fruits sauvages ; ceux que l'on consomme viennent d'Espagne. Les pommes de terre, de qualité médiocre, se vendent jusqu'à trois sous la livre. Tous les légumes d'ailleurs sont fort rares et sans prix : un chou ordinaire se paie dix à douze sous. Point de beurre, que du beurre de chameau.

Très mal partagée sous le rapport du poisson, cette partie de la côte méditerranéenne, en dehors de la dorade, ne donne que des espèces de qualité inférieure.

Le logement n'est pas luxueux ; les baraques du camp n'ont ni porte, ni fenêtres, ni cheminée. Par contraste avec la température de la journée, les nuits paraissent aussi froides qu'en France, bien qu'il ne gèle pas.



Voici venir la fin des chaleurs, et l'état de santé général s'améliore ; les malades commencent à sortir de l'hôpital. Trêve des puces, des moustiques et des Bédouins ; c'est la tranquillité en perspective jusqu'au printemps.

Tout serait donc pour le mieux dans l'instant, si l'avancement en grade ne se faisait toujours attendre. Hélas! C'est un régiment de nouvelle formation. Quatorzième par rang d'ancienneté! A quand les épaulettes de capitaine?

« Nous sommes les plus anciens lieutenants de l'armée, et nous nous nuisons mutuellement. Presque tous les officiers sortent de la garde royale.

« Le ministre, en les désignant pour servir en Algérie, avait estimé sans doute que beaucoup n'accepteraient pas ce nouveau genre de bannissement, et pensait ainsi se débarrasser des gêneurs. Il a été déçu dans son attente.

« Ce qui me chagrine, c'est que l'on semble n'envoyer ici que de la canaille. Le régiment se compose de héros de juillet, tous Parisiens et presque indisciplinables. Alors que les autres corps de troupe repartent successivement pour la France, il semble qu'on nous oublie. Peut-être le gouvernement veut-il maintenir au loin des mauvais sujets un peu turbulents. C'est pourtant à eux, en grande partie, que le roi actuel est redevable de sa couronne : la récompense est sévère. »

Le 25 décembre 1831, jour de Noël, le général Savary, duc de Rovigo, venu de France sur la frégate l'*Arthémise*, débarque par très mauvais temps ; le vapeur *Sphinx* doit aller le prendre à trois lieues en mer. Le nouveau chef arrive précédé d'une fâcheuse réputation, et ne jouit pas de l'estime publique.

Dès le lendemain, visite de corps par une pluie battante. C'est l'occasion propice, et aussitôt saisie par le



général, de faire connaître ses projets. Avec les 25,000 hommes de renfort qui lui sont promis, il compte entreprendre le siège de Constantine, et refouler les Bédouins au pied du grand Atlas, dans les déserts du Sahara ; projets gigantesques, où trois généraux ont échoué avant lui : Bourmont, Clausel et Berthezène. Ce dernier, très regretté des Turcs et des Arabes, remplacé pour cause de mollesse et du peu de succès obtenu dans ses opérations, bat froid à son successeur. Vingt-quatre heures ne se sont pas écoulées depuis l'arrivée de l'*Arthémise*, qu'il a déjà laissé loin derrière lui les côtes d'Algérie.

« Nous n'avons encore eu que deux ordres du jour qui sentent furieusement les soixante ans du général Savary. Cependant, l'œil vif, encore très vert d'allure, il passe pour avoir l'intention de copier le plus qu'il pourra Napoléon en Egypte. »

Admirons comme à cette époque un général de soixante ans faisait l'effet d'un fossile.

Malheureusement il ny a ici que de très mauvaises troupes, des conscrits démoralisés, dont la moitié, sortant de l'hôpital, ressemble à des squelettes plus prêts à descendre au tombeau qu'à escalader les sommets de l'Atlas. Les colons qui arrivent sont un ramassis de gens sans aveu de toutes les nations. Ils ne travaillent pas, refusent de cultiver la terre, et par leur nombre contribuent à augmenter la famine. La neige en effet couvre les deux Atlas, et les Bédouins ne viennent plus approvisionner les marchés. Aussi la troupe est-elle réduite à ses rations de campagne. Depuis deux mois la cavalerie manque de fourrage et d'avoine ; tous les jours il doit en arriver de France et les bateaux n'apportent rien.

« Savary, semble-t-il, a une mission secrète qu'il est bien digne de remplir, faire de l'Afrique le tombeau des



troupes désignées pour y servir. La preuve en est évidente par ce qui reste ici en garnison. Tous les régiments, qui ont pris part à l'expédition avec nous, viennent de repartir pour la France. Le mien seul, composé de héros de juillet, reste ici, peut-être pour cinq ans encore, pauvres soldats, véritables enfants, dont le plus âgé n'a pas 19 ans. Incapables de porter le sac, et encore moins de charger leur fusil, ils ne s'étaient pas engagés pour être soldats, mais bien pour travailler à Alger de leur état. Singulière façon de récompenser ceux qui ont mis au pinacle Louis-Philippe I[er] et le gouvernement d'aujourd'hui! »

Le pays, si joli à voir dans la journée avec ses maisons de campagne dont la blancheur éclatante contraste avec les arbres verts, les orangers et les lauriers roses, devient lugubre la nuit avec les abois incessants et les hurlements sauvages des loups et des chacals toujours à l'affût de quelque charogne. Leurs bandes nombreuses viennent aux portes mêmes du camp ronger les os après le dîner, comme le feraient des chiens familiers, et se livrent jusqu'au lever de l'aurore à des sarabandes endiablées.

10 février 1832. — Depuis le 1[er] novembre, il n'y a pas eu trois jours de beau temps. Dans la plaine, les pluies continuelles ont détrempé le terrain devenu un cloaque de boue, tandis que des sommets de l'Atlas couverts de neige souffle un vent glacial qui refroidit les nuits. Pas d'affaire sérieuse avec les Bédouins depuis longtemps. Pelles et pioches ont remplacé sabres et fusils ; *cedant arma*... Les soldats devenus terrassiers, à la manière des Romains au temps jadis, travaillent à la construction des routes depuis Alger jusqu'aux dernières bourgades pacifiées.

Camp de Mustapha-Pacha. — 1er *mars* 1832.

Le duc de Rovigo est aux prises avec M. Pichon, lutte épique ; ils veulent rapiner chacun de leur côté, et contrairement au dicton : s'entendre comme larrons en foire, ils ne s'accordent en aucune façon, et la critique va son train.

Les expériences passées ne portent aucun fruit pour personne. S'il faut en croire l'opinion publique, Clausel n'avait fait que des imprudences et des sottises. Berthezène plus prudent avait su se concilier les Arabes, mais au détriment de l'armée qu'il négligea. Savary ne saurait échapper à la loi commune, et dans la triste position où se trouve la colonie ne pas commettre de grandes fautes. « Avec des intrigants pour colons, le gouvernement se ruine en hommes et en argent. »

Camp de Bir-Kadem. — 12 *août* 1832.

Les chaleurs sont torrides, et la fatigue serait extrême, si la rosée très froide des nuits ne rétablissait l'équilibre, permettant de reposer pendant sept ou huit bonnes heures. L'état sanitaire de la colonie est lamentable : 4,000 malades! et il n'y a guère que pareil nombre de soldats pour soutenir le choc des Bédouins.

« Je compte bien demander ma nomination à un régiment de France, car ce qui compose l'armée d'Afrique n'est qu'un ramassis de canailles, et ma particule, connue aujourd'hui par l'*Annuaire militaire*, me cause beaucoup d'ennuis. Je m'en tire en disant que dans nos campagnes, surtout à grande distance des villes, il est indispensable de prendre le nom d'une ferme ou d'un hameau, si l'on veut voir les correspondances par-

venir à destination. Par malheur il n'y a d'autre officier noble au régiment qu'un ancien garde du corps, vrai chevalier d'industrie. Sa présence est cause de toutes sortes de mauvais propos sur la noblesse, dont je rougis ; mais que faire? Obligé de vivre journellement avec des gens de petit esprit et de mauvaise compagnie, il ne m'est pas possible de rien dire. Comme au temps de la Terreur, ne pas les voir semblerait mépris ou fierté. »

Et alors par comparaison les souvenirs reviennent en foule avec l'évocation des temps passés.

« Sous l'empereur, les régiments étaient remplis d'hommes assez communs, mais braves gens, et incapables d'une lâcheté. Ici nous n'avons que des gens de sac et de corde, avocats sans clients, notaires chassés de leurs études, négociants véreux et banqueroutiers, toujours en quête d'un bouleversement possible, incapables de rien d'autre qu'aboyer dans un café ou tabagie. »

Ancien officier de la Grande Armée, mis à la retraite pour blessure grave, le lieutenant de Berthereau a repris du service après une guérison inespérée. Réintégré à titre provisoire il attend vainement depuis plus d'un an sa nomination officielle. Situation anormale et en apparence bizarre ; mais la loi des cadres n'est pas encore promulguée, et le statut des officiers n'existe pas. A voir passer avant lui des camarades moins anciens, l'énervement le gagne ; de là des critiques sévères, parfois injustes, où il faudra faire la part de l'amertume et des rancœurs. La correspondance, n'est-il pas vrai, reflète l'état d'âme du moment présent ; trop souvent la réflexion et le raisonnement n'y ont point place.

« Demain nous marchons contre les Bédouins. Le général Savary nous en annonce 80,000 au moins ; et nous ne sommes que 4,000, chiffre bien faible, si l'on



considère que la fièvre, à la fin du mois, aura singulièrement réduit ce petit nombre. Dans cette pénurie d'hommes valides, le gouverneur fait un appel général aux marchands et aux habitants, et leur distribue des armes : triste ressource dans un pays où il n'y a pas de vivres. La colonie est fortement compromise. Tout porte à croire, et le bon sens l'indique, que l'entêtement du gouverneur sera couronné d'une catastrophe terrible ; mais il sera trop tard pour l'éviter. Plus il y aura de troupes, plus la misère sera grande. Jamais les Français ne pourront coloniser ici.

Deux bâtiments arrivés hier ont débarqué 400 hommes de renfort. Ce sont des Allemands ou des soldats venus des galères ou des compagnies de discipline. »

Dans l'explication des faits, et la recherche des causes qui les déterminent, il est rare que l'esprit mobile des foules se laisse guider par la saine raison. Trop souvent l'imagination en travail enfante les hypothèses les plus absurdes. Dans la circonstance elle n'y manque pas.

« D'après la rumeur publique, nous aurions contre nous avec les Bédouins non seulement l'ancien dey d'Alger, mais encore les généraux Marmont et Bourmont. Cette dernière nouvelle est de toute invraisemblance ; mais les Bédouins, cela n'est pas douteux, sont commandés cette année par quelque chef étranger tenant à la politique continentale européenne. »

La légion étrangère, il est intéressant de le noter, ne sera créée que trois ans plus tard, en 1835, et les étrangers, qui prennent du service sous le drapeau de la France, qu'on excuse le jeu de mots, sont déjà légion.

N'en déplaise à nos voisins d'outre-Rhin et à leur esprit querelleur, ces contingents de soldats recrutés hors des frontières existaient en France, avant même la Révo-



lution, par une tradition plusieurs fois séculaire. Ecossais et Suisses montaient une garde d'honneur autour de l'étendard fleurdelisé. Ils ne faillirent pas à leur tâche, nous dit l'histoire. Certes personne chez nous n'a le monopole de la bravoure et du dévouement, mais aucun ne les surpassa : il fallut abattre ce rempart vivant pour arriver jusqu'à lui.

Avant de continuer, il me faut ici faire une confession. Aussi bien les premières pages de ces souvenirs la donnaient à entendre, et il n'en résultera, ce me semble, aucune surprise.

Si j'ai observé avec la plus scrupuleuse fidélité le fond du récit dans l'exposition critique des événements et la peinture de l'état des esprits à l'époque, j'ai cru devoir, pour ne pas choquer des oreilles de fins lettrés, en modifier largement la forme. Puissé-je, ce faisant, ne pas lui avoir enlevé de son intérêt!

Les nouvelles arrivent du camp de Bir-Kadem, à la date du 7 septembre 1832.

« Nous sommes entourés de Bédouins, et très étonnés qu'ils ne tentent rien contre nous, dans le triste état où nous sommes. Il est vrai, nous n'avons pas le choléra, ce terrible fléau dont la France est actuellement ravagée, mais il ne faut pas nous envier, car les maladies sont nombreuses. Le bataillon ne comprend plus que trois officiers en état de faire le service. De 1,500 hommes le régiment est réduit à 300. Les autres régiments, plus nouveaux venus en Algérie, moins bien acclimatés, ont dû se replier en arrière, à cause du grand nombre de leurs malades. Si l'ennemi nous attaque, nous n'aurons pas 1,200 hommes à lui opposer. Que va faire le gouvernement, on se le demande, d'une si mauvaise colonie d'où il n'y a rien à tirer? »

Cependant le duc de Rovigo étale un luxe qui fait honte à la misère des camps. Il roule carrosse dans un superbe char à bancs, venu à grands frais de Paris, et traîné par quatre chevaux arabes de toute beauté. Une nombreuse famille l'entoure : trois jeunes filles très jolies, la duchesse encore fort belle femme, son gendre le général de Faudoas, une fille mariée à un chef de bataillon commandant un des forts d'Alger, enfin un fils non marié, lieutenant aux chasseurs d'Afrique. Avec une douzaine d'aides de camp, cela fait une caravane magnifique, lorsqu'ils viennent à Bir-Kadem. Presque toujours un fourgon les accompagne, rempli de vin de quinquina pour combattre les fièvres ; mais le remède n'est guère efficace. Ce sont fièvres tierces qui ne disparaissent qu'à l'hiver malgré médecins et quinquina.

Du reste la colonie va fort mal. Il ne vient pas un Français ; rien que des Allemands, des Espagnols ou des Maltais, en grand nombre il est vrai, mais si vieux et si pauvres qu'ils ne servent qu'à augmenter la misère générale.

La population d'Alger devient énorme. Pour loger tout ce monde-là durant l'hiver, le duc va faire bâtir deux villages en planches et distribuer des terrains.

Agioteurs et accapareurs ne sont pas les derniers à arriver. Avec eux le prix des denrées augmente dans des proportions fantastiques. Un seul citron vaut six sous, alors qu'au début il était facile de s'en procurer quatre pour le même prix. Le reste est à l'avenant. Les Bédouins déjà peu enclins au travail ne cultivent pas à cause de l'extrême sécheresse. Les provisions se consomment et ne se renouvellent point.

Il vient d'arriver, comme agent de colonisation, un M. Toustain du Manoir. Ancien officier, plein d'ardeur

et convaincu du succès de sa mission, il se donne tout entier à son nouveau rôle. Cela ne l'empêche pas, il n'y a point de sot métier, de faire un commerce très original. Il se procure des tortues de terre et les fait embarquer par 7 ou 8,000 à la fois. Aucun frais de nourriture pendant le trajet. Achetées trois francs la douzaine, et revendues en France quatre francs la pièce, c'est du moins ce qu'il espère, ces vilaines bêtes, vêtues de leur maison portative, doivent être pour lui la source de bénéfices très importants.

CAMP DE COUBA. — 25 *septembre* 1832.

La nomination du capitaine de Berthereau est enfin chose faite. « J'ai donc mes épaulettes pour bien des causes différentes : l'ancienneté dans l'armée, mon tour au régiment, la proposition du duc de Rovigo, et aussi, paraît-il, par la haute intervention du général de Préval et de mon oncle de Forceville qui, je crois, n'ont pas eu grande peine. »

Les attaques des Bédouins sont continuelles, et les fièvres ne cessent pas. Pour soulager un peu la troupe épuisée par les maladies, le duc de Rovigo a eu l'idée de créer une garde nationale de 400 hommes. Elle se compose uniquement de Français, propriétaires, négociants, employés aux douanes, aux hôpitaux et aux domaines.

« Seul de tous mes camarades je n'ai pas encore passé par l'hôpital. »

Nous voyons par la lettre suivante, datée d'Alger le 29 novembre 1832, qu'il est toujours imprudent de chanter trop tôt victoire.

Il y a un mois de retard dans la correspondance habituelle. Sans doute le mauvais temps et les ouragans épou-



vantables sur terre et sur mer auraient pu en être la cause ; car les bateaux ne pouvaient aborder et repartir qu'avec la plus grande difficulté. Mais cela n'a pas suffi, et la maladie s'en est mêlée.

« J'ai dû passer quinze jours à l'hôpital pour gastrite aiguë. Grâce à Dieu, et à l'application de cent cinquante sangsues, je suis sur pied, alerte et dispos comme avant. »

Les nouvelles affluent maintenant dans la colonie par les bateaux anglais, et quelles nouvelles! La duchesse de Berry est prisonnière. L'armée de Hollande s'est repliée à la frontière par suite des grandes pertes qu'elle a subies. Le ministère est tombé et Louis-Philippe, pour raison de santé, vient d'abdiquer en faveur de son fils le duc d'Orléans. Que croire de tout cela? La renommée aux cent bouches les ouvre parfois si grandes que le moindre petit fait prend bien vite, par des déformations successives, les proportions d'un gros événement.

D'Alger ce sont toujours les mêmes lamentations. La colonie fait pitié. Le duc de Rovigo perd de plus en plus dans l'esprit des habitants et de la troupe. On dit à mots couverts son départ et son remplacement par le général Solignac. A commencer par les généraux, il a tout le monde contre lui, y compris l'ex-administrateur civil Pichon, et le général Feucher rentré en France par disgrâce.

« Nous venons de faire une expédition dans l'Atlas. Après une attaque de peu d'importance la ville de Blida a été pillée et saccagée pendant deux jours. Turcs et Arabes sont encore sous le coup de la terreur inspirée par notre expédition du 5 septembre. Mais c'est une lutte sans fin ; il faut toujours recommencer et la colonie n'est pas plus solide. Les soldats ont rapporté quantité d'objets

précieux, notamment des tapis superbes, des costumes d'hommes et de femmes tout chamarrés d'or et du plus grand prix. Mais la douane refuse de les recevoir à destination de la France, et, pour s'en débarrasser, les soldats les revendent presque pour rien aux Arabes qu'ils ont pillés.

ALGER. — 25 *décembre* 1832.

Le duc de Rovigo fait toujours des siennes et régne en despote. Il promet de belles fêtes à l'occasion du 1er janvier, et une campagne rude pour le printemps.

« Que pourra faire notre malheureux régiment? De 4,500 hommes il est tombé en une année à 1,500 par suite des maladies ; le reste est mort, ou rentré en France ne valant guère mieux. Et le journal militaire annonce que nous sommes ici pour cinq ans encore! »

ALGER. — 28 *janvier* 1833.

On parle beaucoup de l'expédition de Constantine. Quinze cents conscrits presque tous laboureurs vont arriver pour combler les vides du régiment réduit à 1,200 hommes. « Puissions-nous ne pas être employés à construire des routes, des camps et des villages! C'est un service pénible, qui ne rapporte ni gloire ni honneur. »

La duchesse de Rovigo, pour le plus grand malheur de la colonie, en est le véritable gouverneur. Tant pis pour celui qui n'est pas dans ses bonnes grâces, ou déplaît à ses favoris. Le général marquis de Brossard vient d'en faire la triste expérience, traité de la manière la plus humiliante et renvoyé en France sans commandement. Il en est de même du général Feucher, à cause de ses



opinions royalistes, et aussi, crime pendable aux yeux de la duchesse, pour n'avoir jamais voulu mettre les pieds chez un partisan des Bonaparte. Le général Bucher s'en va également : il n'est pas dans les bonnes grâces de ces dames. Le général Davisard, commandant à Brest, le remplace ; et le général de Trobriant succède au général de Faudoas dans le commandement de la cavalerie. Comme on ne sait pas le motif du départ de ce dernier, et que ce n'est assurément pas par disgrâce, il faut bien en trouver un plausible, et l'on suppose qu'il se rend à Paris pour plaider au ministère la cause du gouverneur et le blanchir de toutes les accusations portées contre lui.

MUSTAPHA-PACHA. — 25 *février* 1833.

Le *Marengo*, un des plus gros vaisseaux de France, débarque 700 conscrits de l'Isère et de la Drôme. Voilà un surcroît de travail pour les instructeurs ; mais ce sont de gentils soldats, qui redonnent aux fiévreux squelettiques un peu d'animation et de gaîté.

Le duc de Rovigo est très malade. On lui met force sangsues. Toute la journée il dort, comme faisait Louis XVIII à la fin de sa vie ; vraisemblablement il ne fera pas de vieux os. Sa maladie a jeté quelque tristesse dans la société, et assombri un peu les fêtes des jours gras. Malgré tout Alger, comme Paris, a eu son bal masqué du mardi gras, et sa cavalcade grotesque, qui a parcouru le camp et les rues.

Par esprit d'imitation, les Bédouins et les Maures en ont voulu faire autant une dizaine de jours plus tard, à la fin de leur jeûne du Ramadan ; mais leurs mascarades ne sont que tapages assourdissants. Ils se promènent par



bandes d'une trentaine ; deux ou trois d'entre eux frappent sur de gros tambours en terre cuite. Les autres crient ou plutôt hurlent à tue-tête, en s'accompagnant de castagnettes en fer battu ; il n'est pas question d'accords, ni de chants suivis : c'est la cacophonie complète. Mais peu importe, le but est de ramasser quelques pièces de monnaie pour faire ripaille.

Tandis que, devant un pareil charivari, chevaux et chameaux, voire même les ânes, s'enfuient épouvantés, les femmes arabes contemplent avec joie cette mascarade à travers de petits trous carrés percés dans la porte des maisons. Vient-il à passer une figure européenne? Elles se retirent ; la vue des « Roumis » leur est interdite.

Sitôt la nuit venue, les cris de joie et les chants bruyants redoublent à l'intérieur des habitations. Les femmes s'en mêlent ; leurs voix aigües dominent le tumulte.

Passons à des choses moins folâtres. Les agriculteurs ne sont pas satisfaits de leurs récoltes. Le blé a manqué presque partout. Un essai de culture du coton n'a pas donné de bons résultats. La graine a levé, mais la plante n'a, pour ainsi dire, rien produit. L'ail, l'ognon, les fèves des marais et les lentilles sont les seules cultures sur lesquelles on puisse compter. « Beaucoup de propriétaires venus de France se sont à demi ruinés à vouloir acheter et cultiver une grande étendue de terrain. Puissent-ils recouvrer un jour l'argent qu'ils ont dépensé ! »

MUSTAPHA-PACHA. — 9 *mars* 1833.

Il y a du nouveau dans la colonie. Le gouverneur, atteint d'un ulcère cancéreux à la gorge, s'est embarqué précipitamment pour la France avec son médecin. Une



opération très douloureuse était nécessaire ; la faculté d'Alger s'était refusée à la tenter. C'est un grave sujet d'inquiétude pour la duchesse, et les brillantes soirées sont suspendues.

Le général Davisard, nouvellement promu et récemment arrivé de Brest, prend l'intérim. Un bateau, parti pour Oran, doit en ramener le général Boyer, dont la réputation n'est pas à faire. Les soldats l'ont surnommé Pierre le Cruel, et les Bédouins, coupeur de « cabasses », à cause du grand nombre de têtes turques et arabes qu'il a fait couper à Oran. En dehors de cela, c'est un officier de grande valeur, qui connaît fort bien le pays et le caractère des habitants.

« Me voilà en butte aux sottes railleries des Saint-Simoniens, parce qu'ils ont découvert dans un des journaux venus de France, que mon père, comme président du Conseil général de Loir-et-Cher, avait fait voter 3,000 fr. pour le séminaire. C'est le comble de l'abomination pour tous ces hurluberlus, dont le seul désir est de renverser l'ordre social. Je les laisse dire, car les injures ne prouvent rien. J'ai pour moi les hommes de bon sens. Ici, grâce à Dieu, malgré la divergence des opinions, ils forment encore la majorité. »

MUSTAPHA-PACHA. — 20 *avril* 1833.

Le duc de Rovigo n'est pas encore de retour. S'il est vrai qu'il a failli périr durant la traversée, cela ne l'encouragera pas à revenir de sitôt.

« On nous annonce le général Voirol pour prendre le commandement en second. Il serait temps d'avoir enfin à notre tête un homme de bon sens. Jusqu'ici nous n'avons eu que des ganaches, ou des généraux divisés d'opinion, incapables de fonder une colonie. »



Le maire d'Alger est un M. Cottin, ancien notaire de Paris. Il habite avec une fort jolie famille une des belles maisons de campagne de Mustapha. Il y vit modestement, chose rare chez les fonctionnaires, et fait peu parler de lui.

« Nous n'avons d'autre relation avec M. Cottin que de le saluer comme maire, lorsque, monté sur un joli cheval arabe, il nous éclabousse ou nous couvre de poussière. »

Deux tremblements de terre se sont fait sentir le 12 avril ; le premier, à onze heures du soir, l'autre à deux heures du matin. Les secousses n'ont pas été bien fortes, surtout la seconde. Quelques maisons pourtant sont lézardées ; mais il n'y a pas eu d'accident de personne. Les habitants du pays disent ces tremblements de terre assez fréquents, mais généralement peu graves. Il faut en excepter toutefois celui de 1828, qui bouleversa la petite ville de Blida et fit périr 4.000 de ses habitants.

« Il ne me manquerait plus qu'une catastrophe pareille pour donner un peu d'intérêt à ma lettre. »

MUSTAPHA-PACHA. — *4 mai* 1833.

La Saint-Philippe a été célébrée le 1er mai. Le matin et à midi tous les forts ont tiré une salve de 21 coups de canon. Dans la plaine de Mustapha se dressait un autel, fait de tambours, de guirlandes et de faisceaux d'armes, pour la célébration d'une messe militaire. Toutes les dames de la bourgeoisie d'Alger y assistaient et ornaient de leurs charmes cette plaine aride et maussade.

Dans l'après-midi, des mâts de cocagne et des danses. Chaque nation danse la sienne : les Espagnols, la fandango ; les Allemands, la valse ; les Juifs, une danse comme au temps d'Abraham ; les Maures et les Bédouins,



une scène d'amour et de jalousie ; les nègres enfin, une sorte de combat qui a rallié tous les suffrages. Armés d'un petit bâton fort court comme d'un coutelas, ils avancent, reculent, font des volte-face rapides avec beaucoup de grâce et une remarquable légèreté. Ils suivent avec précision et mesure le rythme d'une douzaine de tambours, au point d'évoquer le souvenir de nos ballets de pantomime. Un feu d'artifice termine la fête.

Au lendemain, les affaires sérieuses. En effet, un bataillon du 67e de ligne part en expédition dans la plaine de la Mitidja avec quelques cavaliers du régiment de chasseurs d'Afrique. Les tentes de trois grandes tribus sont brûlées. Le butin est considérable : en dehors d'une grosse somme d'argent, 2,000 bœufs, 6,000 moutons et quelques chevaux. Les chasseurs d'Afrique ont perdu une dizaine d'hommes. Un de leurs officiers, fils du duc de Rovigo, a eu un cheval tué sous lui, tandis qu'une autre balle, tirée à bout portant, traversait le fourreau de son sabre et, chose fort rare, demeurait fixée le long de la bride d'étrier. L'expédition a duré deux nuits et un jour sans prendre aucun repos de quelque durée et à peine de nourriture. L'infanterie surtout, couvrant la retraite l'espace de sept lieues, pataugeant dans la boue jusqu'au genou pour traverser les marais de la plaine, a beaucoup souffert de la fatigue, mais elle rentre sans blessures avec tous ses hommes. Les capotes et les havresacs ont arrêté les projectiles ennemis ; hélas! ils n'arrêteront pas les maladies. Voici venir la saison des pluies et des grandes chaleurs ; les fièvres seront encore une fois plus terribles que les Bédouins.

Détail à noter, toutes les correspondances sont désinfectées à leur arrivée dans les ports de France. Sur chacune, à côté même de l'adresse, se trouve la mention : purifiée à Toulon, ou purifiée à Marseille.

MUSTAPHA-PACHA. — 27 *mai* 1833.

Alors qu'à Paris le dernier hiver s'est montré si doux et si pluvieux que jamais, de mémoire d'homme, il n'y en eut de semblable, ni pareille épidémie de grippes (80,000 dans la capitale seulement), le froid, dans la plaine d'Alger, se faisait sentir assez rigoureux. « Est-ce que, par inversion, la France deviendrait l'Afrique? »

Les dernières nouvelles de la santé du duc de Rovigo sont désespérées, et sa malheureuse famille va repartir beaucoup plus tôt qu'elle n'y comptait. Elle ne verra pas disparaître sans regrets les côtes d'Algérie. Il eût fallu encore plusieurs années au gouverneur pour rétablir sa fortune, et marier avantageusement deux filles charmantes, fêtées et adulées, comme leur mère, par tout ce qu'il y a de riche et d'aimable dans la colonie.

En attendant, un vent de destruction souffle sur Alger. Les beaux palais turcs font place à des cabarets borgnes, ou à des boutiques d'épiciers.

La troupe fait le métier d'ouvriers des champs et coupe les foins, si tant est que l'on puisse appeler ainsi un composé de chrysanthèmes et de carottes sauvages ou de coquelicots. A défaut d'autre, il est vrai, le bétail et les chevaux finissent par le manger ; mais il ne viendrait à aucun de nos campagnards l'idée d'en faire du fourrage. La fauchaison d'ailleurs a été commencée trop tôt ; l'herbe, qui n'était pas au point voulu de maturation, a mal séché. Le soi-disant foin, mis en tas considérables, s'est échauffé au point qu'il s'en échappe de la fumée. Pourquoi d'ailleurs se donner tout ce tracas? Il revient aussi cher que celui de France, douze francs le quintal métrique, et n'a point, tant s'en faut, la même qualité.

MUSTAPHA-PACHA. — 8 *juillet* 1833.

Les fièvres redoublent d'intensité : 1,200 malades de plus à l'hôpital que l'année dernière à pareille époque!... Il ne reste presque personne pour faire le service. Faut-il en attribuer la cause à la construction des routes? En pays marécageux, qui remue la terre récolte la fièvre. Mais actuellement ce n'est pas le cas, puisque la route vers Goléa et Blida traverse une plaine aride, sans arbres et sans fontaine. Les bataillons d'ailleurs travaillent tour à tour, et pendant huit jours seulement, approvisionnés de tout par les chariots du train d'artillerie.

La colonie a fait un service funèbre imposant à la mémoire du feu duc de Rovigo, dans la nouvelle église aménagée par ses soins. Les murs sont en marbre de Paros ; c'était primitivement une mosquée. Le gouvernement a donné une somme importante pour la construction du clocher et l'achat des cloches. Le Pape lui-même a fourni tous les objets et les ornements du culte.

MUSTAPHA-PACHA. — 1er *août* 1833.

« Nous revenons d'un camp appelé Houabbaba-Hussein ; traduisez les ruines du marabout Hussein. Bien qu'il ne paraisse pas très ancien, il s'y rencontre en assez grand nombre des petites monnaies de cuivre à l'effigie de Claudius Vesperus. Pendant longtemps, paraît-il, les monnaies romaines avaient continué d'avoir cours parmi les Arabes, et comme ceux-ci avaient l'usage, qu'ils n'ont point perdu, d'enterrer leur petit pécule dans un endroit ignoré, les fouilles font surgir à l'improviste des petits trésors insoupçonnés. Nous avons aussi trouvé dans ces ruines suffisamment de colonnes en marbre blanc pour faire les bornes destinées à jalonner la route



d'Alger au grand marché de Bouffarick. Arabes de la plaine de la Mitidja et Bédouins de la montagne se donnent rendez-vous en ce dernier endroit, soi-disant pour nous apporter des denrées, en réalité pour apprendre les nouvelles et suivre les mouvements de nos colonnes. »

Tous ces musulmans, paresseux de nature, sont étonnés de voir les soldats français se servir aussi bien de la pioche que du fusil, et travailler à la construction des routes par une température accablante. Pour eux, c'est l'heure de chercher les endroits frais et ombragés, où ils puissent fumer, en reposant, leurs énormes pipes d'opium.

MUSTAPHA-PACHA. — 23 *août* 1833.

Rien de nouveau, qu'une expédition de courte durée contre des pillards qui avaient dérobé 400 outils environ, bêches et pioches, employées aux travaux de la route. A peine quelques coups de canon tirés, quelques cartouches brûlées, plusieurs parlementaires se présentent et demandent grâce, prêts à payer ce qu'ils ont pris. Affaire entendue, ils verseront cinq francs pour chaque outil, cinq sous par coup de fusil à leur adresse, et trente francs par coup de canon. Ces tribus fort pauvres ont ainsi à débourser 2,500 francs pour une fusillade justifiée sans doute par leur brigandage, mais dont ils se seraient bien passé.

C'est actuellement la pleine canicule. Elle a commencé, cette année, par des orages épouvantables, et se poursuit avec un siroco violent, si sec et si chaud qu'il fait éprouver un véritable malaise. Il cause des démangeaisons sur tout le corps, et l'on dort très mal ; mais cette tempérture est préférable à l'humidité : les malades sont moins nombreux.



La colonie, depuis le départ du duc de Rovigo, n'a toujours pas de gouverneur. Personne, semble-t-il, n'est tenté d'en prendre le commandement. Tout récemment encore, le général Bonnet, à qui on l'avait offert, vient de refuser.

Alger. — 10 *octobre* 1833.

La question se pose de savoir s'il convient d'occuper définitivement les territoires algériens. Les ressources à tirer de la colonie sont-elles en rapport avec les dépenses en hommes et en argent? Les fièvres sont toujours aussi meurtrières, et la mise en train d'une aussi vaste entreprise est fort dispendieuse.

Une Commission, envoyée par le gouvernement, va être l'arbitre de la situation. Le général Bonnet la préside. Or voilà qu'après avoir sondé le sol et le sous-sol des environs d'Alger, la Commission se met en tête d'étudier de même la plaine de la Mitidja et les territoires circonvoisins, de sorte qu'une belle nuit officiers et soldats sont tirés de leurs couchettes pour assurer la sécurité de cette scientifique caravane.

Quelle ne fut pas la surprise de la troupe de voir arriver, deux jours après, MM. les Commissaires en tenue de bons propriétaires bourgeois, et non dans un équipage seyant au caractère et à la dignité de députés et de pairs de France. C'était commettre une faute énorme dans un pays où, pour en imposer aux Arabes, il faut les chamarrures, les broderies d'or, les armes et les costumes éclatants. Seul le général Bonnet était en uniforme de petite tenue.

Lorsque, ainsi accoutrés, ils se présentèrent aux portes de Goléa et de Blida pour sommer les habitants d'obéir à Louis-Philippe Ier, roi des Français, et de suivre



en tous points les lois et usages du royaume, ces Musulmans si fiers, ne voyant devant eux que des habits noirs râpés et des casquettes de voyage, se refusèrent à penser que c'était là les représentants d'un aussi grand peuple que la France ; ils leur fermèrent la porte au nez, leur enjoignant par des signes non équivoques de déguerpir au plus vite.

Par malheur, ce jour-là, le général Voirol, qui commandait les troupes, souffrait de coliques néphrétiques. Fâcheuse influence du physique sur le moral ; voyant la fusillade très bien nourrie et la Commission fort exposée, il jugea prudent de battre en retraite et de revenir en hâte à Alger.

Un spectacle épouvantable les attendait sur le chemin du retour. Près d'un petit pont, seul passage à travers un immense marais, cinq cadavres affreusement mutilés leur barraient la route.

Pour horrible qu'il fut, ce spectacle était à prévoir pour tous, sauf pour les généraux Soult et Clausel, et surtout pour le fameux intendant civil Pichon. A les entendre, on était aussi en sûreté dans les plaines algériennes que sur les grandes routes du centre de la France. Aussi était-ce à qui ferait partie de l'escorte dans un voyage où à l'agrément certain pouvait se joindre quelque honneur ou quelque profit. Les bourgeois d'Alger, au nombre d'environ 400, presque tous gardes nationaux, avaient ainsi obtenu l'autorisation d'escorter seuls la Commission dans ses excursions d'enquête. Toute cette cohue partit donc sans ordre, gros embarras pour le mouvement des troupes, et surtout pour les convois de vivres si difficiles à faire suivre. Enfin la spéculation trouve place partout, et en dehors des transports militaires beaucoup de cantines particulières avaient voulu

marcher dans les traces de la colonne. L'une d'elles, trop lourdement chargée, se trouva bientôt à plus d'une lieue en arrière. Les Bédouins s'en aperçurent et en profitèrent pour exercer des représailles. Après avoir pillé la voiture, ils égorgèrent le cantinier et sa femme, puis mutilèrent celle-ci de la façon la plus barbare. Deux enfants de neuf à dix ans, qui les accompagnaient, furent pendus. Ce n'est pas tout : un malheureux soldat du 4ᵉ de ligne, tombé malade pendant la route, et incapable de suivre plus loin la colonne, avait demandé à prendre place sur la voiture déjà trop chargée. Les braves gens n'eurent pas l'inhumanité de le lui refuser, et cette nouvelle surcharge avait déterminé la catastrophe. Peut-être avaient-ils pensé trouver en lui, en cas d'attaque, un défenseur éventuel ! Ce pauvre soldat malade les défendit en effet de son mieux, et tourna ainsi contre lui la fureur des assaillants, qui, ayant fini par l'appréhender, le lièrent à la charrette, amassèrent autour de lui du bois sec, et le firent brûler ; tels les sauvages de Robinson faisant rôtir leurs prisonniers.

Les environs du pont, ayant quelque fraîcheur, se trouvaient être précisément le point désigné à l'avance pour déjeuner et déboucher gaîment quelques bouteilles de champagne à la prospérité de la colonie. Mais l'affreux spectacle étalé aux regards, ainsi que les coups de fusil ininterrompus des Bédouins, décidèrent la Commission à repartir au plus vite, non sans avoir enterré les cadavres de ces malheureux. Enfin, après tant d'émotions et d'incidents divers, les pauvres commissaires enquêteurs, pas bien fiers de leur équipée, rentrent dans Alger sains et saufs.

Au point de vue de la soumission des tribus, c'était un échec propre à leur redonner confiance et accroître

leur audace. Pour le général Voirol, qui accompagnait la Commission, c'était en plus une grave blessure d'amour-propre, dont il jura de tirer vengeance.

« Depuis cinq semaines, écrit le capitaine de Berthereau, nous ne sommes pas rentrés à notre camp de Mustapha, parcourant la plaine en tous sens, pillant, brûlant, égorgeant avec le plus grand succès, car en dehors de quelques tribus amies, tout le reste a été marqué pour longtemps de la présence des Français, et ce châtiment leur a montré, de façon à n'en pouvoir douter, que nous sommes aussi bienveillants pour les populations soumises et tranquilles, que terribles pour les pillards et les turbulents. »

A la même époque, le général Trézel s'empare, après un violent combat, du petit port de Bougie. Les Kabyles, maîtres de cette place depuis 1831, en avaient fait un repaire de pirates. On compte 15 officiers et 300 hommes hors de combat parmi les nôtres. Du côté arabe, les pertes sont considérables et de nature à inspirer une crainte salutaire.

Sur ce brillant fait d'armes se termine la série des lettres d'où sont tirés les souvenirs d'une colonie à son début. Plus d'une page pessimiste vouait toute tentative de colonisation à la stérilité et à la ruine.

La continuité dans les desseins, l'audace tranquille des chefs dans la conception des plans de campagne, jointe à la plus sage prudence dans l'exécution, l'intrépidité souriante de tous, fruit de la confiance réciproque des uns et des autres, l'organisation d'un puissant système de défense par la création méthodique de petits forts reliés entre eux par des colonnes toujours en mouvement, ont, avec le temps, triomphé d'obstacles jugés dès l'abord insurmontables, aplani toutes les difficultés,



amené la soumission de tribus guerrières et pillardes, assuré enfin, aux colons, la tranquille jouissance du fruit de leurs travaux, à tous, les loisirs si précieux d'une paix bienfaisante. La semence de fatigues, de labeurs et de sang, après une brillante floraison de gloire et d'honneur, porte aujourd'hui, et depuis de longues années déjà, une abondante moisson de richesse et de prospérité.

Labor omnia vincit Improbus.

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. Raoul de la GIRAUDIÈRE

intitulé :

SOUVENIRS D'ALGÉRIE

Par M. Robert REFOULÉ

Membre de la Section des Lettres

M. de la Giraudière a la main heureuse. Il y a un an, il avait exhumé les procès-verbaux d'un Conseil municlpai solognot durant la Révolution. Avec une modestie excessive, il s'était retranché derrière des documents, se refusant à corriger leur sécheresse, de crainte d'altérer leur caractère. Cette fois, ayant découvert la correspondance d'un de ses grands-oncles, officier de l'armée d'Afrique durant les trois premières années de la conquête de l'Algérie, il a préféré nous en analyser les pages essentielles, au lieu de la publier purement et simplement. Je lui sais gré de cette collaboration — d'ailleurs discrète et pleine de tact — avec son parent. La lecture reste aussi instructive ; elle est seulement plus agréable.

Ces lettres d'un conquérant ne respirent ni entrain héroïque ni espérance triomphale. Elles ont un accent résigné, un peu triste, sans illusion. C'est même en cela que réside leur principal intérêt. Pour m'expliquer, j'indiquerai, telles qu'elles m'apparaissent, les raisons de ce pessimisme, qui, d'abord, pourrait étonner chez un soldat établi en pays conquis.

Il y a des raisons personnelles. Notre officier, par la faute des circonstances, avait 38 ans en 1831, et n'était que lieutenant. Quand, à 20 ans, il avait pris service sous Napoléon Ier, la carrière ouverte devant lui semblait indéfinie ; elle allait de l'Espagne à Moscou, et des noms de victoire la jalonnaient. Avoir vu se refermer cet horizon, et s'évanouir les rêves d'avancement qui lui avaient souri ; échouer, longtemps après, sur une côte lointaine ; ne trouver, pour ennemis, que des hordes barbares, vues rarement de front ; et, le plus souvent, rester enfermé dans des cantonnements, à trois lieues du rivage — quelle déchéance ! Ajoutez que, par sa famille et ses propres convictions, il est légitimiste, et que la Révolution de juillet a éclaté au moment précis où il se préparaît à embarquer. L'armée d'Afrique avait d'abord menacé d'être un foyer d'opposition au gouvernement nouveau. La majorité de ses officiers supérieurs avait voulu se prononcer pour Charles X. On avait disgracié Bourmont ; on s'efforçait de réorganiser le corps d'expédition de façon à rassurer les orléanistes. Pour plusieurs années, les officiers légitimistes restèrent suspects, mal notés, et, selon l'expression militaire, tenus à l'œil.

La correspondance est très nette sur cette suspicion et sur le malaise qui en résultait.

Voici maintenant des raisons plus générales.

Les commencements d'une conquête coloniale ne constituent jamais un spectacle ni très beau, ni très édifiant. C'est une aventure incertaine, qui ne tente d'ordinaire que des aventuriers : spéculateurs de terrains, banquiers plus ou moins sûrs, étrangers heureux d'échapper à leur pays d'origine, gens au passé trouble, désireux de se refaire une vie nouvelle. On imagine facilement les

intrigues, la fièvre des affaires dans un pareil milieu. J'ai ouï dire qu'on les retrouve partiellement aujourd'hui, à Casablanca. Tel était également Alger en 1832, si nous en croyons Adrien de Berthereau de la Giraudière. On comprend qu'il ne dise pas beaucoup de bien des premiers colons.

Ce n'est pas tout. Nous n'avions alors aucune expérience coloniale derrière nous, et, devant nous, aucun plan précis. Allait-on se contenter de faire un exemple et d'exterminer quelques tribus? Ou bien allait-on occuper quelques points stratégiques et tenter seulement d'assurer par là la sécurité de la Méditerranée ? Ou encore allait-on coloniser l'Algérie ? Nul ne savait ; et, en attendant, indécise entre des ordres controverses et sans cesse changeants, l'armée restait attachée au rivage, prisonnière de sa propre inactivité. Nous ignorions tout du nière de sa propre inactivité. Nous ignorions tout du pays, ses ressources naturelles, le caractère des indigènes, la tactique militaire appropriée à un ennemi spécial, les mesures qu'impose le climat quant à l'hygiène et au vêtement des troupes. On trouvera dans les lettres plusieurs témoignages des effets de cette ignorance : nourriture médiocre, épidémies, projets et échecs ridicules, le tout résumé comme en un symbole dans cette navrante expédition de la Mitidja.

Surtout, personne n'avait la foi coloniale. Sur ce point encore, la correspondance abonde en témoignages très nets. » Jamais les Français ne pourront coloniser ici... Il n'y a rien à tirer d'un si mauvais pays... Les ressources à en attendre sont-elles en rapport avec les dépenses en hommes et en argent? » Après avoir relu ces lettres, rappelons-nous celles que nous avons pu connaître de ceux des officiers engagés ces dernières années,

à Madagascar ou au Maroc. (Il n'est aucune famille qui ne possède, dans un cercle très vaste, de ces lettres là).

Quel autre ton et quel autre état d'esprit! Quelle autre connaissance des méthodes de colonisation ! Quelle autre confiance, surtout dans la valeur et la destinée de la plus grande France ! Trois quarts de siècle d'expérience coloniale ne sont pas restés vains. Les occasions d'être fiers du présent, quand on le compare au passé, ne se rencontrent pas si souvent. Saisissons vite celle-là ; prenons-y des prétextes d'optimisme.

Je crois avoir suffisamment indiqué l'intérêt de ce récit. Il dégage, en outre, un certain charme mélancolique. A. de Berthereau était arrivé trop jeune et quelques années trop tard à la grande armée. Il arriva trop âgé et de quelques années trop tôt à l'armée d'Afrique. Ses lettres inspirent la sympathie qui s'attache naturellement aux vies qui n'ont pas eu de chance.

LA

COLLECTION DE CARTES A JOUER

DU MUSÉE HISTORIQUE

ET

LES CARTIERS ORLÉANAIS

PAR M. LE D[r] GARSONNIN

Membre de la Section de Médecine (1)

Le hasard d'une vente faite récemment à Orléans m'ayant amené à acheter pour le Musée historique deux cadres contenant des cartes à jouer fabriquées au XVIII[e] siècle par des cartiers parisiens et orléanais, j'ai recherché les anciens jeux de cartes possédés par le Musée et j'en ai dressé l'inventaire. Ce dernier m'a semblé présenter un intérêt véritable et je me suis décidé d'autant plus volontiers à vous en communiquer le résumé, que des erreurs avaient été commises antérieurement et que j'ai pu rectifier quelques-unes de ces erreurs.

Je ne vous ferai pas, à cette occasion, l'historique des cartes à jouer : l'origine en est d'ailleurs trop incertaine et le temps est loin où l'on croyait, sur l'assertion du

(1) Rapport verbal de M. l'abbé MAILLARD, membre de la Section des Sciences.



P. Menestrier (1), que l'invention en remontait au règne du dément roi Charles VI. Tout ce que l'on peut dire actuellement, c'est que les cartes nous viennent de l'Hindoustan et qu'elles furent importées en France dans le dernier quart du xiv[e] siècle. En outre, cette question d'origine n'a que faire dans notre sujet, les collections du Musée historique ne contenant aucune carte ou reproduction de carte antérieure au xv[e] siècle.

Un ouvrage considérable, auquel il manque bien peu de chose pour être parfait, nous a servi de guide dans cet inventaire ; je veux parler des deux gros volumes in-4°, publiés en 1906, chez Hachette, par M. Henry-René d'Allemagne, sous ce titre : « *Les cartes à jouer du quatorzième au vingtième siècle.* » J'ai laissé de côté tous les ouvrages antérieurs, même la bonne monographie (2) écrite par notre compatriote Leber, en 1842, et que j'avais sous la main, parce que, s'ils sont nombreux (M. d'Allemagne en a mentionné 190), ils sont pour la plupart incomplets ou désuets.

Avant de passer en revue les divers jeux qui constituent la collection du Musée historique, laissez-moi vous expliquer tout d'abord quelques-uns des termes que je serai obligé d'employer fréquemment.

Tous les jeux comportent deux sortes de cartes : les *cartes majeures*, *figures* ou *cartes de têtes*, qui représentèrent d'abord les preux et preuses de l'antiquité et du moyen âge, puis à partir du xvii[e] siècle, les rois, dames et valets avec leurs noms actuels ; et les *cartes de points*

(1) L'ouvrage du père Ménestrier publié en 1704 se basait sur un passage d'un registre de la Chambre des Comptes mentionnant le paiement, en 1392, de trois jeux de cartes moyennant 56 sols parisis.

(2) *Etudes historiques sur les cartes à jouer*, par C. Leber, 1842.



comprenant les as, les 10, les 9, les 8, les 7, etc. Les premières seules sont intéressantes ; elles sont imprimées, à la façon des estampes, au moyen de planches de bois gravées, parfois appelées *moulages* ou *moules*, et les personnages y sont figurés en pied jusqu'au début du XIX[e] siècle, où l'on adopta les portraits à deux têtes usités de nos jours (1). Les cartes de points, au contraire, sont le plus généralement obtenues au pinceau, au moyen de *patrons*, c'est-à-dire de cartons découpés à la manière d'un pochoir. Le Musée possède un extrait de l'Encyclopédie de Diderot composé de 6 planches gravées et de 5 feuilles de texte explicatif concernant l'industrie du cartier. Parmi les cartes de têtes, celle qu'il faut rechercher avant tout est le valet de trèfle, car c'est sur cette carte qu'on trouve habituellement le nom du fabricant (2), du *cartier*, pour employer le terme propre, et parfois l'enseigne de sa maison. Ce nom est imprimé soit sur l'un des bords de la carte, soit sur le *bluteau*, c'est-à-dire sur cette sorte d'écu ou de panonceau que le valet tient à la main droite.

Lorsque l'on a la chance de trouver le nom du cartier sur le valet de trèfle ou sur une autre carte de têtes, il est facile, grâce aux tables dressées par M. H. d'Allemagne,

(1) Les portraits à deux têtes ne furent adoptés officiellement en France qu'en 1827, mais M. d'Allemagne a reproduit un jeu à deux têtes édité à Paris en 1806.

Il y a lieu de remarquer que les *couleurs* des figures (cœur, carreau, pique ou trèfle) ne sont jamais gravées sur les bois ; elles sont appliquées, après coup, sur les cartes au moyen d'un patron.

(2) Les premiers statuts des maîtres cartiers, qui datent de 1581 et furent confirmés en 1594 et 1613, portent l'obligation pour les « feseurs de cartes » de mettre leurs noms, surnoms, enseignes et devises... au valet de trèfle de chaque jeu (1[er] article additionnel aux statuts adopté en 1613).



de connaître le lieu et l'époque où le jeu fut fabriqué. Mais il arrive assez souvent que ce nom du cartier fait défaut ; d'autre part, les listes de M. H. d'Allemagne présentent quelques lacunes et l'on peut être embarrassé pour identifier des cartes anciennes. C'est alors qu'on fait intervenir une classification adoptée par M. H. d'Allemagne ; ce dernier a remarqué qu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, chaque centre de fabrication avait employé un type spécial de figure, qu'il ne modifia guère, et que des différences notables existaient entre ces divers types, soit dans le dessin de la figure ou des vêtements, soit dans la mise en couleurs ou *habillage* des cartes ; un valet tout bardé de fer, d'un jeu édité en Auvergne, ne ressemble en rien, par exemple, au valet bon enfant, fumant une longue pipe, d'un jeu édité à Lyon. Aussi M. d'Allemagne a-t-il distingué un certain nombre de types, de *portraits* pour employer son terme, et classé de cette manière, par pays d'origine, les jeux de cartes qui ne portent pas de signatures ; c'est ainsi qu'au XVIII[e] siècle il cite les cartes au portrait de Paris, de Bourgogne, de Lyon, d'Auvergne, du Dauphiné, de Provence, du Languedoc, de Guyenne, du Limousin, etc. J'ai adopté cette classification parce qu'elle m'a semblé rationnelle.

Tout ce que je viens de dire s'applique au jeu de piquet, connu déjà, quoique sous un autre nom, du temps de Rabelais (1), et aux jeux qui en dérivent : le whist, qui comprend 52 cartes au lieu des 32 du

(1) On a prétendu que le piquet fut inventé par La Hire, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Ce que l'on appelait au XVI[e] siècle *jeu de piquet* était une sorte de jeu de quilles; à cette époque le piquet s'appelait *jeu du cent*. Ce ne fut qu'au début du XVII[e] siècle que le jeu de piquet désigna le jeu de cartes que nous connaissons.



piquet (1), le reversis qui n'en avait que 48 (2), l'hombre 40 (3) ou le brelan 28 (4). Mais il existe une autre sorte de jeu très différent et qui, actuellement, a presque entièrement disparu en France : c'est le vieux jeu de tarots, qui ne se joue plus guère que dans les régions avoisinant Besançon et Langres. Outre les 52 cartes numérales d'un jeu de whist, le tarot comprenait une figure nouvelle dans chaque couleur, le cavalier, et 22 atouts ou triomphes représentant des figures allégoriques ; soit au total 78 cartes (5). Dans ce jeu, les signes distinctifs, habituels de chaque couleur (cœur, carreau, pique, trèfle) sont remplacés par des coupes, des épées, des deniers et des bâtons ; ces signes, ou pour employer le mot propre ces *enseignes*, nous viennent de l'Espagne qui les a conservés dans ses tarots et dans ses cartes numérales. Observons, en passant, que dans les tarots allemands ces enseignes sont différentes et constituées par des cœurs, des grelots, des glands et des feuilles.

Il existe en France un autre jeu de cartes numérales qui a conservé ces signes distinctifs des coupes, épées, deniers et bâtons. C'est le jeu de cartes à enseignes espagnoles, dit *jeu d'aluette*, comprenant 48 cartes : un roi, une dame à cheval (6), un valet et 9 cartes de points échelonnées de l'as au 9 dans chaque couleur. Ce jeu,

(1) Le whist comprend dans chaque couleur trois figures et dix cartes numérales de l'as au dix.

(2) Dans le reversis les dix manquent.

(3) Dans l'hombre, il n'y a ni dix, ni neuf, ni huit.

(4) Le brelan est un jeu de piquet auquel on a supprimé les sept.

(5) Le tarot de 78 cartes est le tarot de Venise ; le tarot de Florence en comportait 97 et celui de Bologne 62 seulement.

(6) Dans les jeux espagnols, cette cavalière est remplacée par un cavalier.



dont l'origine espagnole est indiscutable se joue encore de nos jours dans les provinces de l'Ouest qui bordent l'Océan Atlantique et notamment dans le pays basque. Ce qui semble plus singulier, c'est qu'il s'est joué pendant fort longtemps en Sologne, où il n'a disparu qu'aux environs de 1860 (1) ; aussi trouve-t-on parfois des jeux d'aluette à enseignes espagnoles au fond des tiroirs des vieilles maisons solognotes.

A côté de ces jeux classiques, on doit mentionner les jeux de fantaisie : jeux de cartes satiriques, politiques ou grotesques ; jeux de cartes enfantines ; jeux de patience ; jeux par demandes et par réponses ; jeux à transformation ; jeux de cartes instructifs, etc. Le Musée historique possède des spécimens de la plupart de ces sortes de jeux et je vous signalerai les plus intéressants.

Chemin faisant, lorsque l'occasion s'en présentera, je vous indiquerai les usages auxquels on fit servir quelques-unes des cartes que je décrirai. Ce ne fut qu'en 1816 qu'on imposa aux cartiers le *tarotage*, c'est-à-dire l'emploi d'un papier de couleur pour le dos des cartes ; jusque-là ce dos était blanc (2) et on l'utilisait fréquemment pour écrire des fiches de bibliothèque, des adresses de commerçants, des invitations ou des notes brèves, des bons de pain, etc. ; on vit même un juge d'Auch faire imprimer ses cartes de visite au dos de cartes à jouer. Souvent, c'est à leur utilisation que nous devons la conservation de cartes anciennes retrouvées dans des bibliothèques ou dans des dossiers d'archives.

Dans un premier chapitre, je vous décrirai les jeux

(1) Renseignement fourni par M. Pellegrin, ancien notaire et collectionneur de cartes à jouer.

(2) On trouve cependant des exemples de tarotage sur certains jeux de l'époque révolutionnaire et sur les jeux de tarots fabriqués en France au milieu du XVIIIe siècle.



ou fragments de jeux édités en dehors d'Orléans, en France et à l'étranger, et conservés au Musée historique ; dans un second chapitre, j'aborderai l'étude des cartes et des cartiers orléanais.

I. — Collection générale du Musée d'Orléans

Le Musée d'Orléans ne possède aucune carte du xiv[e] siècle : d'ailleurs les seules cartes qu'on puisse avec certitude attribuer à cette époque sont au nombre de 17, déposées au Cabinet des Estampes, à Paris, et constituent le jeu de tarots, dit de Charles VI.

Les spécimens du xv[e] siècle sont également à peu près introuvables. Sauf au Cabinet des Estampes et dans quelques rares musées et bibliothèques (1), il n'en existe d'exemplaires que dans un très petit nombre de collections privées, fort connues des amateurs, qui attendent avec grande impatience le jour où elles seront dispersées aux enchères. Mais si le Musée d'Orléans ne possède aucun original, il peut du moins, grâce à la générosité de M. Chardonneret, archiviste du *Monde illustré* et Orléanais de naissance, montrer les reproductions photographiques, en grandeur réelle, de deux épreuves anciennes de cartes gravées à Lyon. Notre concitoyen, qui possède dans sa collection ces deux épreuves originales, en a envoyé les reproductions au Musée, en 1908.

La première est l'œuvre de maître Jaques « tailleur de moules », autrement dit graveur sur bois, qui vivait à Lyon en 1472-1475. Cette planche de cartes est la plus ancienne que l'on connaisse jusqu'ici (2) ; il est vraisem-

(1) Musées de Nuremberg, de Carrare et Bergame, bibliothèque de Dijon, etc.

(2) Le bois de Jaques existe encore ; il a appartenu à



blable qu'elle ne fut pas la première planche gravée, la gravure sur bois, qui remonte au moins à l'année 1418, ayant dû être utilisée de très bonne heure pour l'impression des cartes. Jaques a signé sa planche sur la première carte du second registre. Sur cette planche sont représentés 20 personnages en pied accompagnés de leurs écussons traditionnels (1) : 12 hommes, parmi lesquels se trouvent Josué, Hector, Alexandre, Judas Macchabée, Jules César, Antonye, Artus, Charlemagne, David, Godefroy de Bouillon ; 8 femmes, qui sont Deypille, Lamphelon, Iconie, Thamaris, Sémiramis, Penthasilée, Bethsabée et une dernière dont le nom ne se peut plus lire.

Un artiste, dont la notoriété fut grande à Orléans dans le monde des antiquaires qu'il a souvent mystifiés, Garapon (2), a certainement connu la planche de Jaques, et il en a fait un singulier usage. Très habilement et très fidèlement, il reproduisit les figures de trois cartes de

M Vital Berthin, de Beaurepaire (Isère), et a figuré en 1900 à l'Exposition rétrospective de la section de la Papeterie.

La rareté des bois anciens et des épreuves originales a été causée en grande partie par un édit de mars 1703 « faisant défense de conserver chez soi les cartes des anciens portraits ». Presque toutes les épreuves originales que nous connaissons ont été retirées de cartonnages à la confection desquels on les avait employées.

(1) On trouve ces armes dans le *Blazon des Armoiries* de Hiérome de Bara, édité à Lyon en 1511.

(2) Joseph-Jean-François Garapon, originaire de Vienne (Isère), était un réfugié politique qui vint habiter à Orléans en 1852, après le Coup d'Etat. Il habita d'abord un très modeste logement au 1er étage dans la rue des Albanais et y exerça un petit commerce de brocante. Lorsqu'il mourut, le 9 octobre 1877, âgé de 74 ans, il était marchand d'antiquités, rue Royale, 70.

Le musée possède un certificat de bonne conduite qui lui fut délivré à Metz, le 16 février 1827 par le Conseil d'administration du 3e régiment du génie où il était sapeur de 1re classe.



cette planche, les coloria et les offrit, en 1873, « à M. l'abbé Desnoyers, vicaire général et l'un des conservateurs du Musée d'Orléans. » Cette œuvre, que l'auteur qualifiait fac-similé, n'était qu'une supercherie : si au personnage d'Alexandre il avait ajouté un trèfle, et à celui de Jules César un carreau, qui ne figurent pas sur la planche, le péché n'était que véniel ; mais il devenait plus grave quand, après avoir dessiné la figure de Thamaris et lui avoir ajouté un pique, le copiste supprimait le nom de Thamaris et lui substituait celui de Jhoanna. Garapon voulait montrer, disait-il, en quel honneur on avait tenu Jeanne la Pucelle au xve siècle, puisqu'on la faisait figurer alors à côté des deux plus grands personnages de l'antiquité. J'ignore si le bon abbé Desnoyers fut la dupe de Garapon en cette affaire. Ce que je sais, c'est qu'il fit encadrer le soi-disant fac-similé et qu'il l'exposa au Musée Jeanne-d'Arc.

La seconde épreuve originale provient également de Lyon ; elle y fut gravée par un maître-cartier Jehan Personne, qui y vivait de 1493 à 1499. Comme la première, cette planche est signée. Jehan Personne a apposé son nom sur la première carte du second, du troisième et du quatrième registres. 20 personnages y sont représentés ; mais ce ne sont plus, comme dans la planche de Jaques, les 9 preux et les femmes fortes de l'antiquité ; ce sont, en majeure partie, des personnages notables de l'époque que nous montre la planche de Jehan Personne et c'est sur elle que se trouve une des plus anciennes représentations de Jeanne d'Arc. Parmi les 12 hommes, se voient les pairs laïcs et ecclésiastiques et, répété 3 fois différemment, Pâris, le héros troyen portant l'écusson de la ville de Paris. Les 8 dames sont la Sibylle, Hélène, la Pucelle, Mélusine, Junon, Vénus, Pallas et la belle

Hélène ; la Pucelle est représentée vêtue d'un riche costume, couronne en tête et sceptre en main.

Du xvie siècle, où les cartes furent à tel point en honneur que, pour la première fois, des statuts et privilèges furent octroyés par Henri III à la confrérie des cartiers, le Musée ne possède qu'un spécimen ; les cartes de cette époque sont généralement fort soignées et de modèles très divers ; mais, en revanche, elles sont peu communes. M. l'abbé Desnoyers avait cru pouvoir attribuer au xvie siècle la gravure d'un bois déposé au Musée historique et qui contient 24 cartes ou, pour mieux dire, les 12 figures, répétées 2 fois, d'un jeu de piquet ; mais cette attribution ne résiste pas à un examen attentif et la planche est, sans aucun doute possible, l'œuvre d'un cartier lyonnais anonyme du xviiie siècle : on y reconnaît notamment le valet de pique fumant sa pipe, qui est si caractéristique.

Il y a peu de temps, un donateur offrit au Musée un volume de poésies latines, de format in-24, édité à Paris chez Jean Libert en 1616 et revêtu d'une reliure en parchemin qui, très vraisemblablement, date de l'époque de l'impression du livre. Entre la feuille de parchemin de la reliure et la feuille de papier de gardes, j'ai eu l'agréable surprise de trouver une sorte de cartonnage, destiné à donner du corps à la reliure et composé de 4 cartes françaises du xvie siècle et de 10 morceaux de papier cartier coupés à la dimension des cartes. Parmi ces 4 cartes se trouve un valet de carreau rappelant beaucoup une figure de même couleur reproduite par M. d'Allemagne qui l'attribue à un atelier français du début du xvie siècle (tome I, p. 81) (1).

(1) Ce modèle a dû être répété pendant longtemps car M. d'Allemagne a reproduit un valet très analogue, qu'il attribue à un cartier parisien du milieu du XVIIe siècle (tome I, p. 109).



Les cartes du XVII[e] siècle sont également fort rares. Dans un portefeuille où l'abbé Desnoyers avait réuni diverses pièces relatives aux compagnons de Jeanne d'Arc, j'ai retrouvé, sous le nom de Lahire, un valet de cœur au portrait de Paris, édité au milieu du XVII[e] siècle, par un cartier qui signait *Hector de Trois* (1) : si ce n'était un pseudonyme, ce nom était tout indiqué pour un fabricant de cartes.

Dans un autre carton de l'abbé Desnoyers, j'ai découvert au milieu de gravures sur bois, une enveloppe de jeu de cartes qui date de la même époque et fait connaître un atelier de cartier qui n'a jamais été signalé jusqu'ici. Au milieu de l'enveloppe est un médaillon autour duquel court la devise « *Qui bien fera, bien trouwera* », et qui présente, en son centre, entre 2 branches de chêne, un chevron accompagné de 3 haches surmontées d'une couronne royale. Au bas de ce médaillon est cette inscription :

« Cartes . fines . faictes
« par . iean . boutemont .
« demeurant . a . froide - rue .
« a . caen. Par Permission du Roy. »

Il est curieux de constater que la devise « *Qui bien fera, bien trouvera* » se retrouve, identique, sur les enveloppes de jeux de Pierre Pelé, cartier à Paris, de 1643 à 1702, à l'enseigne des 3 haches, et sur celles de Goury Fuzelier, cartier à Marseille, de 1676 à 1688. D'autre part, les 3 haches couronnées accompagnant un chevron sont représentées de la même façon sur une enveloppe de Pierre Baudart, cartier à Rouen, de 1660 à 1691 (2).

(1) M. d'Allemagne a reproduit (tome I, p. 108), les douze cartes majeures de ce jeu. La signature du cartier se lit sur le valet de carreau.

(2) Voir les reproductions dans l'ouvrage de M. d'Allemagne, t. I, p. 329, 347 et 318.



J'ai pu acquérir, tout récemment, une planche de tirage originale, en noir, d'un jeu de cartes édité, à la fin du xvii[e] siècle, par Jean Imbard, qui fut maître-cartier à Aix-en-Provence, de 1696 à 1733. 2 valets de trèfle et 2 valets de pique de cette feuille portent la signature *Jean Imbard ;* sur les 2 dames de carreau est inscrite une devise « *Vive . les . bons . enfans . qui . iouent souvent .* » devise que j'ai retrouvée, identique, sur une dame de carreau au portrait de Provence, éditée par J.-J. Revest, à Avignon (1), en 1707. Cette planche de tirage a été extraite d'un cartonnage.

A partir du xviii[e] siècle, les collections du Musée sont bien pourvues ; elles renferment des exemplaires nombreux de diverses fabriques françaises et, à l'époque moderne, quelques jeux étrangers servant de types de comparaison.

Deux fragments de planches de tirage originales, en couleurs, provenant de cartonnages, ont été tirés à Aix-en-Provence, par François Dreveton, qui y exerça son métier de cartier de 1696 à 1737. Plusieurs cartes portent soit les initiales du fabricant *f. d.*, soit son prénom *Francisco.* Toutes appartiennent à un jeu d'aluette, à enseignes espagnoles, et les armes du royaume d'Espagne apposées sur l'as de denier indiquent nettement leur destination.

Deux autres fragments de planches de tirage originales, en noir, provenant également de cartonnages, sortent des ateliers du même Jean Imbard, cartier à Aix, que j'ai eu déjà l'occasion de mentionner. Ces cartes faisaient partie d'un jeu d'aluette, à enseignes espagnoles, édité en 1708, ainsi que le prouve la date inscrite à divers

(1) Voir la reproduction de cette dame de carreau dans l'ouvrage de M. d'Allemagne, tome I, page 120.



endroits, et destiné à être vendu en Espagne : l'as de denier porte les armes du royaume d'Espagne, et le 2 de deniers les armes écartelées de Castille et de Léon et les armes d'Aragon.

D'autres fragments de ce même jeu d'aluette édité en 1708, par Imbard, font partie intégrante d'une pièce extrêmement curieuse acquise récemment. C'est une banale gravure coloriée, représentant « l'Enfant prodigue chassé par ses maîtresses », qui a été renforcée par un cartonnage formé de 6 feuilles de papier superposées et collées ; 3 de ces feuilles ont été empruntées à des feuilles de cartes, à enseignes françaises et espagnoles, de la fabrique de Jean Imbard.

La collection du Musée comprend plusieurs figures au portrait de Bourgogne, parmi lesquelles 2 rois de carreau amplement et somptueusement vêtus, et un valet de même couleur d'une allure très martiale. Ces 3 cartes datent, à mon avis, du début du XVIII[e] siècle. On les a utilisées pour inscrire, sur leur dos, des fiches concernant des personnages originaires de Vergy et de Saint-Vivant, deux petites localités de la Côte-d'Or, ce qui confirme l'origine bourguignonne de leur fabrication.

Un valet de trèfle, bien que très différent comme type du valet précédent, est également au portrait bourguignon. Pour celui-ci, aucun doute n'est possible : en guise de bluteau, il tient l'écu de la ville de Dijon, tel que le blasonne Palliot dans son *Indice armorial* : de Bourgogne moderne parti de Bourgogne ancienne, coupé de gueules. De plus, il a entre les jambes la signature de Chenevet, qui fut maître-cartier à Dijon vers 1765. Cette carte, comme les trois précédentes, a servi à inscrire une brève fiche d'un personnage inconnu de Saint-Vivant.

Une dame et un valet de trèfle portant la signature



de Bloquet, maître-cartier à Caen sous le règne de Louis XVI, donnent une excellente idée de la fabrication des cartes dans cette partie de la Normandie. Tous deux sont au portrait de Paris. En outre, le bluteau du valet porte une figure de la Fortune qui servait d'enseigne à la maison.

Les cartiers parisiens devaient trouver dans l'Orléanais un débouché important pour leurs marchandises, si l'on en juge par le nombre de cartes, sorties de leurs ateliers, que l'on rencontre assez fréquemment dans notre région.

Le Musée possède 14 cartes signées des Delattre, dont l'un fut reçu maître en 1741 et dont un autre existait encore à l'époque révolutionnaire. Ces cartes portent, imprimé, le nom du cartier accompagné parfois de cette mention : « G. D., Paris ». (Généralité de Paris). 2 valets de trèfle de cette fabrique ont, sur leur bluteau, l'enseigne de la maison : « Au roi Salomon ». Pendant le rude hiver qui précéda la Révolution, un certain nombre de cartes de Delattre et d'autres cartiers parisiens reçurent une destination inattendue : on fit imprimer, sur leur dos, des bons de pain de 12 livres (1) qui furent distribués aux indigents de Canettecourt (2) et des environs pendant le mois de janvier 1789 ; notre collection montre 17 de ces bons surmontés des armes d'un prince de la maison de Bourbon (3).

(1) M. d'Allemagne a reproduit, tome I, p. 495, un bon de pain semblable délivré à Canettecourt le 17 décembre 1788, en mettant comme légende : « Bon de subsistance en nature pour la généralité de Clermont ». Cette légende commet une erreur : il ne s'agit pas de la généralité de Clermont, en Auvergne, mais simplement de la petite ville de Clermont, dans l'Oise.

(2) Canettecourt, commune de Breuil-le-Vert, canton de Clermont, département de l'Oise.

(3) Vraisemblablement le prince de Condé.



L'un de ces bons de pain se rencontre également au dos d'une carte fabriquée par Guillot, qui exerça sa profession à Paris de 1752 à 1790.

De Mandrou, nous conservons 2 cartes majeures dont l'une a sa signature suivie de la mention « G. D., Paris » et présente, sur le bluteau, le buste d'homme servant d'enseigne à la maison. Mandrou édita de 1754 à 1808.

Hugues Chassonneris avait ses ateliers à Paris, rue de la Verrerie, à l'enseigne des Trois Rois. Il y fabriqua de 1766 à 1811. Le Musée possède, de ce cartier, 2 cartes majeures signées et dont l'une, un valet de trèfle, qui porte en outre la mention « G. D., Paris », a sur son bluteau l'enseigne du fabricant.

Un autre cartier parisien, Valentin Minot, dont les premiers produits remontent à 1781, est représenté dans la collection par un roi de pique et une dame de carreau signés « V. Minot » et ayant au dos les bons de pain dont je vous ai parlé. A Valentin Minot appartient également un valet de trèfle qui, en plus de la signature, porte la mention « G. D., Paris » et a, sur son bluteau, un buste de roi lauré et couronné.

En 1791, J. Pinaut fondait une fabrique à l'enseigne : « Au père de famille ». Un valet de trèfle portant sa signature et son enseigne fait partie de nos collections.

Celles-ci sont complétées, pour la période qui précéda la Révolution, par un assez grand nombre de cartes majeures et de cartes de points certainement éditées à Paris, mais ne portant aucune indication de cartier. Au dos de l'une d'elles est une mention intéressante : c'est une note de procédure rappelant qu'il faudra signifier à la ville que « Mlle Tassin, damoiselle, fille de défunt Charles Tassin equier secretaire du roy» est comprise



au rôle de la noblesse. Sans aucun doute, c'est de la ville d'Orléans qu'il s'agit et l'on peut supposer avec vraisemblance que cette note fut écrite au début de l'année 1789, alors qu'on procédait à la vérification des titres en vue de l'établissement du rôle de la noblesse du bailliage.

Mentionnons enfin une série complète de 12 cartes de têtes reproduisant fort grossièrement le portrait de Paris et qui semblent bien être des œuvres de contrebande fabriquées à l'étranger. Outre la grossièreté de leur dessin et de leur habillage, ces 12 figures présentent un défaut qui vient de l'inexpérience du fabricant : au lieu de représenter les 4 couleurs du jeu, elles offrent uniformément un cœur imprimé en noir. Afin probablement de faciliter leur vente, 2 valets de cette série sont signés, à la main, du nom de Delattre.

Après la journée du 10 août 1792, lorsqu'il devint dangereux d'être suspecté d'attachement au régime déchu, certains cartiers modifièrent le type de leurs cartes de têtes. Pour utiliser les planches qui servaient à les imprimer, ils supprimèrent simplement, d'un coup d'échoppe, les sceptres fleurdelysés, la croix surmontant le globe du monde, les fleurs de lys des vêtements et de la couronne royale ; les rois furent coiffés d'une sorte de chaperon ou béret rouge, et les dames d'une étoffe de même couleur ; les noms des personnages furent le plus souvent effacés. Le Musée possède un roi de trèfle portant la signature manuscrite de Delattre et une dame de cœur de la fabrique de V. Minot ainsi modifiée. Un roi de carreau signé Mandrou a été moins radicalement transformé : son nom de César lui est resté et les fleurs de lys du sceptre et de la couronne ont été seulement rendues méconnaissables ; la couronne royale a l'aspect

d'une couronne d'épines et le sceptre celui d'un époussetoir anodin. C'est là un type de transition.

Trois épreuves modernes d'anciens bois conservés au Musée de Chalon-sur-Saône et provenant de la fabrique d'E.-C. Avrilion, à Chalon (1), dont ils portent la signature, montrent bien les transformations imposées par la Révolution. Un premier bois comprend 10 figures au portrait bourguignon du milieu du XVIII[e] siècle. Un second reproduit les 10 mêmes figures, mais dépouillées de leurs couronnes, sceptres et armoiries qui ont été simplement échoppées. Sur un troisième, 10 figures au portrait bourguignon, un peu différentes du premier type, ont été modifiées : les rois sont coiffés d'une sorte de toque rejetée en arrière et les reines n'ont qu'une draperie sur la tête ; les rois de pique et de cœur de cette dernière planche ont leur couleur représentée sur leurs vêtements,

Des modifications aussi puériles ne pouvaient suffire à de purs jacobins. C'étaient encore des rois et des reines que les joueurs tenaient en main et, pour beaucoup moins que cela, le président Dumas le Rouge et l'accusateur public Fouquier-Tinville envoyaient à la guillotine. On inventa des jeux entièrement nouveaux répondant mieux aux idées politiques du jour.

Deux modèles surtout se partagèrent la faveur du public. Dans l'un, assez peu artistique, les rois et les valets furent remplacés par des *Sages* et des *Braves*, presque tous empruntés à l'antiquité, et les dames par des *Vertus* civiques. Le Musée comprend d'assez nombreux spécimens de ce type. De Jean Minot, qui fabriqua

(1) M. d'Allemagne n'a mentionné ni l'atelier de Chalon, ni le nom d'Avrilion.



de 1767 à 1808, nous avons 9 figures signées, au dos desquelles sont des fiches de bibliothèque. Un jeu de piquet complet, non signé, ressemblant beaucoup au type édité par J. Minot, présente cette particularité que les qualificatifs de Sage, Vertu et Brave ont disparu pour ne laisser subsister que les noms de : Solon, Caton, Brutus et J.-J. Rousseau ; Union, Force, Prudence et Justice ; Décius, Scévola, Horace et Annibal. Un autre jeu, édité par un cartier inconnu et auquel il ne manque que 3 cartes de points, représente les mêmes personnages, costumés à l'antique à l'exception d'Annibal qui, pour compenser le travestissement romain de Jean-Jacques, a été figuré en sans-culotte coiffé du bonnet à cocarde tricolore et armé d'un sabre et d'une pique.

Un second modèle, composé par un économiste fort connu, le comte de Saint-Simon, fut édité en 1793 par Jaume et Dugoure à Paris. Il est plus soigné et plus rare que le premier. J'ai retrouvé l'une des cartes de ce jeu dans un carton de l'abbé Desnoyers et je l'ai jointe à la collection générale : c'est une dame de pique, une *Lumière* qui semble s'éclairer aux rayons d'un bonnet phrygien dressé devant elle, et qui est qualifiée « Liberté de la Presse ». Une autre carte du jeu de Saint-Simon, moins bonne comme tirage mais plus intéressante que la première, fait partie de la collection du Musée. C'est un valet de trèfle ou, pour parler plus exactement une *Egalité* de droits personnifiée par la Justice, qui fut édité, non à Paris, mais à Angers, ainsi que le prouve la mention « *faites à Angers* », inscrite sur le piédestal placé à la droite du personnage. Au dos de cette carte est imprimé le prospectus du sieur Rivaut, fabricant de bas à Angers, qui offre, « à juste prix », des bas de coton couverts en soie, des bas de fil pour homme et pour femme, des gants et des pantalons de toute espèce.

Deux jeux de format très réduit, des jeux de patience vraisemblablement, auxquels ne manquent que les cartes de points, nous donnent la série complète des figures dessinées par le comte de Saint-Simon et gravées par Normand fils. Dans ces jeux, les Sages sont remplacés par les *Génies* de la paix, de la guerre, des arts et du commerce ; les Vertus par les *Libertés* des cultes, du mariage, de la presse et des professions ; les Braves par les *Egalités* de rang, de couleur, de devoirs et de droits. Les as, encadrés de faisceaux de licteur tricolores, portent l'inscription : « Rep. fra. La Loi. » Ces petits jeux sont les plus anciens de la collection qui aient le dos taroté ; toutes les cartes que je vous ai présentées jusqu'ici avaient le dos blanc.

Un dernier jeu, dont le dos tricolore, colorié à la main, et le mauvais habillage des figures décèlent, à mon avis, un truquage à peu près certain, se compose, lui aussi, de génies, de libertés et d'égalités. Il fut édité à Lyon, en 1793, par Barbarin. Il est difficile de pousser plus loin l'inhabileté du dessin et la grossièreté du coloris ; certaines figures sont informes et pourraient être confondues avec ces grafittes que les écoliers barbouillent au long des murs. Sans vouloir m'y arrêter plus longtemps, je ferai remarquer que l'une des Egalités, un soldat, a conservé la pipe si caractéristique des anciens valets des jeux lyonnais.

J'arrive à un jeu de tarots très intéressant et très rare édité, à l'époque du Directoire, par Lefer, rue de la Bienfaisance, à Paris : il ne lui manque que le premier atout et le fou. Les 16 figures sont choisies parmi les peuples des 4 principales parties du monde : Europe, Asie, Afrique et Amérique. Les atouts, au contraire, sont ornés de médaillons d'empereurs, d'impératrices et de grands

hommes de l'antiquité romaine. Le dos des cartes est taroté. M. d'Allemagne ne semble pas avoir connu ce jeu, car, dans son ouvrage, il ne l'a ni reproduit ni même, je crois, signalé.

De la même époque, le Musée possède 2 moitiés de feuilles de bandes de contrôle pour les jeux de cartes et une feuille de papier filigrané. L'une de ces bandes, conforme à l'arrêté du 3 pluviôse an 6, porte « *Jeu de... cartes du C.* [en]... ». L'autre modèle, au contraire, porte l'inscription « *Loi du 9 vendémiaire an 6* ». La feuille où sont les bandes de ce second type a été utilisée à Digne, en 1807, pour imprimer un arrêté préfectoral concernant la célébration de la fête de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur. Quant au papier filigrané destiné au tirage de certaines cartes, il porte, pour chaque carte, un médaillon ovale encadrant les lettres R. F. surmontées du bonnet phrygien et accompagnées, à la partie inférieure, d'une équerre et d'un fil à plomb.

Avant de quitter le XVIII[e] siècle et pour ne pas rompre l'ordre chronologique adopté dans cette nomenclature, je signalerai quelques jeux de cartes instructives : l'un est composé de 24 cartes (1) à deux compartiments où sont figurés les principaux événements et personnages de la mythologie ; un autre, qui est renfermé dans une boîte tricolore, en forme de livre ayant pour titre « Histoire romaine, 1792 », comprend 25 cartes retraçant les grands faits de l'histoire de Rome ; un troisième jeu, fort incomplet puisqu'il n'a conservé que 5 cartes, a pour sujet l'Ancien Testament et ne présente qu'un intérêt médiocre, le texte imprimé y tenant presque toute la place.

(1) Il y avait 25 cartes mais la dixième est perdue.

Avec l'avènement de l'Empire, les cartes prirent un nouvel aspect. Au lieu de laisser à l'initiative individuelle le soin d'établir des modèles, la Régie résolut de faire graver des moulages qu'elle mettrait à la disposition des cartiers. Le peintre David fut chargé, en 1808, de composer les cartons de ce premier jeu officiel, qui fut dessiné par Mongez, gravé par Andrieu et édité en 1810 par F. Didot. L'exemplaire de ce *jeu impérial* qui est déposé au Musée est incomplet : il n'est formé que de 10 cartes de têtes et 10 cartes de points. Les personnages, inspirés de l'Antiquité, ne sont pas désignés par des noms, à l'exception des 4 rois : Charles, Caesar, Alexandre (en grec) et David (en hébreu). Comme dernier détail, je noterai que le dos taroté, que nous avons vu en usage pour certains jeux de l'époque révolutionnaire, n'est plus usité et qu'on est revenu à la couleur blanche uniforme pour le dos des cartes. En outre de ce jeu, le Musée possède une planche de tirage originale, en noir, sur papier filigrané à l'Aigle, du moulage de David, et une feuille de papier cartier, ayant pour filigrane un aigle éployé, et destinée à l'impression de 24 cartes, conformément à la décision ministérielle du 21 mai 1806.

L'année suivante, le Directeur de la Régie mit en service, concurremment avec le modèle de David, un second moulage gravé par Gatteaux, dont la signature, accompagnée de la date 1811, se trouve sur le bouclier du valet de trèfle. Le Musée possède, de ce jeu, un exemplaire très frais auquel ne manquent que 7 cartes de points, et qui porte, sur le valet de cœur, la signature du cartier parisien Minot. Les personnages en pied y sont bien dessinés et habillés à la romaine. Symétriquement au signe de la couleur, les figures portent une initiale imprimée :

R pour les rois, D pour les dames, V pour les valets. En outre, des noms sont donnés aux personnages : les 4 rois sont David, Alexandre, César et Charles ; les 4 dames : Abigail, Statira, Calpurnine et Hildegarde ; les 4 valets : Azael, Parmenion, Curion et Ogier. Une planche de tirage originale, en noir, sur papier filigrané à l'Aigle, existe également au Musée et représente 24 cartes majeures du jeu de Gatteaux.

Ces jeux ne restèrent pas longtemps en usage et l'on revint assez vite au type en pied de l'ancien portrait parisien : un valet de trèfle de la collection, au portrait officiel de 1813 et portant sur son bluteau l'inscription datée « *Administ. des droits réunis*, 1813 » en fournit une bonne preuve. 9 demi-feuilles de bandes de contrôle, portant le timbre de la Régie de 1804, et destinées à entourer les sixains, les jeux et les tarots qu'on vendait en France, à l'étranger et dans les colonies françaises et étrangères complètent la collection des cartes à jouer du premier Empire.

La Restauration voulut, elle aussi, avoir ses jeux spéciaux. Je puis vous montrer, à cet égard, un jeu de piquet complet, très curieux, renfermé dans un étui vert, fleurdelysé, et portant l'inscription : « *Vivent les Bourbons* 1815 » ; les collectionneurs le désignent sous le nom de *Jeu des devises royales*. Il fut créé en l'honneur de l'avènement au trône de Louis XVIII et l'exemplaire que nous avons porte la signature : « *Spol fecit, rue Saint-Sauveur n° 1* » (1). Dans ce jeu, les 4 couleurs traditionnelles sont remplacées par les roses, les pensées, les lys et les cœurs ; nous sommes à l'époque de ce *Langage des Fleurs* que M[me] Leneveux devait codifier avec

(1) L'exemplaire reproduit par M. d'Allemagne fut édité en 1816 par Bayard, rue Chapon, 7, à Paris.



tant de succès en 1833. François Ier est le roy des roses, Marguerite de Valois en est la reine et Bayard le chevalier ; les pensées ont pour figurants Louis XVI, Marie-Antoinette et le duc de Berry ; parmi les lys se voient Louis XII, la France et Richelieu ; Henri IV, Jeanne d'Albret et Sully sont rangés dans les cœurs ; l'as de roses porte le mot « *Amour* », celui de pensées « *Union* », celui de lys « *Fidélité* » et celui de cœurs « *Vivent les Bourbons.* »

Le mariage du duc de Berry fournit à un sieur Houbigant le prétexte de la composition d'un nouveau jeu qui ne fut mis en vente qu'en 1818 et dont le Musée ne possède qu'un spécimen incomplet. Les personnages y sont dessinés avec un grand soin et une véritable recherche de l'exactitude du costume. Ils sont choisis parmi les grands noms de l'histoire de France : Saint Louis, Blanche de Castille, Joinville, Jeanne d'Albret, Crillon, Marguerite de Valois, Bayard, Hildegarde, Roland, etc...

L'année suivante, un jeu de cartes à rire, dit *Jeu des Journaux*, fut édité avec un certain succès : c'était un jeu de whist, dont les 40 cartes de points représentaient des scènes comiques et grivoises ; les 12 cartes majeures, au contraire, figuraient les directeurs des principaux journaux et quelques personnalités marquantes de l'époque. La *Gazette de France* était personnifiée par Mme Bolly, les *Débats* par Bertin, le *Don Quichotte* par Esneaux, etc. ; Talleyrand et Chateaubriand s'y reconnaissaient facilement, le premier sous les traits de Clopineau et le second sous ceux de Bazile. Un autre jeu, dit *des Théâtres*, était conçu dans le même esprit, mais, le Musée ne le possédant pas, je m'abstiendrai de vous en parler. Qu'il me suffise de signaler dans notre collection 6 cartes de points d'un jeu de cartes récréatives

6

édité par Terquem et May à Metz en 1819 : l'une de ces cartes représente Figaro, une autre donne le portrait de 12 académiciens.

La mode, d'ailleurs, était aux jeux amusants. Un jeu anonyme, édité entre 1820 et 1830, connu sous le nom de *Jeu de la Dot* ou *Jeu de la Mariée*, eut une grande vogue. C'était un jeu de piquet, dont les 32 cartes figuraient tout un cortège nuptial : le marié et la mariée, leurs parents, leurs témoins, le notaire, le curé, le suisse, les musiciens, la marchande à la toilette, les mendiants, etc. Dans le coin supérieur gauche, une représentation d'une carte de jeu habituel permet de se servir de ce jeu de fantaisie comme d'un jeu ordinaire.

Pendant cette première période du XIXe siècle, les cartiers provinciaux et étrangers ne chômèrent pas ; mais celles de leurs cartes que nous possédons ne présentent pas d'intérêt spécial. Il suffit de les énumérer : une planche de tirage originale, en noir, d'un jeu d'aluette, à enseignes espagnoles, édité par Desory, maître-cartier à Perpignan en 1819 ; un jeu d'aluette complet de la fabrique de Bruneteau, cartier à La Rochelle ; un autre jeu d'aluette, également complet, édité par Roiné, cartier à Nantes (1) ; 3 figures isolées d'un jeu d'aluette du même Roiné ; un roi et une dame de pique à une seule tête d'une fabrique française inconnue ; un jeu de cartes à transformations dont les 12 figures sont à une seule tête et dont le valet de trèfle porte sur son bluteau le nom du graveur et la date « *Administr. des contrib. indir. 1815, Gatteaux* » ; un roi de pique au portrait

(1) Plusieurs cartiers de ce nom ont exercé à Nantes, de 1781 à 1851. M. d'Allemagne a publié (tome II, p. 111) une enveloppe de cartes de Roiné père et Dumontier, cartiers à Nantes en 1836.



anglais à une seule tête et un as de même couleur édités à Londres par Thomas Woolley et destinés à l'exportation ; un jeu de whist, à enseignes françaises, édité à Vienne, en 1838, par Uffenheimer ; telle est la liste de ce que le Musée possède. On pourrait peut-être y joindre un jeu d'aluette incomplet, à enseignes espagnoles, fabriqué à Madrid, pour être vendu en France ; bien que portant sur le 2 d'épées « *fabricando in Madrid* » ce jeu comporte, en effet, des dames à cheval particulières aux jeux français ; il a d'ailleurs beaucoup plus d'analogie avec le jeu d'aluette de Roiné cité tout à l'heure qu'avec un jeu d'aluette, très grossier mais bien caractéristique édité, vers le milieu du XIXe siècle, par Miguel Gorriti à Tolose, l'ancienne capitale du Guipuzcoa.

Beaucoup plus intéressant est un jeu de piquet, datant, me semble-t-il, de la Révolution de 1848. Dans ce jeu, qui rappelle ceux de 1793 que je vous ai décrits, les rois sont remplacés par Brutus, Lycurgue, Gracchus et Jésus ; les dames sont dénommées Liberté, Egalité, Humanité et Justice ; les valets, Union, Courage, Espérance et Force ; quant aux as, qui sont figurés au centre d'une radiation, ils sont accompagnés de balances, d'un bonnet phrygien, d'une équerre ou d'une couronne de feuilles de chêne (1).

Deux jeux de cartomancie peuvent être attribués approximativement à la même époque. L'un, auquel l'abbé Desnoyers attachait une certaine importance, parce qu'il l'avait acquis, après un long usage, d'une tireuse de cartes, montre des personnages et des scènes fort connus : vous y retrouverez le jeune homme blond,

(1) Ce jeu pourrait être l'œuvre de l'Orléanais Garapon dont nous avons déjà parlé. Il existe en effet dans les collections du Musée une planche de tirage, en noir, des cartes de têtes de ce jeu qui est signée à droite, en bas : « G.pon ».



l'homme de loi, l'homme veuf, la femme brune, l'homme de campagne, l'Amour, l'Argent, le Mariage, la Grossesse, la Nouvelle, etc. Si l'on en juge par son état fatigué et graisseux, ce jeu a dû être l'interprète de bien des boniments et entretenir, à beaux deniers comptants, plus d'un espoir. Il fut édité vers 1850, par H. Pussey, à Paris, sur le modèle d'un jeu plus ancien, datant vraisemblablement de 1830.

Un second jeu de cartomancie est renfermé dans une boîte portant cette étiquette : « *Grand Etteilla, ou tarots égyptiens, composé de 78 cartes et 118 tableaux symboliques avec l'instruction pour la manière de le tirer* ». Il suffit, je crois, d'énoncer son titre et de vous rappeler que le mot Etteilla est l'anagramme du nom d'un garçon coiffeur qui vécut au XVIII[e] siècle et, doué de faconde et d'imagination, se fit le vulgarisateur de la science — si l'on peut employer ce terme — de la bonne aventure au moyen des cartes à jouer. Il s'appelait Alliette. Un autre exemplaire du « Grand Etteilla », différent du premier, existe dans les collections. Dans la même série, on doit ranger un jeu de cartomancie édité à Francfort par Dondorf pour être vendu en France ; il est accompagné d'une notice ayant pour titre : « Explication du jeu de cartes de la célèbre devineresse M[lle] Lenormand, de Paris. »

Pour la période du second Empire, la collection comprend un certain nombre de jeux de fantaisie. Ces derniers sont généralement fort soignés : le coloriage au patron avait fait place, vers 1830, au procédé de M. de la Rue, qui donnait, avec 5 planches, la gamme complète des couleurs et ce procédé avait, lui-même, été amélioré par l'emploi de la lithographie. A cette époque, le portrait à 2 têtes est exclusivement employé pour les cartes

majeures aussi bien dans les jeux officiels que dans la plupart des jeux de fantaisie. C'est lui qui figure sur un jeu, édité à Paris par O. Gibert, dont les rois et surtout les dames et les valets ont les visages les plus gracieux du monde et portent des costumes moyenâgeux où l'élégance fait oublier l'inexactitude. C'est ce même portrait que vous voyez sur les jeux, souvent fabriqués en Belgique, qui se vendaient dans les villes allemandes des bords du Rhin, où il était de bon ton de se rendre pendant les mois d'été. Le Musée possède trois de ces jeux allemands dont les portraits sont différents : un jeu de piquet et deux jeux de whist. Les as en sont décorés de paysages : sur ceux des 2 jeux de whist sont gravées des vues de Bade et de ses environs avec légendes en langue française ; le jeu de piquet, par contre, a, sur ses as, des vues de Heilbronn, Lichtenstein, Canstadt, Marbach, Widbach, Weinsberg, etc.

Un jeu de piquet très curieux, édité par Gaillard et renfermé dans une boîte en forme de livre ayant pour titre « *Cartes de la République, 1870* », rappelle les jours sombres du siège de Paris. Les rois y sont remplacés par des portraits en pied de Jules Favre, Gambetta, Trochu et Garibaldi ; les dames s'appellent Liberté, Egalité, Fraternité et France ; quant aux valets, ce sont des soldats Garde National, Franc-Tireur, Mobile et la Gloire ; l'as de trèfle entouré de 2 palmes est surmonté du bonnet phrygien. Ce jeu, destiné à être vendu à l'étranger (1), n'est pas très soigné et les personnages y revêtent parfois des allures de caricatures.

Nous retrouvons ce même aspect grotesque sur un jeu de cartes enfantines édité, vers 1887, par Lequart et

(1) Sur toutes les cartes de tête est imprimé le mot « *extérieur* ».



Mignot. Les 32 cartes figurent des personnages comiques, des héros des contes de Perrault, des militaires, des magistrats, etc. Dans le coin supérieur gauche est représentée l'une des 32 cartes d'un jeu de piquet, ce qui permet de jouer avec ce jeu (1).

2 jeux de tarots, édités par Grimaud, à Paris, prouvent que ce jeu est encore en faveur dans certaines parties de la France. Ainsi que l'indique une inscription sur le 2 de deniers, l'un de ces jeux est la reproduction d'un jeu édité en 1748 par Arnoult ; il est à une seule tête et est formé des mêmes figures qu'un jeu de tarots allemands édité par J. Müller et Cie, à Schaffhouse et Hasle. Les seules différences qui se rencontrent entre les 2 jeux, c'est que, à Junon et à Jupiter des atouts de Grimaud, on a substitué la Papesse et le Pape dans le jeu allemand ; en outre, dans ce dernier, l'indication portée sur le 2 de deniers est l'adresse de la maison allemande, au lieu d'être le rappel du jeu original d'Arnoult. On pourrait croire à une contrefaçon allemande : il n'en est rien cependant. Au XVIIIe siècle, il existait, en France, deux centres importants pour la fabrication des jeux de tarots : Besançon et Marseille. Les cartiers de cette dernière ville remplaçaient, dans les atouts, Junon et Jupiter par la Papesse et le Pape. Müller a tout simplement reproduit, sans donner aucune indication d'origine, un jeu de Marseille ; Grimaud, au contraire, a reproduit, en conservant le nom du cartier et la date, un jeu de tarots de Besançon.

Le second jeu de tarots, édité par Grimaud vers 1890, est au portrait à 2 têtes et, au lieu des enseignes espa-

(1) C'est à un jeu analogue qu'appartient un as de trèfle représentant Jeanne d'Arc, qui est conservé au Musée Jeanne d'Arc.

gnoles, emploie les couleurs françaises de trèfle, cœur, pique et carreau. Sur les atouts, divisés en 2 parties opposées, sont peints, d'une part, des animaux marins, d'autre part, des scènes chinoises.

La maison Grimaud édite toujours des jeux d'aluette pour la consommation française. Nous en possédons deux différents : l'un qui porte le timbre de la Régie de 1890, offre cette particularité d'être la copie complète d'un jeu catalan : la dame à cheval française est remplacée par le cavalier espagnol.

La collection comprend quelques autres jeux modernes sortant de la même maison : 4 jeux de whist, de format réduit, qui sont des jeux de patience ; un jeu de cartes à rire comportant des sujets militaires, grotesques, etc., dessinés par C. Le Tellier et lithographiés par Belin ; un jeu de piquet gravé par Gatteaux, dont le nom se trouve sur le bluteau du valet de trèfle, avec la date de 1853, ce qui, étant donné le timbre de la Régie, postérieur au décret du 12 avril 1890, semble prouver que les moulages peuvent servir pendant longtemps ; 2 jeux de fantaisie, édités vers 1891, imprimés avec beaucoup de luxe, dont l'un est dénommé « *Cartes indiennes* » parce qu'il montre des habitants de ce pays, et dont l'autre, étiqueté « *Hollandaises illustrées* » se compose de personnages moyenâgeux ; 2 jeux de cartes à enseignes espagnoles destinés à être vendus en France.

Quelques jeux étrangers complètent la collection générale et permettent la comparaison avec nos jeux français. Leur liste terminera cette longue et aride nomenclature :

Un jeu espagnol, auquel j'ai fait allusion plus haut, édité, vers le milieu du XIXe siècle, par Miguel Gorriti, à Tolose. Destiné au peuple, il est imprimé sur papier et non sur carton, et très grossièrement colorié.



Un autre jeu à enseignes espagnoles, fabriqué en Espagne par un cartier anonyme.

Un jeu autrichien, comprenant 36 cartes aux enseignes allemandes (cœur, grelot, gland et feuille) et dont les figures, à une seule tête, sont un roi, un valet supérieur et un valet inférieur. Il fut édité, vers 1873, par Ferd. Piatnik et Söhne, à Vienne.

Un jeu de tarots autrichien, édité en 1885 par C. Titze et Schinkay, à Vienne. Les cartes majeures sont au portrait à 2 têtes ; chacun des atouts représente une double scène champêtre et les couleurs sont, comme en France, trèfle, cœur, pique et carreau.

Un jeu de whist, imprimé par la même maison autrichienne pour être vendu en Suisse, emploie également le portrait à 2 têtes et les 4 couleurs françaises.

Un jeu italien formé de 40 cartes à enseignes espagnoles et dont les figures en pied comportent un roi, un cavalier et un valet ; il fut édité, en 1886, par Baragioli, à Florence.

Deux jeux de whist au portrait anglais à 2 têtes, édités à Londres, l'un par de La Rue et C°, l'autre par Goodal and Son. Un jeu de piquet, de format réduit, au portrait anglais, édité par un cartier anonyme allemand ou belge et destiné à la contrebande.

Deux jeux de whist américains, au portrait anglais à 2 têtes, édités tous les deux par Grimaud, à Paris. Ces jeux comprennent une 53e carte « The Joker ».

J'ai terminé la revue de la collection générale. Il me reste à vous parler de la collection orléanaise, qui, bien que moins importante, présente pour nous un intérêt plus direct, et, à cette occasion, à vous donner quelques détails sur les cartiers orléanais.



II. — Collection orléanaise

A la fin de son histoire de « *l'Imagerie populaire à Orléans* » publiée en 1898, dans les *Mémoires* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (tome 27e), M. l'abbé Desnoyers consacrait deux pages aux cartiers. Il citait d'abord Etienne Rouilly, qui avait épousé à Chartres, en 1725, la fille d'un marchand d'images en taille douce, puis il mentionnait Feuillâtre, Thiercelin, Berthelot et Autreux, soit en tout 5 maîtres cartiers. Pour en corser le nombre un peu maigre, l'abbé ajoutait : « J'ai trouvé, à Orléans, dans les mêmes mains, « des cartes portant *Colas*, *Minot*, *Delattre*, *Mandron* « (*sic*), j'ai tout lieu de croire que ces éditeurs cartiers « travaillaient à Orléans, comme ceux que je viens de « citer. » Pour une fois, l'abbé avait fait erreur : Minot, Delattre et Mandrou étaient des cartiers parisiens et je vous ai montré des cartes sortant de ces 3 ateliers, où le nom du fabricant était accompagné de la mention d'origine « Généralité de Paris ». Quant au nom de Colas, je ne l'ai, jusqu'ici, retrouvé nulle part, sauf à Thiers où des cartiers de ce nom exercèrent au XVIe et au XVIIe siècles. Provisoirement, mais sans grande conviction, je laisserai donc à Colas la qualification de cartier orléanais que lui a donnée l'abbé Desnoyers. Le Musée possède 6 figures signées « *J. Colas* » ; dans ce nombre sont 2 valets de pique et un valet de trèfle, sur lesquels la signature est manuscrite et non imprimée ; toutes ces figures sont au portrait de Paris et leur fabrication date du XVIIIe siècle.

Les cartiers orléanais n'eurent jamais, que je sache,

de type spécial pour les figures. Dans les cartes qui sont déposées au Musée et qui, toutes, datent du XVIII[e] siècle, on trouve uniquement le portrait de Paris interprété d'une façon parfois assez naïve ; l'habillage de ces cartes est tout à fait défectueux et les couleurs, qui d'ailleurs manquent fréquemment de franchise, sont appliquées sans le moindre soin et bavent dans tous les sens. Je ne saurais mieux faire, pour donner une idée exacte de cette fabrication, que de reproduire un passage du Mémoire (1) rédigé en novembre 1787 par Couret de Villeneuve et ayant pour titre « *Vues générales sur le commerce de détail et sur les arts et métiers de la ville d'Orléans* » :

« *Cartiers.* — On donne ce nom à l'ouvrier qui fait « des cartes ou au marchand qui a le droit de les vendre. « On ne voit ici que deux fabriques ; mais on doit attri- « buer leur peu de succès à la négligence avec laquelle « les cartiers les fabriquent. Leurs figures sont grossière- « ment peintes, gravées sans goût, dessinées sans correc- « tion. Pourquoi, à l'exemple des ouvriers de la capi- « tale, ne s'attachent-ils pas à les rendre plus faciles à « jouer et plus agréables à la vue. Ils ne mettroient pas « les particuliers qui veulent se procurer cet amuse- « ment, qui fait aujourd'hui les délices des Sociétés et « qui même est devenu en quelque sorte un besoin, dans « la nécessité de les tirer directement des fabriques de « Paris. »

J'attire l'attention sur les premiers mots du Mémoire de Couret de Villeneuve : le terme de *cartier* désignait

(1) Archives du Loiret, C. 79, page 10.
Ce texte a été reproduit par Cuissard dans son « Etude sur le Commerce et l'Industrie à Orléans avant 1789 (Mémoires de la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, tome 35, 1896, p. 218). C'est d'ailleurs tout ce que dit cet auteur sur les cartiers orléanais.



non seulement un fabricant, mais encore un simple vendeur de cartes à jouer. Ce défaut de précision cause une grande indécision dans les recherches : lorsque, parmi des documents d'archives, on trouve une mention de cartier, on ne sait jamais, à moins de posséder des produits authentiques de la fabrique, si l'on se trouve en présence d'un fabricant ou d'un simple marchand ; or les seuls fabricants nous intéressent.

Jusqu'en 1631, il n'y eut en France que 7 bureaux de la ferme des droits sur les cartes : Paris, Rouen, Troyes, Thiers, Limoges, Lyon et Toulouse. Défenses étaient faites « à tous marchands, merciers, chandeliers et autres « vendeurs de cartes et tarots, de vendre, débiter, ny « tenir en leur boutique, magazin et ailleurs, d'autres « cartes que celles qui auront été fabriquées par les car- « tiers de chacun bureau dont ils seroient ressortis- « sant (1). »

Un arrêt du 31 mai 1631, rendu à la demande du sieur Valette, fermier du droit sur les cartes, porta à onze le nombre des centres de fabrication. Quatre nouveaux bureaux furent établis : à Orléans, pour les généralités d'Orléans et de Tours ; à Angers, pour l'Anjou, l'Angoumois, la Haute et la Basse-Marche ; à Romans, pour le Dauphiné ; et à Marseille, pour toute la Provence.

Dès lors Orléans eut, en principe, d'après l'édit du 19 janvier 1605, le monopole de la fabrication des cartes vendues dans les 2 généralités d'Orléans et de Tours et il est hors de doute que des maîtres cartiers durent s'y établir. Cependant ce monopole ne fut pas longtemps observé très strictement et, au début du XVIIIe siècle, nous voyons un petit nombre de cartiers installés à Blois, Tours et Chartres.

(1) Cf. D'ALLEMAGNE, tome I, p. 299.



Nous ne possédons que peu de renseignements précis sur l'importance de cette industrie à Orléans, mais il est permis de supposer que la vente des cartes y était active. Dans une affiche d'adjudication des sous-baux de la ferme des cartes (1), nous lisons : «... à la requête de Nicolas de la Garde, fermier général du droit de 12 deniers étably sur chacun jeu de cartes à jouer pour neuf années consécutives commencées le 1[er] avril 1716..... il sera procédé aux sous-baux de ladite Ferme générale..... sçavoir : ..... généralitez de Tours, Orléans 6,000 livres..... » Il fallait qu'au commencement du XVIII[e] siècle, dans notre région, cette vente fût fructueuse pour que la mise à prix fût fixée à 6,000 livres, tandis qu'elle n'était, par exemple, que de 1,800 livres pour les généralités d'Auvergne, Bourges et Moulins.

Un second document nous permet de mieux apprécier encore l'importance de la fabrication puisqu'il indique les quantités de papier employé dans les ateliers orléanais pour la période de 1780 à 1790. Les registres de la Régie, déposés aux Archives nationales (G[2] 186 à 195), offrent des tableaux qui ont été publiés par M. d'Allemagne (2) : l'un d'eux consigne le nombre des rames de papier filigrané livré par les manufactures de Thiers au bureau d'Orléans et réparti entre les divers cartiers de cette ville. Ce nombre fut de 400 rames en 1780, 128 en 1781, 560 en 1782, 400 en 1783, 240 en 1784, 400 en 1785, 864 en 1786, 320 en 1787, 288 en 1788 et 928 en 1789, soit une moyenne annuelle de 452 rames qui représentent 226,000 feuilles, sur chacune desquelles on imprimait un moulage de 20 cartes. La production moyenne

(1) Cf. D'ALLEMAGNE, tome I, p. 317-318.
(2) Cf. D'ALLEMAGNE, tome I, p. 411.

était donc de 130 à 140,000 jeux de piquet (1) par an et comme, dans notre ville, on ne comptait plus guère à cette époque que 2 ou 3 cartiers, on peut estimer, en prenant comme base 300 journées de travail par année, à 150 jeux la moyenne de production journalière de chaque fabricant. D'autre part, on admet qu'un ouvrier peut produire chaque année 9 à 10,000 jeux de piquet ; si ce calcul est exact, les maîtres cartiers orléanais auraient occupé environ 14 ouvriers dans leurs 2 ou 3 ateliers (2).

Cette fabrication était-elle, relativement, aussi active aux époques antérieures, alors que le nombre des cartiers était plus grand à Orléans? Il serait assez difficile de le dire. Le seul élément d'appréciation que l'on possède réside dans les taxes de la Capitation établies en 1695 par Louis XIV et qui, sauf une suspension de 1698 à 1701, furent maintenues jusqu'à la Révolution et même jusqu'à nos jours où elles ont pris le nom de Contribution personnelle ; mais de ce qu'un fabricant de cartes était imposé, au rôle de la Capitation, pour une somme plus élevée qu'un de ses confrères, on ne saurait en déduire que son commerce était plus important ; cela indique simplement que sa situation de fortune était meilleure. Il est évident, néanmoins, que la connaissance de ces taxes peut fournir d'utiles renseignements et je ne manquerai pas de les donner toutes les fois que je les connaîtrai. C'est d'ailleurs par ces rôles de la Capitation qu'on arrive à dénombrer avec précision les cartiers

(1) M. D'ALLEMANE a donné pour chiffre 125.710 jeux de piquet, (tome II, p. 192).

(2) Pendant ces dix années, la manufacture de Thiers livra à Blois une moyenne annuelle de 73 rames et à Tours une moyenne de 257 rames.

orléanais, les agents du fisc n'ayant point pour habitude d'omettre un contribuable sur leurs rôles.

Antérieurement à l'établissement de la Capitation, l'existence des cartiers n'est connue que par les très rares actes de l'état civil où ils figurent avec leur qualification. De 1650, et probablement même plus tôt, jusqu'aux environs de 1770, l'industrie cartière à Orléans fut, presqu'exclusivement, le monopole d'une famille, les Le Blond. Cette famille était-elle d'origine orléanaise, ou bien au contraire, vint-elle de Rouen, où des cartiers de ce nom exercèrent de 1659 à 1708, ou de Paris, où plusieurs Le Blond sont signalés en 1664? Je ne saurais le dire. M. d'Allemagne prétend que c'est la branche parisienne qui a émigré à Orléans (1), mais son assertion vient de ce qu'il n'a connu aucun cartier orléanais antérieur à 1695. J'ignore si une parenté a jamais existé entre les Le Blond de Paris et ceux d'Orléans ; tout ce que je puis dire, c'est que les Le Blond, cartiers parisiens, ne sont mentionnés qu'en 1664, tandis qu'au contraire un Jérôme Le Blond décéda en 1671 sur la paroisse Saint-Paul d'Orléans, après y avoir exercé longtemps le métier de marchand cartier. J'ai tout lieu de croire que, s'il n'était pas orléanais de naissance, ce Jérôme Le Blond vint s'installer dans notre ville dès que la fabrication des cartes y fut autorisée, c'est-à-dire dès 1631. Il y fit souche de nombreux enfants et trois de ses fils étaient cartiers à Orléans, lorsqu'ils s'y marièrent en 1670, 1674 et 1678. Auprès d'eux vinrent s'installer un certain nombre d'autres cartiers qui, à de rares exceptions près, semblent n'avoir été que de très modestes artisans.

En 1695, une liste de 6 cartiers, tous taxés uniformément à 6 livres, figure sur le premier rôle de la Capita-

(1) Cf. d'Allemagne, tome II, p. 18

tion (1). Les deux rôles suivants, qui portent les dates de 1702 et 1708, inscrivent des impositions, différentes suivant les maîtres, variant de 3 à 8 livres et demie. A partir de 1722, la Capitation n'est plus établie par professions, mais par rues, ce qui complique les recherches, mais a l'avantage de faire connaître le domicile de chaque fabricant. Le nombre de ces derniers, qui jusqu'en 1723 est de 6, s'élève à 9 en 1724 et ne change guère jusqu'en 1750. En 1757, il n'est plus que de 5 ; en 1772, il s'abaisse à 4, et en 1785, il est réduit à 2. En 1787, il remonte à 3, mais pour un temps très court.

La Révolution, qui défendit l'usage des anciens jeux avec leur cortège de rois, de dames et de valets, devait porter un coup fatal à l'industrie des cartes à jouer à Orléans. Les fabricants n'étaient pas assez riches ou n'avaient plus un débit suffisant pour faire la dépense de planches entièrement nouvelles ; au début, à l'exemple des cartiers parisiens, ils modifièrent leurs figures en supprimant les attributs monarchiques, mais, du jour où cette modification ne fut plus jugée suffisante, la production des cartes à jouer cessa à Orléans.

La Municipalité avait pris l'initiative de déléguer, chez les cartiers, deux de ses membres pour faire briser en leur présence les anciennes planches (2). De nouvelles planches n'ayant pas été gravées, la fabrication ne pouvait continuer ; nous ne connaissons aucun jeu, sorti des ateliers orléanais, représentant les types révolutionnaires connus : Sages, Vertus, Braves, Génies, Libertés, Egalités. Ce ne fut qu'au XIXe siècle, aux environs de 1818,

(1) Les registres de la Capitation sont déposés aux Archives municipales d'Orléans sous les cotes CC. 92 à CC. 120.

(2) LOTTIN, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t V, p. 27.

c'est-à-dire à une époque où la Régie fournissait aux fabricants les moulages gravés, que nous voyons réapparaître à Orléans quelques rares cartiers ; mais ceux-ci ne fabriquèrent jamais de jeux de fantaisie qui auraient coûté trop cher à établir. Pendant tout le XIXe siècle, il est difficile de retrouver avec certitude les noms des fabricants de cartes ; fréquemment, ils sont confondus avec les cartonniers et il est malaisé de les distinguer entre eux. Ce qui complique encore la tâche, c'est que les jeux ne sont plus signés ; les enveloppes des cartes portent seules le nom et l'adresse du fabricant, mais, dans les jeux qu'on retrouve, il est bien rare que l'enveloppe ait été conservée. Il n'y a guère plus de trente ans que le dernier cartier orléanais a cessé sa fabrication et beaucoup d'entre nous ont pu voir sa boutique qui occupait le n° 19 de la rue Neuve ; néanmoins il est presque impossible à l'heure actuelle de se procurer un jeu sortant authentiquement de sa maison et ayant conservé son enveloppe.

Les maîtres-cartiers d'Orléans ne formaient pas, comme beaucoup d'autres artisans ou marchands, une communauté distincte et ils n'étaient astreints à aucune règle pour exercer leur industrie. Leur profession était libre, comme celle des potiers de terre, des cordiers, des galochiers, des confiseurs, des pain d'épiciers, des vinaigriers, des ouvrières en linge, etc... Un édit donné à Versailles au mois d'avril 1777 et une déclaration du roi, en date du 1er mai 1782, les obligeaient simplement à venir déclarer, devant le lieutenant général de police, qu'ils entendaient exercer l'état de cartier. Cette déclaration était inscrite sur un registre, signé du déclarant et du lieutenant général.

A une date inconnue, les cartiers se réunirent aux

dominotiers, aux merciers-gantiers et aux boutonniers et formèrent entre eux, sous le vocable de Saint-Louis, une confrérie dont le siège était à l'église Saint-Donatien. Les armes de cette confrérie étaient : d'argent à 2 aunes de pourpre marquées d'or et passées en sautoir, accompagnées de 4 gants de gueules frangés de sinople, et une bordure d'azur chargée de 4 dés d'argent pointés de sable et rangés en chef, et de 8 boutons d'or (1).

Il me reste à vous donner, avec quelques détails, les noms de tous les cartiers orléanais que j'ai pu relever et la description des cartes ou enveloppes de jeux que le Musée conserve. J'y ajouterai une liste de cartonniers, parce que ces artisans ont été fréquemment confondus avec les cartiers. Enfin, je donnerai quelques noms de graveurs qui ont pu travailler pour les cartiers. Dans ces diverses listes, je suivrai l'ordre chronologique.

(1) Armorial général de 1696 : Généralité d'Orléans.



CARTIERS

I et II. — Les premiers noms de cartiers orléanais que nous connaissons nous sont fournis par les registres d'état civil. Un acte de baptême de la paroisse Saint-Vincent, daté du 4 janvier 1642, donne à lui seul 2 noms, Jean Formier et Pierre Morry ; en voici la teneur :

« 4e jour de janvier 1642 a esté baptizé Jean fils de Jean Formier cartier et de Michelle Beaufils son épouse, le parein Pierre Maury marchant cartier à Orléans, la maraine Marie Perdoux veuve feu Claude de la Bretonnière ». Signé : P. Morry.

Morry ou Maury appartenait à une famille qui habitait Orléans dès 1527. Est-ce le même Pierre Mory, qui figure comme parrain à Notre-Dame-du-Chemin le 9 avril 1673 et prend la qualité de « maistre graveur en bois parroisse de Saint-Paul » ? L'hypothèse est vraisemblable.

III. — Le 28 octobre de cette année 1642, le même « honneste homme Pierre Mory, quartier audict Orléans », sert encore de parrain au fils d'un autre de ses confrères, en l'église Sainte-Catherine ; on y célébrait, en effet, le baptême de Pierre, fils d' « honneste homme, Pierre Boreau, quartier à Orléans, et de Magdeleine de Brie ». Cette fois le parrain signe : *Mory*.

Un an plus tard, le 10 novembre 1643, Marguerite, fille de Pierre Boureau, cartier à Orléans, et de Magdeleine de Brie, était baptisé à Sainte-Catherine (1) et avait pour parrain Jehan de Beauqueisne et pour marraine

(1) Les registres de Sainte-Catherine ont été classés par erreur avec ceux de N.-D. du Chemin. GG. 1053.



de nombreux cartiers orléanais.

J'estimer postérité :

LOND, 1714-1715.

LE BLOND, 1742-

CINE, 1706.

BLOND, cartier, nt-Pierre-en-Pont, pouse Marie-Fran- D en 1738.

ETIENNE-MICHEL LE BLOND, avocat, 1739.

JACQUES LE BLOND, cartier, rue de Saint-Pierre-en-Pont, 1740-1782.

MARIE - MADELEINE - FRANÇOISE LE BLOND, 1742.

BLOND, 1709.

LOND, 1711.

BLOND, 1712.

ND, 1713.

ND, 1716.

JÉROME LE BLO
demeurant de
Paul, décédé
épouse Madelei

LE BLOND.

BLOND.

ec précision les liens de parenté qui existaient

Marguerite Chatenier (ou Chatignay, d'après sa signature).

IV. — Le 2 septembre 1646, en l'église Saint-Marceau, « honneste personne Charles Garnier marchant cartier » servait de parrain à Marie Chappieu et apposait au bas de l'acte une signature majestueuse.

V. — Presque à la même date, le 4 octobre 1646, Nicolas Habare (ou Labare ?) « fesseur de cartes » et habitant de la paroisse Saint-Victor, était parrain en l'église Saint-Marceau.

Sur ces 5 premiers cartiers (1) nous n'avons aucun autre renseignement. On peut supposer, pour eux ainsi que pour Jérôme Leblond dont nous parlerons tout à l'heure, qu'ils exercèrent leur métier soit dès 1631, soit peu de temps après cette date qui marque le début de l'industrie cartière dans notre ville.

VI. — Jérôme Leblond, dont nous venons de prononcer le nom, doit être rangé parmi les premiers cartiers d'Orléans. Il figure le 8 janvier 1648 dans un acte de la paroisse Saint-Paul. Bien que je n'aie retrouvé ni son acte de baptême, ni son acte de mariage, je présume qu'il était d'origine orléanaise. Il n'est pas rare de rencontrer ce nom de famille à Orléans au commencement du XVII[e] siècle ; d'autre part, j'ai retrouvé, dans les registres de Saint-Paul, à la date du 11 juillet 1672, le mariage d'un certain Hierosme Charles, âgé de 30 ans, fils de feu Ambroise Charles et de Marie Le Blond : à ce mariage assistaient Marie Poutet, veuve Robert Le

(1) Les noms de Formier, Morry, Garnier et Habare m'ont été indiqués en premier lieu par M. Aug. Baillet ; celui de Boureau a été relevé un peu plus tard par M. Soyer. Je remercie mes deux collègues de leurs communications.



Blond, aïeule de l'époux, et Etienne Le Blond son cousin germain. Si, comme je le pense, cet Etienne Le Blond n'est autre que l'un des fils de Jérôme, ce dernier aurait eu pour père et mère Robert Le Blond et Marie Poutet, et pour sœur Marie Le Blond, femme d'Ambroise Charles. Mais ce sont là des hypothèses qui auraient besoin d'être vérifiées.

Ce qui est certain, c'est que Jérôme Le Blond épousa Madeleine Rousseau et qu'il en eut, pour le moins, 2 filles et 4 fils dont 3 furent cartiers à leur tour et firent souche de cartiers. Le 1er mai 1671, en présence de Jérôme et d'Etienne Le Blond, ses enfants, on inhuma, dans le cimetière de Saint-Paul, « le corps de feu Hierosme Le Blond, maître cartier, demeurant devant la porte de Nostre-Dame des Miracles. » Sa veuve lui survécut dix ans et continua à demeurer « devant le perron de Nostre-Dame des Miracles » ; elle fut inhumée, le 24 janvier 1681, en présence de deux de ses fils, Etienne et Laurent.

Si aucune carte ou enveloppe de jeu sortant des ateliers de ce premier cartier orléanais n'est parvenue jusqu'à nous, en revanche le Musée possède une planche de cuivre attribuée à Jérôme Le Blond (1) et deux épreuves de cette planche : c'est une amusante image populaire représentant l'entrée solennelle, dans l'église Sainte-Croix, de Mgr de Coislin, évêque d'Orléans, le 19 octobre 1666. Cette image, tirée sur soie, ne porte aucun nom de graveur ; elle a été éditée, en 1666, par P. Contant, libraire d'Orléans. La même planche a servi à nouveau pour représenter l'entrée de Mgr de Pâris, le 2 mars 1734.

(1) Renseignement fourni par M. André Jarry.



VII. — Jérôme Le Blond, le fils aîné de Jérôme Le Blond et de Madeleine Rousseau, naquit vers 1646. Il se maria deux fois : en premières noces, le 10 février 1670, en l'église Saint-Laurent, avec Marie Lange, qui mourut le 26 mars 1683 ; en deuxièmes noces, le 31 mai 1683, à Saint-Paul sa paroisse, avec Anne Benoist. A ce second mariage assistaient Etienne, Laurent et Louis Le Blond, frères du marié ; Charles Thibault et Philippe Leclerc, ses beaux-frères. Dans cet acte de 1683, Jérôme Le Blond est qualifié « marchand cartier ». Par l'acte de décès de sa première femme, nous apprenons que « Hierosme Le Blond, maître cartier à Orléans » demeurait « rue du Colomb ». Nous verrons, par la suite, qu'un de ses fils portant le même prénom, lui succéda comme cartier, rue du Coulon. Jérôme Le Blond figure sur les rôles de la Capitation des années 1695, 1702 et 1708 avec des impositions de 6 livres, 8 livres 1/2 et 7 livres. Il mourut le 26 mars 1717, âgé de 71 ans ; le lendemain, il fut inhumé à Saint-Paul, en présence de Jérôme et Laurent Le Blond, ses enfants. Lors de son décès, il était encore marchand cartier rue du Coulon.

VIII. — Etienne Le Blond, frère puîné de Jérôme, naquit vers 1648. Il épousa, le 26 novembre 1674, dans l'église Saint-Paul, Catherine de Saint-Mesmin, fille de Nicolas de Saint-Mesmin, marchand boucher ; à son mariage furent présents ses frères, Jérôme, Laurent et Louis, tous habitant la paroisse Saint-Paul. Etienne est qualifié dans l'acte « cartier ». En 1710, lors du décès de sa fille Jeanne, il est indiqué comme habitant la rue d'Avignon. De son mariage avec Catherine de Saint-Mesmin sont nés plusieurs enfants, dont deux furent cartiers comme leur père ; nous les retrouverons plus tard. Marie-Cathe-

rine de Saint-Mesmin vécut jusqu'à l'âge de 89 ans et décéda le 24 mai 1740.

IX. — Le troisième fils de Jérôme Le Blond et de Madeleine Rousseau, Laurent Le Blond, vint au monde vers 1650. Le 20 juin 1678, dans l'église Saint-Pierre-Ensentelée, il épousait Anne Laizy ; ses trois frères, Jérôme, Etienne et Louis, assistaient à son mariage, ainsi que Charles Thibault, son beau-frère. De Laurent Le Blond et d'Anne Laizy, naquirent au moins huit enfants, dont quelques-uns furent cartiers. Comme son père et peut-être dans la même maison, Laurent Le Blond habitait tout près de Saint-Paul. On le voit figurer sur les registres de la Capitation de 1695 à 1728 ; sa taxe, d'abord fixée à 6 livres, s'éleva peu à peu et, en 1728, elle était de 13 livres. Il semble, d'ailleurs, que Laurent Le Blond ait été un notable commerçant : lorsqu'il mourut, le 29 mai 1728, Laurent Le Blond, alors âgé de 78 ans et « demeurant proche cette église », fut inhumé, le lendemain, dans l'église même, « proche le ban de Nostre-Dame », en présence de deux de ses fils, Jérôme et Louis.

X. — Outre Jérôme et Laurent Le Blond, le premier rôle de la Capitation, en 1695, comprend 4 cartiers. Le premier inscrit est un sieur Jacques Jagu, taxé à 6 livres, que l'on retrouve encore sur les rôles de 1702 et 1708 avec une taxe un peu supérieure. En 1722, Jacques Jagu (1) était mort et c'est sa veuve, habitant rue du Bœuf, au coin de la rue du Pot-de-Fer, qui continue le commerce et figure sur les rôles de la Capitation jusqu'en 1725, avec des impositions qui ne dépassèrent jamais 2 livres 5 sols.

(1) Un Jean Jagu est signalé à Tours où il fut cartier de 1742 à 1750.



XI. — Le second maître inscrit à la Capitation de 1695 est Augustin Bricard qui, taxé à 6 livres, ne put payer cette somme ; « certifié pauvre », il ne paya que 20 sols. Les rôles de 1702 et 1708 le portent encore avec une imposition de 3 livres. Le 20 avril 1714, on inhuma à Saint-Paterne « honeste personne Augustin Bricard », âgé de 76 ans, décédé le 19, chez son gendre, M. Bony, faubourg de la porte Bannier ; peut-être s'agit-il là de notre cartier ?

XII. — Jacques Gobert, ou Gaubert, l'aîné ne figure qu'en 1695 et 1702 sur la Capitation avec des taxes de 6 et de 3 livres.

XIII. — Un autre cartier du même nom, Jean Gobert, est porté sur tous les rôles de 1695 à 1730. Il habita d'abord rue du Héron, puis au coin des rues Pierre-Percée et du Coulon. C'était probablement un très petit artisan : sa taxe, qui était de 6 livres en 1695, fut réduite à 3 livres en 1708, puis à une livre 5 sols en 1722. En 1729, sa situation était encore moins brillante, car il n'était porté sur le rôle que pour obole ; autrement dit, il ne payait plus rien (1).

XIV. — Etienne Le Blond, fils d'Etienne Le Blond et de Catherine de Saint-Mesmin, naquit vers 1677. Le 13 janvier 1705, à Saint-Paul, il épousa Madeleine Gorron. Déjà à cette époque, il habitait la paroisse de Saint-Pierre-en-Pont, où il demeura jusqu'à sa mort survenue en 1722 : le 6 avril de cette année « honorable homme Estienne Le Blond, marchand cartier », âgé de 45 ans, était inhumé dans le grand cimetière en présence de deux de ses fils,

(1) Un Laurent Gobert cartier parisien en 1758 fut élu juré en 1761.



Etienne et Jacques. Sa veuve vécut jusqu'à l'âge de 66 ans et décéda le 10 février 1743.

Etienne Le Blond apparaît en 1708 sur les rôles de la Capitation avec une modeste taxe de 20 sols qui, par la suite, monte à 6 livres 10 sols. Ses ateliers étaient situés rue Saint-Pierre-en-Pont et le Musée a pu récemment, grâce à notre collègue, M. Soyer, compléter une très curieuse enveloppe de cartes de sa fabrique, dont il ne possédait jusqu'ici que la moitié inférieure et dont on trouvera ici la reproduction. C'est une enveloppe de jeu de « berlan » portant cette inscription :

« Cartes très fine
« Faites Par Estienne Le Blond Marchand
« Cartier . Demeurant Prohce Saint
« Pierre . En Pont A Orléans.
« Berlan »

Au-dessus de l'inscription, un écu armorié, timbré d'un casque taré de front et orné de lambrequins, est flanqué de deux femmes personnifiant l'Agilité et l'Abondance (1). A la partie supérieure règne une devise : « A Bon. Jeu. Bon. Argent » (2). Sur les côtés, entre deux palmes, sont deux monogrammes différents d'Etienne Le Blond.

(1) Je ne connais pas d'autre enveloppe de jeu figurant l'Agilité et l'Abondance. Habituellement, sur les enveloppes de cette époque, ce sont la Jeunesse et la Richesse qui sont représentées.

(2) Cette devise est très fréquente sur les enveloppes de cartes au XVIIIe siècle. Qu'il me suffise de citer celles de Gervais Badin, cartier à Clermont en 1732 (reproduite par M d'Allemagne, t. 2, p. 283), de Jean Jullien, cartier à Marseille, en 1738 (t. 2, p. 312), de Jean Prioron, cartier à Riom en 1752-1753 (t. 2, p. 290), d'Etienne Cibot, cartier à Limoges au XVIIIe siècle (t. 2, p. 442) et de David Gory, cartier au Puy en 1776 (tome I, p. 14).




A · BON · IEU · BON · ARGENT
ABON DANCE ·
A GI LITE
CARTES TRES FINE
FAITES PAR ESTIENNE LE BLOND MARCHANT
CARTIER · DEMEURANT PROHCE SAINT
PIERRE · EN PONT A ORLEANS ·
BERLAN

Après sa mort, la maison fut dirigée par sa veuve. Tous les rôles de la Capitation de 1723 à 1735 font en effet mention de la veuve Etienne Le Blond « cartier », rue Saint-Pierre-en-Pont. Taxée à 5 livres 10 sols en 1723, elle l'était à 6 livres 10 sols en 1735.

XV. — Pierre Le Blond, fils d'Etienne Le Blond et de Catherine de Saint-Mesmin et, par suite, frère puîné du précédent, n'est connu comme cartier que par un acte de baptême : le 13 mars 1716, à Saint-Pierre-en-Pont, « honorable homme Pierre Le Blond, maître cartier », était parrain de sa nièce, Anne. Il devait mourir quelques mois plus tard, âgé seulement de 26 ans : le 3 novembre, il fut inhumé à Saint-Pierre-en-Pont. Ce Pierre Le Blond ne figure pas sur les rôles de la Capitation : il faut dire qu'il y a dans la collection de ces registres une lacune et qu'on ne possède pas les registres de 1709 à 1721.

XVI. — Jérôme Le Blond, fils de Laurent Le Blond et d'Anne Laizy, naquit vers 1681. Le 7 février 1718, en l'église Saint-Germain, il épousa Marie-Anne Lejeune. A son mariage assistaient : son père, marchand cartier de la paroisse Saint-Paul ; ses frères Louis, Philippe, Thomas et Jean ; sa sœur Marie-Anne et sa tante Catherine de Saint-Mesmin, veuve d'Etienne Le Blond. Le rôle de la Capitation de 1722 le taxe à 6 livres 10 sols, mais ceux de 1723 à 1730 l'imposent à 10 et 11 livres. Il habitait alors sur le Martroy et ses affaires semblent avoir été aussi florissantes que celles de son père. Il mourut en 1730 et fut inhumé, le 5 octobre, dans l'église de Saint-Pierre-Ensentelée à la porte du chœur : il avait 49 ans. Sa veuve portée sur le rôle de la Capitation de 1735, ne semble pas avoir continué le commerce de son mari, car elle y est qualifiée « ci-devant cartier ».

XVII. — Jérôme Le Blond, fils de Jérôme Le Blond et de Anne Benoist, vint au monde en 1684 ; il fut baptisé à Saint-Paul le 27 avril. Il épousa Claude ou Claudine Rousseau et en eut, le 25 octobre 1714, un fils, Laurent, qui devait mourir 4 mois après. Par l'acte d'inhumation de ce dernier, nous savons que Jérôme Le Blond, cartier, habitait, comme son père, rue du Coulon, au coin, semble-t-il, de la rue Vieille-Peignerie. Sur les rôles de 1722 à 1729 on le trouve avec des impositions variant de 3 à 9 livres. Sa veuve lui succéda dans la direction de la fabrique, de 1730 à 1735 ; elle payait 6 livres, puis 4 livres 10 sols de Capitation.

XVIII. — Claude Chesneau, né vers 1678 à Bucy-le-Roi, épousa, en l'église Saint-Pierre-Ensentelée, Marguerite Buguet originaire de Sainte-Marie de Longuelle au diocèse de Beauvais ; Claude Chesneau n'était alors que garçon cartier. Etait-il parent de Guillaume Chesneau, qui fut cartier à Chartres en 1702? Je l'ignore. Nous le voyons apparaître, comme maître cartier rue de la Cerche, sur le rôle de la Capitation de 1722 avec une taxe de 5 livres qui s'éleva peu à peu jusqu'à 14 livres en 1749. Le rôle de 1751 est le dernier où il figure avec 12 livres de Capitation. Claude Chesneau mourut, âgé de 75 ans, en 1753 et fut inhumé, le 12 janvier, à Saint-Pierre Ensentelée, en présence de trois de ses neveux dont deux nous intéressent, puisqu'ils devinrent cartiers à leur tour, Nicolas Buguet et Marin Bidault.

XIX. — De 1724 à 1728, une cartière, la veuve Jérôme Le Blond, est signalée rue de la Hallebarde, et les rôles de la Capitation l'imposent d'abord à 6 livres 10 sols, puis à 7 livres et enfin à 7 livres 10 sols. Cette veuve Jérôme Le Blond n'est autre que Anne Benoist qui,

ayant cédé la maison de la rue du Coulon à son fils Jérôme, alla habiter rue de la Hallebarde où elle exerça l'état de cartière jusqu'à sa mort, survenue le 1er août 1728 : elle avait alors 78 ans.

XX. — Louis Le Blond, qui est qualifié sur les rôles de la Capitation Louis Le Blond le Jeune, pour le distinguer, je suppose, de son oncle et parrain, était fils de Laurent Le Blond et de Anne Laizy. Il vint au monde le 5 mars 1684 et fut baptisé à Saint-Paul. Le 3 février 1723, il épousa, en l'église Saint-Eloi, Elisabeth Denis, en présence de son père et de deux de ses frères Thomas (1) et Philippe. Le 21 avril 1732, il se maria en secondes noces, en l'église Saint-Pierre-Ensentelée, sa paroisse, avec Jeanne Habert. Aussitôt après son premier mariage, il s'établit maître cartier, près de Saint-Paul et, en 1724, il paie 6 livres 10 sols de Capitation. Le rôle de 1725 nous le montre installé rue de la Cerche, près de Claude Chesneau, et il y reste jusqu'en 1749, époque présumée de son décès. Sur le rôle de 1749, il est inscrit pour 14 livres ; sur le rôle de 1751, au contraire, les enfants de Louis Le Blond ne sont plus taxés qu'à 3 livres.

XXI. — Je dois dire un mot d'Etienne Rouilly, bien qu'il n'ait jamais figuré sur les rôles de la Capitation d'Orléans. Issu, vers 1700, d'un vigneron du faubourg Bannier, il avait appris à Orléans, je présume, le métier de cartier. Le 26 juin 1725, il épousa, à Chartres, Marie-Marguerite Moquet, fille de Louis-François Moquet, mar-

(1) Ce Thomas Le Blond fut cartier à Blois de 1724 à 1742. Ce fut son frère Philippe, marchand cartier à Orléans, qui vint à Blois le 29 novembre 1724 pour être parrain, à Saint-Solenne, d'une fille, Marie-Marguerite, née du mariage de Thomas Le Blond et de Marguerite Bellanger.



chand d'images en taille douce dans cette ville. Après son mariage, il s'établit à Chartres où il mourut en 1741. Etienne Rouilly a fabriqué des cartes à jouer assez soignées, mais qui sont loin d'avoir l'originalité de celles qu'avait éditées, à partir de 1702, le premier maître cartier connu à Chartres, Guillaume Chesneau (1).

XXII. — Un autre cartier orléanais, dont la situation semble avoir toujours été modeste, est Pierre de l'Epine de la Chapelle. Il dut s'établir rue Saint-Sauveur, vers 1725, car il est imposé, au rôle de 1726, pour une Capitation de 3 livres qui ne s'éleva pas, dans la suite, à plus de 4 livres 10 sols. Le rôle de 1757 est le dernier qui signale son existence. Je présume qu'il était fils de Barthélemy Lépine, dit la Chapelle, maître chapelier, sur la paroisse Saint-Pierre-en-Pont, et de Marguerite Meret. Le 11 août 1700, un garçon né de ce mariage fut en effet baptisé et reçut le prénom de Pierre ; d'autre part, lorsque Barthélemy de Lespine, âgé de 58 ans, fut inhumé le 12 avril 1718, à Saint-Pierre-en-Pont, son fils Pierre Delépine assista aux obsèques. « Pierre de Lespine de la Chapelle », marchand cartier épousa Madeleine Adam et, à la date du 21 avril 1728, j'ai retrouvé, à Saint-Germain, le baptême de leur fille Marie-Madeleine : le parrain fut maître Mathurin de Lespine de la Chapelle, maître chapelier et la marraine Marie Adam, femme d'Etienne Fouteau, maître bonnetier.

De ce cartier, le Musée possède une enveloppe de jeu beaucoup plus petite que celle d'Etienne Le Blond et qui a été reproduite par M. H. d'Allemagne (tome II, p. 192). Sur cette enveloppe est représenté le roi David, à genoux,

(1) Cf. Garnier, *Histoire de l'imagerie populaire et des cartes à jouer à Chartres*, Chartres, Garnier, 1869, in-8°.



jouant de la harpe, surmonté de l'enseigne de la fabrique « au roy David » ; au bas de la figure est une devise « je chasse l'ennuy des esppits. » Sur les deux petits côtés, destinés à être pliés et rabattus, sont les armes de France et les initiales du fabricant. Le grand côté, servant également de rabat, porte cette inscription :

« Cartes . très . fines . faites . par
« pierre . de . lepine . de la . Chape .
« lle . md . cartier . demeurant
« au . coin . de . s^t . pierre empont
« rue . bourgogne . a . orléans .
« entière »

Je ferai observer que ce modèle d'enveloppe était très usité par les cartiers. Nicolas le Roy, cartier à Paris en 1719, avait adopté une enveloppe identique, avec l'enseigne : « Au roy David de Paris ». Un autre cartier parisien, Jean Trioullier (1735-1745), s'en servait également. En province, Joseph Marchand, cartier à Grenoble en 1731, avait une enveloppe semblable avec l'enseigne « Au roi David de Grenoble » (1).

J'ai retrouvé, dans les papiers de M. Herluison, une note mentionnant un Jean de la Chapelle, cartier à Orléans, sans indication de date. Y a-t-il une relation quelconque entre Pierre de Lépine de la Chapelle et ce Jean de la Chapelle? Je ne saurais le dire et je me borne à transcrire son nom, que j'avoue n'avoir jamais rencontré ailleurs que dans cette note.

XXIII. — Parmi les enfants de Laurent Le Blond et d'Anne Laizy, figure Philippe Le Blond, qui naquit vers 1686 et mourut en 1762. Le 31 mai 1729, à Saint-Sulpice,

(1) On trouvera dans l'ouvrage de M. d'Allemagne des reproductions de ces enveloppes : celle de Le Roy est reproduite tome I, p. 319 ; celle de Trioullier, tome I, p. 335 et tome II, p. 84 ; celle de Marchand, tome II, p. 298.



il épousa Marie-Madeleine Brisset ; l'année suivante, le 1er août 1730, à Saint-Paul, il convolait en secondes noces avec Renée-Françoise Tartarin. Philippe Le Blond est imposé, comme cartier, sur les rôles de la Capitation de 1729 à 1760 ; il habitait alors le quartier Saint-Paul. Imposé d'abord à 9, puis à 12 livres, Philippe fut dégrevé et, en 1760, il ne payait plus que 5 livres 10 sols.

XXIV. — A cette même date de 1729, un autre Le Blond (Jean), s'établit sur le Martroy. En 1730, on le retrouve rue de la Hallebarde ; plus tard, il est inscrit comme libraire, rue du Tabourg. Son imposition varie de 7 livres 10 sols à 9 livres.

XXV. — En 1735, un sieur Nicolas Buguet paye 5 livres de Capitation en qualité de maître cartier, établi rue Bannier. Nicolas Buguet était le neveu de Claude Chesneau que nous avons vu précédemment installé rue de la Cerche, de 1722 à 1751. A la mort de son oncle, il transporta ses ateliers rue de la Cerche ; en 1757, il est mentionné à cette adresse sur les registres de la Capitation. En 1757 il est taxé à 11 livres, et en 1760 à 30 livres 2 sols, comme maître cartier. Il décéda en 1765, à l'âge de 61 ans et fut inhumé à Notre-Dame de Recouvrance, le 23 mars. Avait-il, à cette époque, changé une seconde fois de domicile? Je ne le sais. En tous cas l'acte d'inhumation le désigne comme exerçant toujours l'état de cartier.

XXVI. — Bien différent comme situation de fortune semble avoir été François Soudée, installé cartier, en 1735, rue Pierre-Percée et payant, en cette qualité, une Capitation de 1 livre 10 sols. De 1747 à 1751, il habite rue de l'Ecrevisse et paie une imposition identique. Dès 1757, il n'est plus taxé comme cartier, mais comme car-

tonnier et, en 1771, sa veuve continue encore ce dernier commerce.

XXVII. — Etienne Le Blond, fils d'Etienne Le Blond et de Marie-Madeleine Gorron, naquit et fut baptisé à Saint-Pierre-en-Pont, le 1er octobre 1707. Le 10 février 1738, en l'église de l'Alleu-Saint-Mesmin, Etienne Le Blond, marchand cartier, âgé de 30 ans, de la paroisse de Saint-Pierre-en-Pont, épousait Marie-Françoise Durand ; sa mère et son oncle Jacques Le Blond assistaient à son mariage. Lors du décès de son père, survenu en 1722, Etienne Le Blond était trop jeune pour prendre la direction de la maison ; aussi la fabrique resta-t-elle au nom de la veuve Le Blond, de 1723 à 1735. Vers cette époque, Etienne Le Blond se substitua à sa mère à la tête de la maison et c'est son nom qui figure sur les rôles de la Capitation de 1747 à 1760 : imposé d'abord à 6 livres, puis à 7 et 8 livres, Etienne Le Blond fut brusquement augmenté en 1760 et taxé à 21 livres 18 sols. Il était encore cartier lorsqu'il mourut, à l'âge de 56 ans ; il fut inhumé le 2 octobre 1763, à Saint-Pierre-en-Pont, en présence de deux de ses fils, Etienne-Michel Le Blond, avocat, et Jacques Le Blond.

XXVIII. — Un maître cartier, Louis-Henry Cullambourg, habitant rue Sainte-Catherine, de 1747 à 1751 et imposé à 5 et 7 livres, abandonne brusquement son premier état pour embrasser, en 1751, celui de relieur.

XXIX. — Dans la même rue Sainte-Catherine, François Cousin est signalé, de 1747 à 1769, comme cartier, imposé d'abord à 2 livres 10 sols et, finalement, à 6 livres 10 sols. En 1771, il n'exerce plus sa profession et se retire rue Bannier.

XXX, XXXI et XXXII. — Certains maîtres n'ont



qu'une existence éphémère : Pavie-Le Blond (1), qui est peut-être un gendre de Louis Le Blond, n'est cité qu'en 1751 rue de la Cerche; Marin Bidault, qui avait épousé, le 23 novembre 1751, à Saint-Pierre-Ensentelée, Anne Paquet, en présence de son oncle Claude Chesneau et de son cousin Nicolas Buguet, tous les deux cartiers à Orléans, n'est imposé comme tel qu'en 1769 alors qu'il habite la rue d'Illiers; Thomas Pompon, demeurant rue de la Vieille-Poterie, n'est inscrit qu'au rôle de 1769. Ces trois maîtres payent des taxes peu élevées : 6 livres, 2 livres et 4 livres 10 sols.

XXXIII. — Le dernier, Thomas Pompon, époux de Marie-Anne Sainson, prit probablement pour associé son gendre, Sébastien Baudry, qui, én 1769, habite la même rue de la Vieille-Poterie et est taxé à 2 livres 10 sols : M. Herluison, dans une note manuscrite trouvée dans ses papiers, dit avoir vu un valet de trèfle portant çette double signature : « Pompon et Baudri » (2). Sébastien Baudry était fils de Louis Baudry et de Marie-Anne d'Houant, de Bourges. Il épousa, en l'église Saint-Paul, le 9 septembre 1766, Anne-Julie Pompon, fille de Thomas Pompon. Le dernier rôle de la Capitation où son nom soit inscrit est celui de 1775 : il était alors imposé à 5 livres 5 sols. Il mourut avant 1782, car le rôle de

(1) De nombreux cartiers du nom de Pavie ont exercé à La Rochelle de 1600 à 1758 ; un Pierre Pavie fut cartier à Bordeaux de 1763 à 1764 et un autre Pierre Pavie, cartier à Troyes de 1767 à 1781.

(2) Au cours de l'impression de cette étude, on me remet, pour le Musée, un valet de trèfle au portrait de Paris portant, sur son bluteau, la signature « Baudri Pompon », et entre les jambes, le mot « Orléans ».

Il semble donc que Baudry ait simplement ajouté à son nom celui de sa femme et il n'y a pas lieu de penser à une association entre le beau-père et le gendre.

cette année ne porte que la femme de Sébastien Baudry, cy devant cartier.

XXXIV. — Les rôles de 1769 à 1772 imposent, comme cartier, rue de Saint-Pierre-en-Pont, Jacques Le Blond et sa sœur. Il est vraisemblable que nous nous trouvons en présence de deux des enfants d'Etienne Le Blond et de Marie-Françoise Durand. L'imposition, qui était de 6 livres 10 sols en 1769, est de 10 livres en 1771 et 1772. En 1775, Jacques Le Blond est qualifié « ancien cartier »; il a abandonné le commerce et est allé demeurer rue du Battoy-Vert.

XXXV. — En 1772 apparaît le plus important des cartiers orléanais ou, du moins, celui dont les cartes se rencontrent le plus souvent : Simon Tiercelin habite rue Sainte-Catherine et est taxé comme cartier à 4 livres. Ce personnage est-il le même que le Simon Tiercelin, fils majeur des défunts Antoine Tiercelin et Françoise Touard, de la paroisse de Recouvrance, qui épousa, dans cette église de Recouvrance, le 5 janvier 1771, Marie-Madeleine Cuvert? Je ne saurais l'affirmer, mais l'hypothèse est vraisemblable. L'acte de mariage porte les signatures de Simon et François Tiercelin.

En 1783, Simon Tiercelin, qui demeure toujours rue Sainte-Catherine, joint à son état de cartier celui d'épicier et c'est à ce double titre de « cartier et épicier » qu'il figure encore au rôle de 1788 avec une capitation de 8 livres.

Le musée conserve un patron, ou planche en carton découpé, pour l'impression des cartes de points, et un papier d'essai de ce patron provenant de la fabrique de Tiercelin. Il possède, en outre, 18 cartes signées de ce cartier et 7 cartes non signées qui lui sont attribuées.

Parmi les cartes signées se rencontrent 9 valets de trèfle et un valet sur lequel on a peint par inadvertance un cœur noir au lieu d'un trèfle. Les signatures étant différentes, je vais décrire les divers types :

1° Quatre de ces valets, assez grossièrement coloriés, portent la signature « S. Tiercelin » à droite, avec le mot « *Orléans* » placé entre les jambes ; sur le bluteau sont les armes du duc d'Orléans; au dos de l'une de ces quatre cartes est un compte daté du 4 septembre 1789 ;

2° Un autre valet porte la signature « *Tier-ce-lin* » inscrite, en trois lignes superposées, sur le bluteau ;

3° Deux autres valets, signés « *Orléans* » entre les jambes, ont sur le bluteau cette inscription : « *à Orléans, chez Tiercelin* »;

4° Un troisième valet est signé de même façon, mais avec une orthographe différente : « *Tierecelin* »;

5° Un quatrième, avec une signature analogue à celle du numéro 3, porte, en outre, un aigle au centre du bluteau. C'est de ce dernier modèle qu'est le valet où un cœur noir a remplacé le trèfle.

En dehors des 10 valets précédents, les 8 figures signées de la collection portent, comme signature, « *S. Tiercelin* ».

Il serait possible que les cartes signées « *à Orléans, chez Tiercelin* » n'aient pas été fabriquées par ce cartier mais par un confrère parisien et qu'elles aient été simplement vendues chez lui.

XXXVI. — Est-il juste d'attribuer, comme on l'a fait jusqu'ici, à Simon Tiercelin toutes les cartes portant ce nom de famille sans initiale de prénom? Je ne le crois pas, parce qu'il a existé, à Orléans, un autre cartier,









Cartes à jouer de Simon Tiercelin

(1772-1788)

François Tiercelin, installé rue Barillerie, que nous ne connaissons que par sa déclaration d'exercice :

« N° 96. Et ledit jour 27 décembre 1777 après midi est « comparu François Thiercelin, âgé de 40 ans, demeu- « rant à Orléans, rüe Barillerie, paroisse Sainte-Cathe- « rine, ayant toujours exercé l'état libre de cartier à « Orléans, lequel, pour se conformer à l'Edit donné à « Versailles, au mois d'avril 1777, portant suppression « et création de nouvelles communautés, registré en « Parlement le 20 juin suivant, a déclaré qu'il entend « continuer ledit état de cartier à Orléans. » Signé : Tiercelin, Legrand, Miron (1).

Ce François Tiercelin est probablement celui qui, le 5 janvier 1771, assistait au mariage de Simon Tiercelin. Cependant on ne saurait rien affirmer, car, à cette époque, on trouve à Orléans, notamment dans les paroisses Saint-Paul et Saint-Laurent, plusieurs familles Tiercelin qu'il est difficile de relier entre elles.

XXXVII. — Un maître, Catherinot Cavet, habitant cloître Saint-Samson, puis rue Sainte-Catherine, figure sur les rôles de 1772 à 1775 avec des impositions variant de 4 à 5 livres. On le retrouve encore sur les rôles de 1782 à 1788, tantôt à Bonne-Nouvelle, tantôt rue des Petits-Souliers, rue Bourgogne ou au Vieux-Marché, mais il n'exerce plus sa profession et il est inscrit comme ancien ou cy devant cartier.

XXXVIII. — Nicolas Fournier, cartier rue Saint-Pierre-en-Pont, n'est signalé, avec une capitation de 4 livres, que sur les rôles de 1774 et 1775. Fils de Pierre-Roch Fournier et de Louise Genron, il avait épousé, le

(1) Archives départementales du Loiret, B. 2,081.



17 août 1772, en l'église Saint-Pierre-en-Pont, Marie-Marguerite Chambry.

XXXIX. — Benoist Caterinot ne se rencontre, comme cartier, sur aucun rôle de la Capitation ; peut-être exerçait-il en même temps une autre profession ? Son existence est hors de doute cependant, puisque, le 15 décembre 1777, il fait sa déclaration d'exercice et affirme habiter rue Sainte-Catherine et être âgé de 46 ans, Benoist Caterinot, « natif de Saint-Etienne-de-Chamadelle », avait épousé, en l'église Sainte-Catherine, le 8 octobre 1771, Marie-Anne Richardière, veuve de Pierre Tiercelin. Il mourut à l'âge de 61 ans et fut inhumé à Sainte-Croix le 6 novembre 1791.

Le Musée possède un valet de trèfle dont le bluteau porte sa signature, « *Cate-ri-not* », inscrite sur trois lignes superposées, et le mot « Orléans » entre les jambes. Un compte, daté de mai-juin 1781, a été écrit au dos de cette carte.

XL. — Le 29 décembre 1777, Marie Soudée, âgée de 45 ans, femme de Louis Berthelot, habitant rue de l'Ecrevisse, déclare qu'elle entend continuer à exercer l'état de cartonnière et papetière. Son mari était-il cartier en même temps que cartonnier ? Je serais assez disposé à le croire, car, dans les collections du Musée, existent huit cartes de la fin du XVIII[e] siècle, portant la signature « *Berthelot* ». Une seule a sa signature imprimée ; sur les sept autres la signature est manuscrite.

Une autre figure beaucoup plus récente, puisqu'elle représente un roi de carreau au portrait officiel de 1813, porte cette même signature « *Berthelot* » manuscrite. S'agit-il du même cartier ? Il faudrait des documents précis pour l'affirmer.









Cartes à jouer orléanaises

(XVIIIe siècle)



XLI. — Les rôles de la Capitation de 1785 à 1788 mentionnent rue du Cheval-Rouge et taxent à une livre 10 sols, comme cartier, la femme de Simon Baudry. Nous n'avons pu nous procurer aucun autre renseignement sur cette personne.

XLII. — Le 25 octobre 1787, Alexandre Autreux, âgé de 35 ans, demeurant rue Sainte-Catherine, vient déclarer devant le lieutenant général « qu'il entend exercer l'état de cartier en cette ville » et on lui donne acte de sa déclaration. Alexandre Autreux était né à Tours vers 1762 et il était allié à des cartiers du même nom qui exercèrent à Tours : dans cette ville, en effet, un François Autreux dirigea une petite fabrique de 1772 à 1782 et Autreux fils aîné y eut, de 1782 à 1787, un atelier assez prospère pour employer à l'année cinq ouvriers, dont l'un, Louis Vanette, venait d'Orléans. Alexandre Autreux épousa Anne-Marie Renault dont il eut une fille née et morte en 1800. Il était encore cartier et demeurait rue de la Barillerie, 27, lorsqu'il mourut le 13 avril 1811.

Les collections du Musée renferment quatre figures portant la signature d'Autreux. Ce dernier fabriquait encore à Orléans, à l'époque de la Révolution, en utilisant ses anciennes planches plus ou moins modifiées. On lui fit défense de vendre des cartes anciennes et comme Autreux demandait que la défense fût prorogée jusqu'à épuisement du stock qu'il avait en magasin, deux membres de l'administration municipale, Darnault-Maurand et Lebrun, furent délégués chez le pétitionnaire pour briser, en sa présence, les anciennes planches et constater le nombre des jeux qui étaient en

sa possession. La pétition d'Autreux est datée du 4 germinal an II (1).

XLIII. — Un dernier cartier, dont tous les produits connus portent la signature manuscrite « *Feuillâtre* », semble avoir appartenu au XVIII[e] et au XIX[e] siècles. En effet, si les types de cartes éditées par lui sont bien des figures au portrait parisien de la fin du XVIII[e] siècle, nous n'avons, en revanche, jamais vu figurer le nom de ce cartier sur les documents de cette époque. Mais nous savons qu'il a existé à Orléans, aux environs de 1815 et de 1820, un dominotier habitant rue Sainte-Catherine, dont les images populaires sont signées « *Feuillâtre, marchand cartier* ». C'est à lui, à mon avis, qu'il faut attribuer les 18 cartes déposées au Musée et dont 9 portent la signature « *Feuillâtre* ».

Le Musée possède, en outre, un certain nombre de figures et de cartes de points, du temps de Louis XVI,

AUX ARMES D'ORLÉANS.

MANUFACTURE DE FAYANCE,

Rue des Juifs, paroiſſe St. Victor, à ORLÉANS,

LE Sieur DUPLESSIS DE LA MAIRIE, donne avis qu'il fabrique dans ſa Manufacture, des Fayances brunes & blanches, dites terre-à-feu, ſans aucune odeur & d'une qualité ſupérieure; telles que Soupières, Ecuelles, Calleroles, Brocs, Pots-à-l'eau, Caffetières, Maraboux; Platerie creuſe & platte, dite à gros bord; Platerie iſolée, ronde & ovalle, dans les goûts les plus nouveaux; Pâtés, Gites-à-Liévres, & généralement tout ce qui concerne la terre-à-feu. Son Magaſin eſt ouvert toute la journée. Il achete & prend en échange les Vaiſſelles d'Etain & les vieux Plombs

manifestement sorties des ateliers d'Orléans, mais qu'il semble difficile d'attribuer à un fabricant plutôt qu'à un

(1) LOTTIN, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. V, p. 27.

autre. Deux d'entre elles méritent une mention spéciale : sur le dos d'un dix de carreau est imprimé le prospectus d'une manufacture de faïence située rue des Juifs, à Orléans, et dirigée par le sieur Duplessis de la Mairie.

Une autre carte de points, un 8 de cœur, trouvé dans un dossier de l'Hôtel-Dieu d'Orléans avec une carte de tête signée de S. Tiercelin, porte au dos une mention manuscrite où sont consignées les conditions exigées des femmes pauvres qui veulent entrer à l'Hôtel-Dieu. Un roi de trèfle attribué à Tiercelin et 3 figures, qui sont peut-être d'Autreux, présentent les simplifications habituelles au début de la Révolution ; je n'y insisterai pas davantage.

Avant de quitter le XVIIIe siècle, je dois parler, avec quelques détails, de 3 bois qui m'ont été communiqués tout récemment et qui ont avec les produits de Tiercelin un point commun : les armes du duc d'Orléans, constituées par les 3 fleurs de lys de France brisées en chef d'un lambel de 3 pendants, sont gravées sur le bluteau du valet de trèfle. Mais là s'arrête l'analogie : tandis que ces armes sont encadrées, sur les cartes de Tiercelin, d'une sorte de cartouche dentelé plus large en haut qu'en bas, elles sont inscrites, sur le bois en question, dans un ovale dentelé épousant exactement la forme du bluteau ; en outre, la gravure des 3 bois est tout à fait grossière et inférieure à celle des cartes que je connais. On ne saurait donc affirmer que ces 3 bois sortent des ateliers de Tiercelin ; mais comme ils portent les armes du duc d'Orléans et qu'ils ont été achetés, vers le milieu du XIXe siècle, à Orléans même, on peut, sans grande crainte d'erreur, les attribuer à un atelier orléanais. Il est plus délicat de leur attribuer une date ; un de nos

compatriotes, qui possède une importante collection de cartes à jouer et est très averti en ces matières, n'hésite pas à faire remonter la gravure de ces 3 bois au commencement du XVIIIe siècle. Tout grossiers qu'ils soient, ces bois sont extrêmement intéressants ; ce sont, en outre, les seuls moulages de cartes à jouer orléanaises que l'on ait signalés jusqu'ici. Pour toutes ces raisons, je vais en donner une description minutieuse et je remercie leur propriétaire de me les avoir communiqués avec tant d'obligeance et de m'avoir permis d'en donner ici une reproduction.

Cette série de 3 bois comprend une planche de rois, une planche de dames et une planche de valets. Chacune comprend 20 figures, disposées sur 4 rangées horizontales de 5 figures, et mesure 0^{m}335 de hauteur et 0^{m}275 de largeur. L'épaisseur en est variable : la planche des valets a 0^{m}030, celle des rois 0^{m}018 ; celle des dames 0^{m}010 à 0^{m}015 sur les bords latéraux et 0^{m}020 en son milieu. Les 3 planches sont constituées par du bois de poirier et étaient consolidées en arrière par 2 clefs transversales emmanchées à queue d'aronde : ces clefs ont disparu sur les 3 planches. Par suite de son peu d'épaisseur, le moulage des dames s'est fendu à la partie supérieure et la gouge du graveur a traversé les fonds à plusieurs endroits. Le moulage des valets a son angle inférieur droit brisé, mais cette cassure est relativement moderne.

Il est à remarquer que les noms des figures, sauf ceux des valets de trèfle, sont gravés sur le bois mais que les points n'y sont pas indiqués ainsi qu'il était d'usage.

Il me reste à vous énumérer rapidement les noms de

Planche de valets de cartes à jouer orléanaises

(XVIIIe siècle)



cartiers relevés pour le XIX[e] siècle (1). Leurs produits n'offrent pas grand intérêt puisqu'ils ne sont pas signés et qu'ils sont fabriqués avec des moulages fournis par la Régie :

Autreux, déjà cité, rue de la Barillerie, décédé en 1811.

Berthelot, déjà cité, rue des Hôtelleries, 1819-1835.

Filiâtre, rue Sainte-Catherine, 1819-1821.

Veuve Filiâtre, rue Sainte-Catherine, 1822-1825.

Gourgoulin-Varet, rue de la Barillerie, 1825-1832.

Pesty jeune, place du Martroi, 23, 1835-1838.

Dieudonné frères (2), rue Pomme-de-Pin, puis rue Neuve, 19, 1841-1845.

Dieudonné jeune, rue du Tabour, 19, puis rue Neuve, 19, 1845-1884.

De ce dernier cartier orléanais, qui mourut le 25 août 1884, le Musée conserve 3 enveloppes de jeux tirées en des tons différents. Ces enveloppes sont ornées, au centre, d'une reproduction de la statue de Jeanne d'Arc par la princesse Marie d'Orléans. Je connais également une affiche d'intérieur, exécutée pour Dieudonné jeune et qui fut dessinée par un de nos compatriotes, l'artiste lithographe bien connu, Agricol Bénard.

(1) Ces noms ont été relevés sur les différents annuaires orléanais (*Etrennes orléanaises*, *Almanach du département du Loiret*, *Annuaire*, etc.

(2) Les deux frères Dieudonné, Jean-Mathieu et Jean, étaient originaires de Grevenmacher dans le duché de Luxembourg. Leur père Mathias Dieudonné y était fabricant de cartes à jouer. Dieudonné jeune (Jean), né en 1811, épousa à Orléans, le 16 avril 1845, Eugénie-Catherine Lamy : il habitait alors rue du Tabour, 19. Il a laissé un fils qui est aujourd'hui professeur de musique à Orléans.



Cartonniers

Les cartonniers ayant été fréquemment confondus avec les cartiers, j'ai cru utile de donner une liste de ceux que j'ai relevés dans les rôles de la Capitation ou dans les Annuaires :

Jean-Marie Capaumont, rue d'Illiers, 1775-1788.
Louis Guérard, rue Royale, 1775.
Veuve François Soudée, rue de l'Ecrevisse, 1775-1783.
Mathurin Devaux, l'Hôtel-Dieu, 1782-1788.
Louis Berthelot, rue de l'Ecrevisse, 1784-1788.
Louis Charlot, rue Porte-Saint-Jean, 1788.
François Prieur, rue d'Illiers, 1788.
Pierre Berthelot, le Coin-Saint-Jacques, 1788.
Coutant, rue de l'Ecrevisse, 1823-1835.
Guyot-Poignard, rue de l'Ormerie, 1844-1850.
Leroux, rue Croix-de-la-Pucelle, 1850-1865.
Peteil, rue Sainte-Catherine, 1865.

Graveurs

Les graveurs sur bois qui ont existé à Orléans ne semblent pas avoir été des artistes, mais plutôt des artisans qui travaillaient pour l'industrie privée. Dans le mémoire de Couret de Villeneuve (1), de 1787, on lit :

« *Graveurs en bois.* — Il n'y a dans Orléans d'autres graveurs en bois que ceux employés pour les manufactures d'indienne et pour les dominotiers. On en distingue un qui grave assez bien pour l'imprimerie... »

Il semble évident que les graveurs qui taillaient les planches d'imagerie populaire devaient également tailler

(1) Archives du Loiret, C., 79.



les planches des cartes à jouer. Aussi ai-je crû bon de terminer cette étude des cartiers orléanais par une liste de graveurs, tous ignorés jusqu'ici, et dont j'ai trouvé les noms sur les rôles de la Capitation ou dans des actes d'état civil :

Pierre Mory, maître graveur en bois, paroisse Saint-Paul, 1673.

Jean Landrin, graveur en bois, rue des Carmes, 1784-1788.

Jean-Baptiste Hérault, graveur en bois, rue Sainte-Catherine, 1784-1788.

François Michelin, graveur, rue Royale, 1784-1788.

Jean-Marc Monnet, graveur, rue Sainte-Catherine, 1785-1788.

Philippe Bataille, graveur, le Martroy, 1787.

Jean-Louis Mesland, graveur en indiennes à la manufacture d'Olivet, 1787 (1).

Me voici enfin arrivé au bout de cette longue nomenclature. Je crois l'avoir dressée avec soin, dans le but de montrer, avec toute la précision possible, l'importance qu'eût, dans notre ville, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, une petite industrie dont le souvenir est aujourd'hui à peu près perdu. Si mon très modeste travail peut avoir pour résultat, dans l'avenir, de faire entrer au Musée historique quelque spécimen ignoré de cartes anciennes, et spécialement de cartes orléanaises, j'estimerai n'avoir pas entièrement perdu mon temps à l'écrire.

(1) Ce dernier nom n'a pas été trouvé sur les rôles de la Capitation mais dans une pièce des Archives du Loiret, B. 876.



CLAUDE DERUET

AU MUSÉE D'ORLÉANS

PAR M. MAXIME DIDIER

Membre de la Section des Arts

Notre musée de peinture possédant quelques toiles de Claude Deruet et l'ancien catalogue de M. Marcille qui contient d'intéressantes notes sur cet artiste, étant depuis longtemps épuisé et par conséquent inconnu d'un certin nombre des membres de notre Société, j'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de rappeler ici l'histoire de Claude Deruet ainsi que les descriptions que M. de Langalerie a faites des quatre éléments, toiles assez célèbres qu'on retrouve signalées dans une lettre de La Fontaine à sa femme en 1663.

M. le marquis de Chenevières, dans le tome II de ses « Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France », nous fournit, avec le concours de M. Anatole de Montaiglon, de nombreux documents sur la vie et les œuvres de Deruet.

Claude Deruet signait Deruet en un seul mot. Dans les lettres de noblesse de 1621, son nom est écrit Desruet, et, dans les lettres de gentillesse de 1632, des Ruets en deux mots. Dom Calmet écrit de Ruet en deux mots.

Deruet naquit en 1588, sans doute à Nancy d'après son historien, d'une famille originaire de Troyes, reconnue



d'ancienne noblesse par lettre du duc Henri en date du 12 mai 1621.

Il fit ses premiers débuts dans les arts sous Claude-Israël Henriet, né dans la ville de Châlons, mais qui avait été appelé à Nancy par le duc Charles III de Lorraine.

Deruet travailla avec le fils de son maître Israël Henriet, l'illustre éditeur de Callot, et devint comme lui l'ami du célèbre graveur lorrain. Jacques Bellangé, cet autre artiste qui fut, dit M. de Chenevières, comme le dernier et presque le seul héritier de la grâce et de l'élégance contournée de la manière franco-florentine de Fontainebleau, était aussi son condisciple à Nancy.

Deruet alla en Italie avec Israël Henriet et tous deux travaillèrent à peindre des batailles sous le fameux Tempeste. En 1616 et 1617, le vieux Thomassin, graveur français établi à Rome, lui fit l'honneur de graver deux planches d'après ses tableaux, l'une représentant un saint François de Paule, et l'autre le grand Concile des Juifs avec le jugement sur la vie et la mort de Jésus-Christ.

Il connut aussi le peintre le Josépin (Césari), créateur du genre de convention appelé l'Idéalisme. Il travailla sous ce maître et le suivit dans son genre.

En 1621, le pape Paul V gratifia notre artiste du titre et de l'habit de chevalier de Portugal.

Néanmoins, la même année il retourna à Nancy où ses talents, sa fortune et sa naissance le firent accueillir avec distinction par le duc Henri II. On peut dire qu'il devint en même temps le peintre et le favori du prince et de la cour. Il comptait aussi comme client et ami le prince de Phalsbourg, fils naturel du cardinal de Lorraine qui avait été mis à mort aux Etats de Blois en



1588. C'est lui qui choisit Deruet pour décorer l'église des Carmes dans la ville neuve de Nancy. Le plafond de cette église fut couvert de ses peintures et les chapelles ornées de ses tableaux. L'une d'elle fut même choisie par l'artiste pour devenir la sienne et il la fit construire et orner à ses frais pour y être inhumé ainsi que sa femme Marie de Saulcourt qu'il avait épousée le 1er juillet 1623. L'acte de fondation de cette chapelle dédiée à saint Nicolas est du 14 mai 1632, après qu'il en eut terminé l'ornementation.

En 1626 il se fit aider dans l'église des Carmes par le célèbre Claude le Lorrain de passage à Nancy.

Malheureusement cette église n'existe plus.

En 1627, le duc Charles IV qui aimait beaucoup les fêtes donna un carrousel splendide. Callot et son ami Deruet en furent les décorateurs. Ce fut à cette occasion qu'ils eurent entre eux quelques contestations qui altérèrent un moment leurs rapports de bons camarades. Mais cela fut de courte durée et ce qui le prouve c'est qu'en 1632, c'est-à-dire environ quatre ans après, Callot grava le portrait de Deruet avec son fils, comme témoignage d'une amitié constante et déjà ancienne.

C'est donc bien à tort que le père Husson et quelques autres ont grossi l'histoire de leur querelle au point d'en faire un événement important de la vie de ces deux artistes.

L'un comme l'autre, ils restèrent fidèles à leur prince, même après la perte de ses états. Deruet en particulier lui conserva complètement sa reconnaissance.

Il fut attiré à Paris par Louis XIII qui aimait et cultivait les arts, et il eut l'insigne honneur de voir son portrait dessiné au crayon par l'auguste main de son nouveau protecteur.



Dom Calmet a été le premier à nous faire connaître les six vers que l'on voyait au-dessous de ce portrait, aujourd'hui perdu :

> On sait à quelle gloire Appelle osa prétendre
> Par ce fameux portrait qu'il laissa d'Alexandre.
> Son pinceau fut en Grèce, autrefois adoré.
> Quoi qu'on en ait écrit, je prise davantage
> Cet illustre crayon où par un rare ouvrage,
> Des mains d'un Alexandre, un Appelle est tiré.

On lisait au-dessous : « Ludovicus XIII. Francorum rex christianissimus manu sua fecit 11 julii 1634. »

C'est cette même année que le monarque donna à Deruet des lettres de protection pour une maison qu'il possédait à Autrey-sur-Brenon près de Vézelise, et pour dernière marque de sympathie et d'amitié le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

On ne sait pas ce que notre artiste peignit au Louvre pour le roi, mais il est certain qu'il travailla pour le duc de Richelieu ; les quatre tableaux que possède notre Musée en sont le précieux témoignage. Ils furent peints en 1614 (nous reviendrons plus loin sur leur histoire) et cette même année Deruet dessina les arcs de triomphe et toutes les décorations nécessaires à l'entrée de Charles IV dans sa capitale, car malgré son crédit à la cour de France, il resta, comme nous l'avons déjà dit, attaché à ses premiers maîtres. Ce ne fut que 20 ans après que ce prince fit son entrée solennelle à Nancy, le 1er septembre 1663, et dans un ouvrage gravé par Sébastien Leclerc au sujet de cette fête, on trouve 9 planches qui reproduisent les dessins de Claude Deruet qui mourut le 29 octobre 1660, à l'âge de 72 ans : il fut enterré à Nancy, dans l'église des Carmes, où il avait laissé de si importants ouvrages, et dans la chapelle de Saint-



Nicolas qu'il avait fondée pour sa famille. On y voyait, sur une tablette de marbre noir une inscription en latin dans le style pompeux et le goût du temps ; puis, sur un moindre cadre et au-dessous, l'épitaphe beaucoup plus modeste de Marie de Saulcourt, sa très fidèle épouse, laquelle lui avait survécu de 20 ans et lui avait donné 13 enfants dont 5 seulement avaient vécu : Charles-Nicolas des Ruets, mort sans alliance, et 4 filles : Nicole, Elisabeth, Marguerite et Jeanne. Marguerite avait épousé Charles Herbel, peintre de Charles V de Lorraine.

Outre les 4 éléments que j'ai fait photographier pour vous les présenter, notre Musée possède 2 autres toiles : *Le Triomphe d'Henri IV*, et une composition allégorique, celle-ci attribuée simplement à Deruet.

Le Triomphe d'Henri IV, toile de 1^{m}25 de hauteur sur 2 mètres de largeur, nous montre le roi assis sur un char, couronné par la Victoire et précédé des 3 vertus théologales. La Renommée sonne de la trompette et derrière le char suivent les Sciences et les Arts. Sous les pieds des chevaux roulent les mauvaises passions anéanties. Au loin on voit les laboureurs reprendre leurs travaux grâce à la paix revenue, et dans une éclaircie du ciel, à gauche, brillent les lys.

Je n'ai pu retrouver d'où vient ce tableau, peut-être du château de Richelieu, comme les autres.

La composition allégorique, toile de 1^{m}95 de hauteur sur 1^{m}35 de largeur, est d'une complication extrême. Certains y voient Persée, Méléagre, Hercule et Cadmus en chevaliers, autour d'une femme qui porte un arc, un carquois, un javelot et un bouclier. Une divinité lumineuse voltige au-dessus sur un hippogriffe, et 3 génies tiennent des bandelettes où s'aperçoivent des caractères grecs à demi effacés. Sur la terre, au deuxième plan,

deux chevaliers, la lance au poing, gardent l'entrée d'un jardin.

Cette peinture, qui semble avoir été portée en bannière, provient du château de Richelieu. Les quatre éléments viennent également du même château et sont entrés au Musée le 15 novembre 1824, grâce à la générosité de M. Pilté-Grenet.

Ils décoraient l'appartement dit cabinet de la Reine dans le château de Richelieu, situé à 16 kilomètres au sud-est de Chinon, sur le Vende, et bâti par l'architecte Le Mercier vers 1640.

Le cardinal-ministre qui l'avait fait commencer mourut le 4 décembre 1642 sans l'avoir jamais vu. Ce fut le duc de Richelieu, neveu du cardinal, qui fit achever cette demeure splendide dans laquelle on voyait assemblés les chefs-d'œuvre de la Grèce et de l'Italie anciennes.

Il n'est pas douteux cependant que ce fut le cardinal qui commanda les peintures faites par Deruet comme le donnent à penser les trois images qui restent encore du ministre dans ces tableaux. Il est probable, comme le fait remarquer M. de Chenevières, que la faveur dont jouissait Claude Deruet auprès de Louis XIII aura engagé le cardinal à commander ces tableaux et à faire travailler un artiste si bien posé auprès de son maître.

Ces quatre tableaux représentant les quatre éléments qui se trouvaient au-dessus du lambris jusqu'au plafond.

La Terre, toile de 1^{m} 14 de hauteur sur 4^{m} 22 de largeur, représente le triomphe de Louis XIII. La reine Anne d'Autriche, tenant Philippe de France dans ses bras, est assise sur un char traîné par des lions que conduit le dauphin (plus tard Louis XIV). Une troupe de chevaliers entoure ce char au moment où il passe sous un arc de triomphe formé de palmiers enlacés de lau-



riers décorés des écussons de France et de Navarre et enveloppés dans le haut par des corbeilles de fleurs couronnées par des anges et des génies. A leur tête se trouve Louis XIII et son frère Gaston.

On voyait autrefois le cardinal de Richelieu à cheval, en face du roi, à droite, suivi d'un autre personnage ; mais après un malheureux accident survenu à la toile, ce groupe fut remplacé par deux chevaliers vêtus de costumes de fantaisie et dans une proportion plus grande que le roi et son frère. A droite et à gauche, des troupes d'amazones et de chevaliers portant des enseignes, escortent sur leurs destriers des chars magnifiques chargés de déesses et de muses. Ces groupes remarquables par la richesse des détails sont d'une fantaisie charmante. La Seine coule au second plan au pied du coteau que surmonte le château de Saint-Germain avec ses terrasses.

Deux longues files de chars se perdant à l'horizon derrière le coteau à droite et à gauche viennent en traversant la Seine sur deux ponts se joindre au grand cortège. Elles se composent d'un côté des bonnes villes de France dirigées par des hommes d'armes qui portent leurs armoiries, et de l'autre de toutes les nations de la terre caractérisées par les animaux des divers climats où ils sont nés, tels que le rhinocéros, l'éléphant de l'Asie, le dromadaire, l'autruche et le lion d'Afrique, le crocodile, etc. Les chars sont remplis de présents, et comme s'il ne suffisait pas de la terre entière pour cette grande démonstration, le peintre associe le ciel à cette fête. On voit dans les nuées le char de la Religion ou de la Foi escorté des Vertus telles que la Vérité, la Charité, la Justice, l'Espérance, la Force et l'Abondance.

Voici la tirade poétique qu'inspire à Vignier la vue de ce premier tableau :

Ces superbes vainqueurs de la terre et de l'onde,
Traînant des rois captifs, furent bien glorieux
Mais Louys nous fait voir en triomphant des cieux
Que celuy qu'il conduit doit triompher du monde.

L'Air, toile de 1^{m} 10 de hauteur sur 2^{m} 59 de largeur, représente Mme de Lorraine et les dames de sa cour prenant le plaisir de la chasse aux oiseaux. Cette bonne duchesse, comme on le disait alors, avait eu le double malheur de perdre son infidèle mari et la douce couronne de Lorraine. C'est un honneur pour Deruet d'avoir ainsi perpétué malgré tout le souvenir de ses anciens maîtres au milieu d'une cour qui avait assisté à leur abaissement et à la prise de leurs états.

De nombreuses jeunes femmes en riches costumes sont groupées autour de la princesse et montées sur des genets d'Espagne dont la crinière et la queue tombent jusqu'à terre. Sur le devant, des chiens poursuivent des lapins qui se sont fourvoyés. Une des écuyères, tombée de sa monture le faucon au poing, se débat au milieu de l'hilarité générale.

Les lointains, boisés et égayés par des avenues et des châteaux à tourelles, nous montrent d'autres groupes de femmes courant à fond de train dans la campagne en suivant la chasse ou en venant se joindre au groupe principal.

A gauche, à travers des touffes d'arbres, passe un char de parade fermé traîné par deux chevaux blancs et conduit par un cocher, comme le sont nos voitures modernes.

Vignier continue la description à sa manière :

Avec des plaisirs innocents
On tâche d'adoucir des ennuis bien pressants.
La princesse Nicole indignement traitée,
A chasser prenant ses ébats
Pendant que son époux comme un nouveau Prothée
S'amusait à fourber femmes et potentats.

Le Feu, toile de 1^{m} 13 de hauteur sur 2^{m} 59 de largeur, représente une fête de nuit illuminée par des feux d'artifice qui s'allument de tous côtés et qui éclairent une des plus brillantes fêtes hippiques qui se puisse imaginer. Cette fête paraît être donnée par le cardinal de Richelieu au Roi, à la Reine et aux jeunes princes leurs enfants.

Le premier plan est occupé par des cavaliers qui entrent en scène en caracolant et en se jetant des balles rouges d'où partent des artifices. Les boucliers, les casques, les armures de ces jeunes et brillants chevaliers vêtus à la romaine lancent une pluie de feu pendant que leurs chevaux, en se heurtant, font entendre le bruit de leurs grelots. L'un des assaillants est désarçonné dans la bagarre qu'éclairent deux pages portant des torches.

Le nom de Claude Deruet, qui n'a signé que ce tableau sur les quatre, se lit sur un bouclier posé à terre. La signature, conforme à celle des gravures du maître, se compose d'un double ƆC suivi du nom Deruet.

Louis XIII, très reconnaissable aux traits de son visage que l'on voit presque de face et au cordon de l'ordre du Saint-Esprit qu'il porte sur son costume romain de fantaisie, arrive au galop du côté droit, précédé et suivi de son escorte. Le dragon de son cimier vomit des flammes, son bouclier rayonne d'artifices : il en part de ses éperons et des grelots qui dansent aux jambes de sa monture, de telle sorte que l'on peut dire que c'est le roi du feu. Ceux qui le précèdent et qui le suivent se dirigent comme lui vers le milieu d'une profonde perspective que forme

une réunion de palais à l'italienne, tous étincelant de feux et de lumières.

Le premier palais de droite, avec ses nombreuses ouvertures occupées par des milliers de spectateurs, laisse voir au-dessus de la porte d'entrée, au premier étage, le cardinal debout, avec son cordon du Saint-Esprit et le chapeau rouge à la main, regardant passer le roi. Des seigneurs, des dames et des évêques sont à l'étage supérieur. Des groupes galants sont réunis à diverses fenêtres et sur la terrasse supérieure qui est garnie de pots de feu.

Le palais de gauche renferme des salles remplies de hallebardiers au rez-de-chaussée. Un festin se sert au premier étage. Le deuxième et la terrasse sont peuplés de spectateurs qui attendent le quadrille qui doit faire pendant à celui du roi.

C'est au palais du fond, faisant face aux diverses scènes de chevauchées, aux musiques et aux quadrilles qui se réunissent à ses pieds, que se trouvent la reine et ses deux fils sous un dais placé sur le perron. Un feu d'artifice part des fenêtres, et des cheminées partent d'énormes jets de flammes.

Comme épisode comique (car Deruet en a mis dans tous ses tableaux), nous nous plaisons à faire remarquer qu'à droite et près du second palais, au second plan, on voit un saltimbanque vêtu en Mercure rouge, faisant la voltige sur un cheval et qui semble vouloir se jeter dans le chapeau que lui tend son aide accroupi d'une manière fort comique.

Vignier continue ses réflexions sur l'élément du feu :

Les plaisirs de la nuit ne sont pas les moins doux :
Les feux ont plus d'éclat et beaucoup plus de force
Et c'est dans ce temple-là qu'Amour aussi s'efforce
De montrer que les siens sont au-dessus de tout.



L'Eau, toile de 1^{m} 14 de hauteur sur 2^{m} 27 de largeur, représente une fête sur l'eau et sur la glace, deux motifs sur le même élément. A gauche, une fête nautique où l'on voit le roi, la reine et leurs enfants ; à droite, une fête sur la glace avec de nombreux traîneaux.

Le vaisseau, qui porte la famille royale, passe entre deux palmiers dressés comme ceux du tableau de la terre et qui s'élèvent sur deux rochers pour former un arc triomphal dont le feuillage est rempli d'amours portant des L couronnés. La pompeuse machine dorée est traînée par des chevaux marins et accompagnée d'une multitude innombrable de divinités marines. La France, sous la figure d'une femme jeune et belle, est debout à l'avant, la lance en main, entourée des attributs de la guerre et les pieds sur des lauriers. Louis XIII, assis et entouré de sceptres et de couronnes d'or, est au milieu, le casque en tête et dans un costume antique de fantaisie, tenant une épée nue de la main gauche, et de la main droite une longue lance ornée d'une oriflamme où se trouve peinte l'image de la Vierge.

Au fond et un peu plus haut, Anne d'Autriche tient sur ses genoux son second fils jouant avec un chien ; et tout en haut et à l'arrière de cette brillante galère, le petit Dauphin portant l'ordre du Saint-Esprit est assis sur un coussin rouge, sur un trône dont le dossier se termine par une coquille. La galère se dirige vers un rocher dont le sommet est surmonté d'un petit temple de la gloire. L'escalier qui y conduit est gardé par des amours tenant des lys et des drapeaux. Des trophées sont amoncelés autour de l'édifice, et c'est à la porte de ce temple surmonté des armes de France que l'on voit le cardinal de Richelieu attendant l'arrivée de ses hôtes illustres. La Renommée s'élançant dans les airs

s'envole pour proclamer les exploits de Louis, tandis que dans le ciel, le Saint-Esprit lance de son bec des rayons dans lesquels se déroule un long cordon bleu terminé par la croix de l'Ordre et enlacé de 13 couronnes. Des Amours s'y jouent aussi tenant des palmes, une trompette et des couronnes.

La droite du tableau y compris un gros arbre sans feuilles rappelle l'hiver sous son manteau de glace. De nombreux traîneaux aux formes capricieuses et élégantes s'y montrent dans leurs courses effrénées. Des galants avec leurs compagnes oublieuses des témoins se livrent avec abandon et une joie folâtre à toutes les excentricités d'une promenade périlleuse sous tous les rapports.

L'une des femmes est renversée dans une position critique à l'ébahissement des pages de sa suite. D'autres moins rapprochées du spectateur sont exposées dans leur chute à la moquerie et aux quolibets de leurs cavaliers. Une foule d'autres traîneaux sillonnent la glace dans tous les sens ; enfin, c'est une course vagabonde où tout exprime l'ivresse de la joie et la rage du plaisir.

L'extrémité de cette partie de la toile a été maladroitement enlevée pour cause de destruction et le tableau se trouve réduit à de nouvelles dimensions au lieu de tenir une place égale à celui de la terre.

Vignier termine par cette tirade :

Sitôt que Boréas de ses froides haleines
A fait un dieu cristal sur les liquides plaines,
Tous les peuples du Nord ne songent qu'à des jeux.
Les amants sur les eaux conduisent leurs amantes.
On n'entend parler que de feux.

Ces tableaux de Deruet très intéressants comme composition et très amusants dans leurs détails forment une



de nos richesses, et bien peu de musées peuvent se vanter de posséder des œuvres de ce maître qui à son époque a joui de la faveur des grands et, chose rare pour un artiste, a connu la gloire de son vivant.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à m'excuser d'avoir retenu trop longtemps votre attention en vous lisant ces longues descriptions, mais M. de Langalerie a si bien su faire vivre ces scènes complexes que je n'ai pu résister au désir de vous en faire goûter le charme dans son entier.

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. Maxime DIDIER

intitulé :

CLAUDE DERUET AU MUSÉE D'ORLÉANS

Par M. Gaston D'ILLIERS

Membre de la Section des Arts

Messieurs,

Vous avez entendu à notre dernière séance le travail de M. Maxime Didier sur Claude Deruet, travail fort intéressant, car si tous les Orléanais connaissent les toiles que nous possédons de cet artiste, bien peu, je crois, connaissent sa vie et sont à même de s'expliquer ce que ces toiles représentent.

Vie pleine d'intérêt tant au point de vue du talent de l'artiste que de sa présence aux cours de Lorraine et de France.

Ami et collaborateur de Callot, peintre des ducs de Lorraine, puis, plus tard, peintre et ami du roi de France, Deruet était bien placé pour nous faire revivre le luxe et les fêtes de la cour élégante de Louis XIII. Malheureusement, il reste fort peu d'œuvres de lui ; pour ma part, je ne connais que les six toiles que possède notre musée. Il est fort regrettable que l'église de Nancy qu'il décora avec le maître Claude Lorrain ait été détruite.

C'est pourquoi nous devons savoir particulièrement gré à la mémoire de M. Pilté-Grenet qui, après avoir embelli sa demeure du Rondon de grilles et d'une belle série de bustes provenant comme les Deruet du château de Richelieu, a généreusement légué au musée d'Orléans les œuvres d'un peintre qui méritait à tous égards d'attirer l'attention éclairée de MM. de Langalerie et Didier.

Je suis allé revoir nos toiles du musée encore plus intéressantes quand on a entendu la description détaillée que nous en a donné M. Didier.

Dans le dessin ferme et correct de Deruet, dans sa composition elle-même, dans ces longs tableaux où se multiplient les épisodes, ne retrouve-t-on pas la manière du peintre des misères de la guerre, à ceci près qu'au lieu de nous mêler aux drames et aux exécutions, Deruet nous mène dans le monde enchanteur des fêtes et des galanteries ?

Chaque petite scène, d'ailleurs, si nous voulons l'étudier en détail, nous repose de ce que l'ensemble peut présenter de pompeux et maniéré.

Et à côté de ces influences lorraines n'est-il pas curieux de remarquer dans ces tableaux ces intéressantes architectures, souvenirs évidents du séjour de Deruet en Italie, et de voir dans ces premières œuvres du XVIIe siècle mettre en valeur un château comme celui de Saint-Germain, que nous retrouvons, au musée du Luxembourg, curieusement traité dans la magnifique série des tapisseries que Louis XIV commanda quelques années plus tard à la manufacture des Gobelins ?

Permettez-moi aussi d'insister, comme sculpteur animalier, sur la façon dont sont traités les chevaux par Deruet, chevaux un peu exagérés, comme tous ceux



peints à cette époque, mais rappelant bien les races employées alors : chevaux andalous et des Flandres. Quelques-uns m'ont frappé par une très grande justesse dans les allures, particulièrement dans le Feu, où les chevaux donnent d'une façon absolument juste les airs de manège encore en honneur dans nos carrousels militaires, particulièrement à Saumur.

Enfin et pour conclure cette courte étude, après vous avoir demandé au nom de la Section des Sciences et Arts l'insertion dans les Mémoires de la Société du travail de M. M. Didier, vous trouverez tout naturel que je le félicite par deux fois : d'abord pour le plaisir que sa communication nous a valu, ensuite et surtout parce que le musée d'Orléans mérite d'être beaucoup plus mis en valeur et visité par les Orléanais et les étrangers qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour.

Rien ne peut le faire connaître et apprécier davantage que des communications comme celle de M. M. Didier qui mettent en lumière les chefs-d'œuvre que nous possédons.

L'HEURE UNIVERSELLE

ET LA

TOUR EIFFEL

PAR M. LALBALETTRIER

Tresorier

Quelle heure est-il ? A cette question banale qu'on répète souvent et qu'on entend partout, il semble que la réponse soit bien facile ; elle n'en a pas moins exercé de tout temps la sagacité des artistes et des savants et c'est d'hier seulement — en quelque sorte — qu'on peut la donner, cette réponse, d'une manière satisfaisante.

Deux réformes toutes récentes et des conventions internationales très importantes ont appelé depuis peu l'attention du grand public sur *l'heure universelle*, et l'occasion nous a paru toute naturelle de rechercher comment les progrès de la science et de l'industrie — d'une part, — les relations toujours plus fréquentes entre les diverses nations — d'autre part, — nous ont amené peu à peu à l'unification de l'heure et à la nouvelle entente établie par la conférence réunie à l'Observatoire de Paris au mois de novembre dernier. Chemin faisant, nous verrons aussi comment la France, après avoir fait — non sans regrets — un gros sacrifice d'amour-propre national, vient de remporter une vic-



toire toute pacifique qui consacre aux yeux de tous l'excellence de notre organisation scientifique et les grands services que la tour Eiffel peut rendre au monde entier.

I

La notion du temps est si fugitive, si fugace, qu'elle nous échappe en dépit de tous les efforts que nous faisons pour la fixer : le passé ne laisse le plus souvent dans notre esprit qu'une impression vague et passagère ; l'avenir n'appartient qu'à Dieu, et quant au présent, il est insaisissable.

« Le moment où je parle est déjà loin de moi. » (1)

Comment donc pourrons-nous obtenir des indications précises sur la mesure du temps ?

Les anciens n'avaient à leur disposition dans ce but que le cadran solaire, le sablier et la clepsydre, appareils plus ou moins ingénieux, mais toujours très insuffisants.

L'origine du cadran solaire remonte sans doute aux premiers âges puisqu'on a pu l'appeler : *l'horloge du Paradis terrestre*. Dans cet Eden, il est vrai, nos premiers parents jouissaient à loisir de l'ombrage des grands arbres et pouvaient reconnaître facilement

« Quand l'astre du jour
avait sur l'horizon fait le tiers de son tour »

mais quant à suivre la marche du temps sur un cadran quelconque, fût-il de gazon fleuri, ils n'y pensaient guère ! Quoi qu'il en soit, le *cadran solaire*, dont l'usage ne peut être que très intermittent, restera sans doute longtemps encore un ornement pour les jardins, mais ne deviendra jamais un véritable instrument de mesure.

(1) Boileau, Epître III, vers 48.



On ne peut guère songer à le remplacer par le *sablier* qui semble avoir été imaginé dans le seul but de découper — pour ainsi parler — le temps en toutes petites tranches !

On discutait un jour avec un élève de *Bréguet*, qui vantait non sans raison la perfection et les avantages de nos chronomètres modernes : « Mais enfin, lui disait-on, les Romains se contentaient le plus souvent d'un simple sablier et, cependant, ils ont fait de bien grandes choses !... Sans doute, répondit-il, mais les Romains, je puis vous l'affirmer, n'ont jamais connu l'heure exacte ! »

Voilà certes une lacune bien regrettable ; nous plaignons donc les Romains comme il convient, mais nous reconnaissons volontiers que le sablier manque tout à fait de précision. Il en est de même des clepsydes, du reste ; ces horloges, mises en mouvement par un courant d'eau, remontent aussi à la plus haute antiquité et nous viennent également de l'Orient. Elles étaient généralement très ingénieuses et très compliquées ; on y trouvait déjà toutes les pièces qui caractérisent nos appareils actuels, car elles possédaient le moteur, le régulateur et l'indicateur qui sert à marquer les diverses divisions de la journée.

La célèbre horloge offerte à Charlemagne par le Calife Haroun-al-Raschid était une clepsydre. C'était, paraît-il, une merveille artistique d'une richesse incomparable, mais il est bien permis de croire que le grand empereur d'Occident et ses contemporains n'étaient pas beaucoup mieux renseignés que les Romains sur l'heure exacte.

Vers la fin du X[e] siècle, le pape Sylvestre II (1), un des esprits les plus éclairés du moyen âge, avait remplacé le réservoir d'eau des clepsydres par un poids moteur.

Cette simple modification qui substituait à un organe encombrant et incommode un autre beaucoup plus pratique, plus facile à construire, et qu'on pouvait perfectionner ou modifier à loisir, apportait à l'art de l'horlogerie un progrès très appréciable, mais qui malheureusement restait encore incomplet, car comment réaliser un mouvement parfaitement uniforme avec le régulateur en usage à cette époque? Avant de remplacer avantageusement cette pièce essentielle, il faudra encore bien des années de recherches, voire des siècles, puisqu'elles n'aboutiront qu'après les belles découvertes de Galilée sur l'isochronisme des petites oscillations du pendule, vers 1580.

Cependant, l'industrie des montres et des pendules s'était développée rapidement ; elle avait été introduite successivement en Allemagne au XIV[e] siècle, puis en France au XV[e] ; mais c'est seulement au XVI[e] qu'un Français, du nom de Charles Cuzin, l'a transportée à Genève où elle devait prendre par la suite une si grande extension.

Les premières montres, comme on devait s'y attendre, étaient loin d'avoir une grande exactitude ; elles se contentaient de donner l'heure avec un écart qui pouvait aller jusqu'à 50 ou 60 minutes par jour. Toutefois, les constructeurs les plus renommés ne se laissaient pas

(1) Gerbert, fils d'un pauvre agriculteur de *Belliac* en Auvergne, naquit en 920 ; il succéda le 2 avril 999 au pape Grégoire V et sous le nom de Sylvestre II occupa le siège de Saint-Pierre un peu moins de cinq ans, il mourut le 12 mai 1003.



décourager par les difficultés ; ils unissaient tous leurs efforts pour arriver à une plus grande précision et souvent même d'habiles amateurs rivalisaient de zèle avec eux et poursuivaient le même but. C'est ainsi, paraît-il, que Charles-Quint, dans sa retraite de Saint-Just, consacrait volontiers ses loisirs aux pratiques de la mécanique ; un jour, dépité de ne pouvoir obtenir le résultat qu'il poursuivait, il se tourna brusquement vers un de ses intimes qui travaillait à ses côtés : « Tu vois, lui dit-il, nous ne parvenons pas à régler deux pendules, et dire qu'autrefois j'avais eu la pensée de jeter dans le même moule la raison et la conscience de tant de milliers d'hommes ! »

Un siècle plus tard, on n'était pas encore beaucoup plus avancé lorsque Boileau publiait sa spirituelle épigramme :

Sans cesse autour de six pendules,
De deux montres, de trois cadrans,
Lubin depuis trente et quatre ans
Occupe ses soins ridicules.
Mais à ce métier, s'il vous plaît,
A-t-il acquis quelque science ?
Sans doute, et c'est l'homme de France
Qui sait *le moins* l'heure qu'il est !

Heureusement, en 1657, l'astronome Huyghens eut l'idée d'appliquer aux horlogers le pendule de Galilée, idée féconde qui portait en germe tous les progrès de l'horlogerie moderne. Dès ce jour, en effet, les découvertes les plus importantes se succèdent sans interruption : Au XVIIIe siècle, Barlow construit les montres à répétition ; Graham invente l'échappement à cylindre ; Harisson avec ses chronomètres arrive à résoudre l'important problème des longitudes sur lequel nous aurons

l'occasion de revenir bientôt ; Julien Leroy imagine le pendule compensateur et les frères Lepaute décorent nos édifices publics d'horloges monumentales qui font encore notre admiration aujourd'hui. Vers la même époque, le jeune Caron de Beaumarchais, le futur auteur du *Mariage de Figaro*, avant de se lancer sur un autre théâtre, tient à honorer la profession paternelle par d'ingénieuses inventions que ses confrères s'empressent de mettre à profit.

Est-ce à dire qu'au XVIIIe siècle toutes les pendules étaient parfaites et toutes les montres sans défaut ? Non, sans doute. On raconte que le maréchal duc de Richelieu possédait deux montres magnifiques, deux vrais bijoux dont il était très fier et dont il ne se séparait jamais. Un jour qu'il les faisait admirer à une dame de la cour, celle-ci eut le malheur de les laisser tomber, et comme elle s'excusait avec toutes les marques de la plus grande confusion : « Laissez cela, lui dit le duc avec un sourire, c'est la première fois que je les vois marcher ensemble. »

Jamais les progrès de l'horlogerie n'ont été plus rapides et plus complets qu'au XIXe siècle. Dès 1820, les Bréguet, père et fils, construisaient pour les observatoires des pendules astronomiques qui ne variaient pas de plus d'une seconde par an, et pour les navigateurs des chronomètres qui avaient la même perfection. Depuis, les manufactures de Genève et de Besançon, dont la renommée est universelle, se font une concurrence des plus sérieuses et des plus fécondes ; elles connaissent tous les progrès de la science ; elles ont adopté les méthodes nouvelles, créé un outillage perfectionné, construit des machines rapides et puissantes qui leur permettent de livrer au public des appareils présen-

tant toutes les qualités désirables de précision et de stabilité. Elles ont établi, au centre même de leur fabrication, un *observatoire chronométrique* qui prête son concours à tous les constructeurs ; aussi tous les modèles réalisés, que leurs mouvements soient purement mécaniques ou qu'ils empruntent les forces électriques et pneumatiques, arrivent aujourd'hui à un degré de perfection inconnu jusqu'ici et qui ne sera probablement pas dépassé. Ces modèles ne sont d'ailleurs livrés au commerce qu'après avoir subi des épreuves nombreuses et variées. On s'assure qu'ils conservent une marche régulière dans toutes les positions : horizontales, verticales ou inclinées ; qu'ils ne se laissent influencer ni par les variations thermométriques, ni par les actions magnétiques ; en un mot, qu'ils satisfont à toutes les exigences les plus dures et les plus compliquées.

Il a fallu bien des siècles pour arriver à de pareils résultats, mais, du moins, les longues et laborieuses recherches que nous venons de rappeler rapidement ont rendu possibles et même faciles les réformes que nous signalions en commençant et qu'il nous reste maintenant à exposer.

II

Tous les efforts de l'industrie humaine tendaient en dernière analyse à faire concorder ses appareils artificiels avec le modèle immuable qui nous est fourni par la nature et qui a été établi dès l'origine du monde par le divin horloger. Pour nous en rendre compte, nous devons revenir sur nos pas et reprendre la question qui nous occupe par son côté purement scientifique, c'est-à-dire lui donner son véritable caractère.

Et d'abord, qu'est-ce que cette heure exacte que nous avons signalée à plusieurs reprises comme une notion si difficile à saisir ?

On sait que, par suite de la rotation de la terre autour de la ligne des pôles, le soleil semble se lever tous les matins à l'Est et se coucher tous les soirs à l'Ouest ; au milieu de sa course, à midi, il est au méridien et tous les peuples civilisés s'accordent à prendre pour unité de temps le jour solaire, c'est-à-dire l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil au même méridien. Ce jour se divise en 24 heures qui se règlent naturellement sur la marche apparente du soleil.

A ce compte, dira-t-on, le cadran solaire est la meilleure des horloges et il ne nous reste plus qu'à régler nos montres sur le canon du palais royal ! Ce serait une grosse erreur, car, tout en pivotant sur elle-même, la terre n'est pas fixe dans le ciel ; elle parcourt une orbite sensiblement circulaire dans l'espace d'une année, en sorte que le soleil ne met pas toujours le même temps pour revenir au méridien ; en d'autres termes, la durée du jour solaire n'est pas toujours la même, il est donc nécessaire de tenir compte de cette inégalité dans la marche du soleil ! Les astronomes y sont parvenus depuis longtemps et d'une manière très simple : ils ont remplacé le soleil vrai, dont la conduite irrégulière était une cause d'erreur, par un soleil fictif qui décrirait l'équateur céleste d'un mouvement rigoureusement uniforme. Ce soleil fictif est astreint à suivre la marche qui lui est assignée annuellement par le bureau des longitudes et c'est sur lui que sont réglées la durée du jour *moyen* et celle de l'heure *civile* telles qu'elles ont été adoptées chez nous en 1816. Depuis cette époque, toutes les hor-

loges de Paris se fixent sur celle de l'Observatoire ; auparavant, elles n'étaient jamais d'accord entre elles et avaient constamment besoin d'être ramenées en concordance avec le mouvement du vrai soleil.

Ces rectifications sont devenues inutiles, mais comme le soleil — vrai ou fictif — semble faire le tour du globe en 24 heures et décrit dans le ciel un arc de 15 degrés à l'heure, deux points géographiques, même très voisins, ne peuvent jamais avoir la même heure s'ils ne sont pas sur le même méridien. Tous les points situés à l'est de Paris sont en avance sur l'heure de l'Observatoire, et tous les points qui sont à l'Ouest se trouvent en retard. Ainsi quand midi sonne à Paris, il est déjà midi et vingt minutes à Nice, mais il n'est encore que 11 heures et trente-trois minutes à Brest.

Cette différence, qui dépend ainsi de la position géographique d'un lieu, se fait déjà sentir même sur une très petite étendue. Imaginons qu'on puisse observer à la fois toutes les horloges installées à Paris le long de la méridienne de l'Observatoire, depuis la basilique du Sacré-Cœur au Nord jusqu'au parc de Montsouris au Sud, on constaterait sans doute qu'elles indiquent toutes la même heure au même instant ; mais il en serait tout autrement si on consultait les pendules réparties sur des points différents dans la direction *Est-Ouest*, à partir du cimetière du Père-Lachaise, par exemple, jusqu'au bois de Boulogne ; non seulement la concordance n'existerait plus entre ces pendules que nous supposons toutes bien réglées, mais tandis que les unes seraient en avance sur l'heure de l'Observatoire, les autres marqueraient un retard notable. On conçoit donc quel devrait être l'embarras de celui qui se verrait obligé de répondre exactement à cette insidieuse question : « *Quota hora est ?* »

Mais chaque chose ici-bas a ses avantages et ses inconvénients ; la comparaison des heures caractéristiques des différences de longitude a d'autant plus d'importance que c'est elle qui permet au navigateur, non pas de s'orienter sur mer, mais bien de se rendre compte du chemin parcouru depuis qu'il a quitté le port.

Avant le XVIIIe siècle, les marins n'avaient pour se guider que la boussole, suffisante il est vrai pour les renseigner sur leur direction par rapport aux quatre points cardinaux, mais incapable de leur donner une indication précise sur les distances parcourues.

En 1714, la reine Anne d'Angleterre, d'accord avec son parlement, institua un prix de 20.000 livres sterling destiné à récompenser celui qui parviendrait à résoudre le problème des longitudes en mer. Pour *faire le point*, comme disent les marins, il faut en effet déterminer non seulement la latitude géographique, c'est-à-dire la distance à l'équateur, mais aussi la longitude c'est-à-dire la distance au méridien de Paris ou méridien origine. Cette seconde distance se déduit de la différence d'heure entre deux méridiens et se traduit en degrés à raison de 15° à l'heure. Le degré représente environ 75 à 80 kilomètres sur un parallèle terrestre de latitude moyenne ; il augmente de longueur quand on se rapproche de l'équateur et diminue si on se dirige vers les pôles.

Le prix de la reine Anne fut attribué en 1764 au célèbre horloger anglais John Harisson pour ses chronomètres de précision, à l'aide desquels on détermine la longitude en mer. Le procédé de Harisson a rendu de très grands services à la marine ; il est aujourd'hui avantageusement remplacé par les signaux de la télégra-

phie sans fil envoyés chaque jour dans tous les sens par la tour Eiffel.

Mais si la différence d'heure qui caractérise les divers méridiens géographiques est d'une utilitté incontestable pour les navigateurs, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit des voyageurs ou des simples touristes. L'obligation où ils sont de modifier chaque jour, voire plusieurs fois par jour, les heures de leur itinéraire ne va pas sans graves inconvénients ; elle peut même, les déplacements devenant de plus en plus fréquents et de plus en plus rapides, amener des incidents ou des accidents très regrettables.

Aussi, le 15 mars 1891, il fut décidé qu'on adopterait l'heure de Paris dans toute l'étendue de la France comme on avait déjà depuis longtemps adopté l'heure de Greenwich en Angleterre, et celle de Berlin en Allemagne.

Mais la réforme était encore très incomplète, et pour répondre aux nécessités créées par l'échange continuel de communications entre les différents peuples, nous étions amenés par la force des choses à nous rallier au *système américain* qui consiste à supposer la surface du globe terrestre partagée en 24 fuseaux horaires d'une étendue de 15° chacun, en longitude.

L'Europe compte trois de ces fuseaux : *L'Europe occidentale* qui renferme l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Algérie et presque tout le Maroc. *L'Europe centrale* qui contient la Suède, l'Allemagne, l'Italie, la Tunisie, la Tripolitaine, le Congo français et une grande partie de l'Afrique. Enfin l'*Europe orientale*, comprenant la Russie, le pays des Balkans, l'Egypte et la seconde moitié de l'Afrique.

Par convention, l'heure est uniforme pour tous les

points d'un même fuseau, et se règle sur le passage du soleil au méridien moyen. Désormais, toutes les horloges du monde marquent toujours le même nombre de minutes et de secondes, seule l'aiguille des heures variant avec la longitude avance d'une unité quand on passe d'un fuseau au voisin situé à l'est, et retarde d'une unité quand on se dirige vers l'ouest.

Il semble que ce système fuselaire ait été inspiré par le célèbre roman français : *Le Tour du Monde en quatre-vingts jours*.

On se rappelle, en effet, que le héros de Jules Verne effectuant son voyage en se dirigeant toujours vers l'est, c'est-à-dire en allant à la rencontre du soleil, rentre chez lui avec une avance de vingt-quatre heures sur les horloges de Londres, en sorte qu'il gagne son pari au moment même où il le croyait perdu !

Toutefois l'adoption de l'heure universelle soulevait une question très délicate : pour faire le partage du globe en fuseaux, il fallait choisir comme point de départ un méridien qui pût être accepté par tout le monde. Naturellement les savants et diplomates français réclamaient le méridien de Paris, et les bonnes raisons ne leur faisaient pas défaut pour soutenir leur prétention : sans parler du nombre considérable de cartes et de documents publiés par l'observatoire, on peut dire qu'au point de vue historique comme au point de vue national, tout un passé de souvenirs glorieux se rattache à ce méridien de Paris ; mais l'Angleterre pouvait invoquer des raisons similaires et elle avait sur nous une avance marquée, puisqu'au Congrès de 1884 plus de vingt nations s'étaient déclarées pour le méridien de Greenwich ; les Etats-Unis d'Amérique l'avaient adopté dès le premier jour et tous les pays de l'Europe s'y ralliaient peu à peu. Dans ces conditions, il nous était bien

difficile de rester en dehors du concert général et cependant nos représentants dans les chambres françaises comme dans les sociétés savantes restaient irréductibles.

Déjà la question était revenue plusieurs fois devant l'Académie des sciences sans avancer beaucoup, lorsque, enfin, au milieu d'une discussion très animée, l'un des membres de cette compagnie s'écrie : « Choisissons le méridien d'Argentan ! »

Grâce à cette heureuse boutade, le problème allait recevoir une prompte solution : il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur la carte d'Europe pour reconnaître que le méridien de Greenwich n'est pas une propriété exclusive de l'Angleterre. Il traverse notre pays d'un bout à l'autre en passant par Argentan ; rien ne s'oppose donc à ce que nous l'admettions sans regrets. Nos parlementaires l'ont compris et ils ont su trouver un moyen aussi ingénieux que spirituel de ménager notre amour-propre national. Le 10 mars 1911, le *Journal officiel* publiait la loi adoptant le système fuselaire, loi comprenant un seul article ainsi conçu :

« L'heure légale en France et en Algérie est l'heure de Paris... retardée de neuf minutes vingt et une secondes. » Ainsi nous conservions le méridien de Paris tout en adoptant celui de Greenwich, et l'honneur national était sauf !

D'ailleurs, le mot de notre académicien n'était pas resté sans écho ; il avait été précieusement recueilli, et, quelques jours après la séance décisive que nous venons de rappeler, M. le Maire d'Argentan écrivait à la Société astronomique de Paris : « Nous comptons ériger dans quelques mois, aux portes de la ville, un monument qui marquera l'endroit précis où passe le méridien de l'Europe occidentale... »

L'unification de l'heure telle qu'elle résulte du système américain est une réforme des plus heureuses parce qu'elle facilite les relations internationales devenues aujourd'hui si fréquentes et si générales, et parce qu'elle supprime toute difficulté pour les horaires des chemins de fer qui prennent chaque jour une importance de plus en plus grande ; mais elle entraîne avec elle une autre réforme qui a paru recevoir un accueil beaucoup moins favorable du grand public : je veux parler de la manière de compter les heures du jour, de 0 à 24, qui vient contrarier nos vieilles habitudes. Cependant, la division du jour en deux périodes égales, de 12 heures chacune, doit disparaître car elle ne se justifie plus que par une sorte de tradition qui n'est ni nécessaire, ni même utile. Elle ne peut guère se concilier avec l'entente universelle qui vient d'être adoptée et elle est en contradiction avec les inégalités des jours et des nuits qui varient avec les longitudes et changent selon les saisons. On pourra cependant conserver longtemps encore les cadrans horaires divisés en 12 parties égales, puisque cela ne présente aucun inconvénient dans la pratique et que chacun sait parfaitement à quoi s'en tenir lorsqu'on fait usage des nouvelles notations. Mais il est nécessaire que les pays qui ont adopté le système fuselaire puissent s'entendre pour indiquer une heure uniforme. Qui donc sera chargé de centraliser et de coordonner les renseignements indispensables à cet effet, comme aussi de veiller à ce que toute erreur soit évitée ou corrigée dès qu'elle vient à se produire ? Seul le poste télégraphique de la tour Eiffel était assez puissant pour remplir cette délicate mission. La conférence internationale s'en est bien vite rendu compte et, malgré quelques compétitions inévitables, elle a organisé un bureau spécial ayant son siège à Paris et chargé de trans-



mettre partout l'*heure universelle*. Deux fois par jour, à 10 h. 45 et à 23 h. 45, la tour Eiffel se trouve *internationalisée* (1), c'est-à-dire que, pendant quelques instants, elle doit cesser tout autre service et se mettre à la disposition de l'Observatoire. Un astronome, désigné à cet effet, lance des ondes hertziennes dans toutes les directions pour indiquer l'heure exacte de *Greenwich*.. ou mieux l'heure de Paris retardée de neuf minutes vingt et une secondes ! Des stations, distribuées le long de la surface du globe, recueillent les signaux horaires et les font parvenir aux observateurs des divers pays, aux grandes administrations publiques, aux Compagnies de chemins de fer et surtout aux navires de différentes nationalités qui sillonnent les mers et qui en profitent pour déterminer leur position avec toute la précision désirable.

On conçoit sans peine tous les services que peut rendre à la science, au commerce et à l'industrie cette organisation établie par la conférence internationale, mais on peut dire aussi qu'elle a rendu un éclatant et juste hommage aux méthodes de précision adoptées de tout temps par l'Observatoire de Paris, ainsi qu'à la merveilleuse installation du poste de la tour Eiffel.

Le fait d'avoir su réaliser une entente complète entre les représentants de tant de pays est à lui seul une rareté qui mérite une mention spéciale. Cette entente, dira-t-on, ne porte que sur un point très secondaire ; oui,

(1) Lorsque toutes les stations réparties suivant les fuseaux horaires seront prêtes, ce qui exige la construction d'appareils précis dont quelques-uns fonctionnent déjà en France, les signaux modifiés selon la décision de la conférence internationale seront envoyés de 9 h. 57 à 10 heures et de 23 h. 57 à 24 heures. Actuellement, les principales stations en rapport avec la tour Eiffel sont celles de Norddeich, de San-Francisco, de Tombouctou, de Massouah, de Manille, etc...



sans doute, mais qui peut en prévoir toutes les conséquences ?

Aussi bien, n'est-elle pas sans précédents. Si nous restons dans le domaine de la science française et de son influence à l'étranger, nous pouvons citer la *Conférence des poids et mesures* qui s'est réunie au mois d'octobre dernier, pour la cinquième fois depuis 1875. Cette conférence s'occupe spécialement de tout ce qui se rattache au système métrique et nous apprend que ce système est obligatoire dans les républiques de l'Amérique centrale et vient d'être adopté par la colonie anglaise de Malte ; ce sont là des résultats très heureux !

Mais, dira-t-on encore, cette entente sur l'*heure universelle* a un caractère très artificiel : nous avons plié la notion du temps à toutes nos exigences ou mieux à tous nos caprices ; où s'arrêtera-t-on ? Croit-on avoir dit le dernier mot ? Ne va-t-on pas réclamer la division décimale du temps pour ramener sa mesure aux unités de ce système métrique dont nous parlions il n'y a qu'un instant ?

La *Convention nationale* y avait songé puisqu'elle avait rendu, en date du 4 frimaire an II, un décret dont la durée éphémère n'a laissé que peu de souvenirs. S'il fallait en croire certains indices, assez vagues d'ailleurs, l'idée ne serait pas complètement abandonnée !

Mais pourquoi essayer de prévoir l'avenir ? Contentons-nous de jouir du présent et félicitons-nous de vivre à une époque où plus heureux que les *vieux Romains*, plus heureux que *Charlemagne* et *Charles-Quint*, plus heureux que tous nos ancêtres, nous pouvons enfin répondre avec exactitude à cette simple question : *Quelle heure est-il ?*



RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE DE M. LALBALETTRIER

INTITULÉ :

L'HEURE UNIVERSELLE ET LA TOUR EIFFEL

PAR M. L'ABBÉ MAILLARD

Membre de la Section des Sciences

Celui qui le premier a dit : le XIXe siècle sera, dans les Annales de l'Histoire, le siècle des Sciences, n'a pas dit une banalité ; ce qui est banal, c'est de redire aujourd'hui cette parole pourtant très vraie. Ainsi en va-t-il de toute découverte : au premier instant elle ne trouve en nous que des incrédules tant elle est déconcertante ; à l'instant qui suit, elle nous ravit tant elle est devenue pratique ; au bout d'un an, elle nous laisse indifférents tant elle est entrée dans la banalité.

Qu'on se figure Laplace, Arago, Ampère, revenant tout à coup au milieu de nous après 90, 80, 70 ans de disparition. Que de surprises les attendent ! Suivons-les un instant à Paris. Deux aimables collègues de l'Académie des Sciences, M. Lippmann et M. Branly, se font leurs guides et les prient dès leur arrivée de monter dans une voiture sans chevaux — premier étonnement — qui les entraîne à toute vitesse à l'Institut. Ils y reprennent leurs anciennes places. Par une délicate attention, M. le Secrétaire perpétuel, après leur

avoir souhaité la bienvenue, fait répéter à un phonographe une partie de la séance du 18 septembre 1820, dans laquelle M. Ampère formula la fameuse règle de la déviation d'une aiguille aimantée sous l'action d'un courant, la règle du Bonhomme d'Ampère. Un second disque fait entendre une autre partie de la séance du 25 du même mois, où M. Arago montra une lame de fer aimantée par le courant électrique ! Ni M. Ampère ni M. Arago ne reconnaissent leur voix, mais ce sont bien les termes dont ils se sont servis ! M. Laplace n'y comprend rien. Il comprend encore moins d'où viennent ces phrases par demandes et par réponses qu'imprime devant lui, sur une étroite bande de papier, cette singulière machine que nous appelons le télégraphe Hughes, et qui disent que ces Messieurs sont attendus à l'Observatoire. M. Ampère, qui a eu la prescience du télégraphe, devine tout de suite une application de son électro-aimant, mais il est dérouté quand M. Lippmann l'ayant prié de mettre à son oreille une sorte de petite boîte en forme de montre, il entend une voix qui lui souhaite la bienvenue ! C'est le proviseur du Lycée de Lyon qui l'invite à venir reprendre sa chaire de mathématiques ; les élèves seront enchantés d'apprendre de lui l'action de la terre sur les courants électriques ! Et M. Ampère, penché sur le microphone, exprime ses regrets, car il est obligé de quitter dès ce soir ce paradis de la terre qui est la France pour le paradis du Ciel. M. Arago est encore dans les astres, et demande s'il ne pourrait, à l'aide de cet appareil, communiquer avec les habitants de la planète Mars. Mais on lui répond que l'Observatoire le renseignera là-dessus, d'ailleurs, on l'y attend avec impatience.

Un tour de volant, et l'y voilà transporté. Il le recon-

naît sans peine ; il se reconnaît aussi dans la photographie qu'on lui présente du cortège des savants à travers Paris : une instantanée prise en cours de route ! Mais ce qui lui procure une joie immense, c'est la carte du ciel. Que d'étoiles inconnues pour lui, que ses télescopes n'avaient pu lui dévoiler et que la photographie a fixées. Il en reconnaît beaucoup cependant, et sa bonne mémoire lui permet de nommer, dans ces millions de petits points blancs, tous les astres qui sont au-dessus de la 8ᵉ grandeur.

Le temps presse ! Respectueusement M. Branly fait remarquer qu'il faut être à la Tour Eiffel avant 10 heures ! Ils y seront, car la station Denfert-Rochereau est à quelques pas des coupoles, et le Métropolitain les conduira directement au pied de la Tour.

M. Laplace, qui d'un coup d'œil a calculé sa hauteur, son poids et la pression qu'elle exerce sur le sol, s'apprête à y monter, mais on le prie de descendre d'abord dans le sous-sol. A peine nos savants y sont-ils arrivés qu'ils y sont accueillis par un crépitement qui ressemble à un feu de salve de mousquetons. Les savants devinent : éclair, tonnerre, étincelle, machine électrique, c'est tout un, et c'est l'électricité qui leur fait fête ! Ils se trompent, et ces étincelles qui durent, les unes une seconde, les autres un temps très court, ces traits de feu que l'expérimentateur, un soldat sapeur, assis à cette table, fait sortir méthodiquement de cette bobine, ce sont des lettres, des mots, des phrases qui s'envolent à travers l'espace ; c'est l'heure de l'Observatoire qui, partant du sommet de la Tour, est envoyée à la vitesse de 300.000 kilomètres à la seconde à toute la France, aux vaisseaux qui sillonnent l'Atlantique, et jusqu'en Amérique. C'est encore M. Ampère qui est le moins étonné ;

il explique qu'un réseau de fils doit relier les villes et l'Amérique à la Métropole. — Mais ! et les vaisseaux ?... lui réplique M. Laplace. Et M. Branly, professeur très méthodique et très clair, leur explique sa découverte : Les fils ne sont pas nécessaires, c'est la télégraphie sans fils ; ce sont des ondes électriques, semblables à celles que l'enfant produit en jetant une pierre dans l'eau, que le sommet de la Tour émet dans l'espace ; elles traversent l'air, contournent les montagnes, sont captées par un certain détecteur et celui-ci les transmet au téléphone, ce même instrument que tout à l'heure faisait communiquer, par l'intermédiaire d'un fil, M. Ampère avec Lyon !...

Tout ceci, Messieurs, est la réalité enveloppée dans une amusante fiction, mais elle vous permet de juger, à l'étonnement de nos grands savants du commencement du XIXe siècle, quel serait le nôtre si nous revenions sur la terre dans 100 ans d'ici. Que sera dans 100 ans la télégraphie sans fil ? Songez qu'elle est encore dans sa jeunesse ! Elle a 15 ans ! car, en 1899, on communiquait avec peine à 30 kilomètres, et, aujourd'hui, les distances de sept et huit mille kilomètres ne l'arrêtent pas. Que de prodiges réalisés en si peu de temps ! M. Lalbalettrier nous a dit un de ces prodiges : l'envoi de l'heure, à trois reprises différentes du jour, de l'Observatoire de Paris au quart de la surface de la terre. Je n'ai rien trouvé à glaner dans la moisson de renseignements qu'il nous a donnés sur l'heure à travers les âges, sur le cadran solaire, la clepsydre et les chronomètres modernes si parfaits de Bréguet et de Leroy. Tout cela est exprimé avec élégance, clarté et précision, et tout cela est fort intéressant.

Permettez-moi seulement de vous dire, en quelques



mots, le moyen employé par l'Obervatoire de Paris pour transmettre les signaux horaires de 10 heures du matin. Ces signaux ont été déterminés par la Conférence internationale de l'heure tenue à Paris en octobre 1912. Ils devront être répétés à des heures différentes, mais dans la même forme, par l'Allemagne, les Etats-Unis, le Brésil, l'Erythrée, par Manille et Madagascar. Seule, la Tour Eiffel, grâce à l'invention de M. Bigourdan, directeur de l'Observatoire, est actuellement en état de faire cet envoi. Nous sommes donc en avance sur nos rivaux, mais ceux-ci ne se pressent pas, car il paraît que le code arrêté par la Conférence n'est pas parfait et qu'il sera réformé. En attendant, disons en quoi il consiste.

Les signaux envoyés sont empruntés à l'alphabet Morse ; on les reçoit au son, par l'intermédiaire du téléphone. Un trait de l'alphabet se traduit au manipulateur par une série d'étincelles qui dure une seconde, et au récepteur, soit par un crépitement, soit par une note musicale qui dure le même temps ; un point du même alphabet se traduit par un coup plus sec, une étincelle qui dure un dixième de seconde. Or, à 9 h. 57 m., un télégraphiste de la Tour envoie, à la main, la lettre X (— . . —) pendant une minute, c'est le signal préparatoire et d'avertissement. A partir de 9 h. 58 m., c'est la pendule de l'Observatoire qui, reliée au poste du Champ-de-Mars par une ligne souterraine, commande automatiquement les appareils radiographiques de la Tour et fait partir l'étincelle au temps et pendant le temps voulu. Entre 9 h. 58 m. et 9 h. 59 m., la lettre N (— .), un trait suivi d'un point, est envoyée 5 fois ; le point marque les secondes 10, 20, 30, 40 et 50. De la seconde 55 à la seconde 60, trois traits sont

envoyés ; la fin du troisième trait coïncide avec la minute ronde : il est 9 h. 59. De 9 h. 59 à 10 heures, les mêmes secondes sont encore marquées, mais cette fois par la lettre D (— . .), un trait suivi de deux points, dont le dernier marque la seconde ; et de nouveau, entre 9 h. 59 m. 55 s. et 10 heures, trois traits se font entendre, la fin du troisième trait coïncide avec 10 heures. Le déclanchement des signaux est produit par un rouleau qui fait un tour en une minute ; sa surface est garnie de contacts métalliques espacés de façon à produire les étincelles au temps voulu, et ils sont de différentes largeur, afin que l'étincelle dure une seconde ou un dixième de seconde, suivant qu'elle doit signifier un trait ou un point.

M. Lalbalettrier nous a dit que la Tour envoyait d'autres signaux à 10 h. 45 m. et à 23 h. 45 m. ; ceux-ci sont moins compliqués et plus faciles à saisir, mais ils disparaîtront probablement le jour où les stations désignées par la Conférence seront en état de fonctionner parfaitement.

Nous l'avons fait remarquer, ces signaux ne peuvent donner l'heure qu'à un dixième de seconde près ; c'est très suffisant pour les gares, les horlogers et pour tous ceux qui, soucieux d'avoir une montre bien réglée, trouvent en outre, dans l'audition des signaux hertziens, une façon originale et amusante de perdre scientifiquement leur temps ; mais pour le réglage des chronomètres, pour la détermination des longitudes, la Tour envoie encore deux fois par jour d'autres signaux ou battements qui permettent aux savants d'avoir l'heure à un centième de seconde près, par la méthode dite des coïncidences. Tout cela est merveilleux ! et qu'est-ce cependant que ce prodige en comparaison de la possi-

11

bilité qui sera peut-être la réalité de demain, de pouvoir tenir une conversation d'une extrémité du continent à l'autre, sans qu'aucun lien tangible ou pondérable unisse la bouche et l'oreille des deux observateurs.

Un soir, un poste de soldats français perdu là-bas dans le désert, au bord du lac Tchad, entendit au bout d'une antenne de fortune les signaux horaires de minuit envoyés par la Tour Eiffel ; et un frisson de joie et d'émotion secoua officiers et soldats ; pour eux n'était-ce pas la Patrie et les battements de son cœur! et jusqu'au petit jour ils parlèrent de la France.....

M. Lalbalettrier nous dira peut-être un jour les autres services que pourra rendre la télégraphie sans fil ; nous le remercions aujourd'hui de nous avoir montré la France réglant l'heure mondiale. Il est bon de consigner la date de cet événement, c'est une raison qui s'ajoute à tant d'autres pour imprimer dans nos mémoires l'intéressant et savant travail de notre collègue.

ESSAI

SUR LES

TRANSFORMATIONS D'ORLÉANS

PAR M. LOUIS D'ILLIERS

Membre correspondant

Avant de commencer cette courte lecture, permettez-moi de citer un mot qui m'a vivement frappé. C'était à Madrid, il y a cinq ans ; je quittais cette ville le lendemain pour revenir à Olivet. Un Espagnol, de mes amis, me demande où je vais : je lui réponds : « Près d'Orléans ». Il semblait peu renseigné, j'ajoute : « Vous savez bien : la dernière station avant Paris ». « Mais non, me répond-il, la dernière station s'appelle Les Aubrais ».

Mon interlocuteur était un homme d'une culture moyenne, ayant voyagé comme tout le monde et connaissant à peu près les villes d'Allemagne, de France et d'Italie qu'il convient de visiter. Il avait traversé vingt fois la gare des Aubrais sans songer qu'il était à Orléans et sans avoir l'idée de s'arrêter.

Depuis lors j'ai voulu me renseigner ; et parfois, en voyage, j'ai parlé aux uns et aux autres de notre vieille cité. D'une manière générale, les étrangers la connaissent de nom, mais c'est tout. Quant aux Français, les uns disent : « C'est une belle ville où j'ai passé deux heures ; les rues sont solennelles et vides, la Loire n'a pas d'eau... ». D'autres ont admiré quelques-unes de nos

vieilles maisons mais déplorent que la cathédrale ne soit pas du XIIIe siècle. Quand on leur fait remarquer que la façade est l'unique chef-d'œuvre ogival du XVIIIe siècle, ils poussent les hauts cris. D'autres enfin, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit (et ne voyez pas là une vanité d'Olivetin), ne connaissent que l'Eldorado et les bords du Loiret.

Sans vouloir pousser les choses à l'extrême, il est certain qu'Orléans est au nombre des villes de France qu'on visite assez peu. Le voyage dit « des bords de la Loire » ne comporte pas d'arrêt dans notre ville et il est d'usage d'affirmer que nous ne possédons ni monument hors de pair, ni vieux quartier franchement caractéristique.

Malheureusement cette critique n'est pas dénuée de tout fondement. Le sort et la maladresse se sont acharnés sur Orléans pour lui enlever ses plus antiques parures, et les plans des architectes qui ont voulu l'embellir ont souvent occasionné d'irréparables dégâts.

Depuis plusieurs années, j'ai le projet de publier quelques notes sur le développement logique de notre cité, sur les erreurs déjà commises, sur ce qu'il faudrait faire et surtout ne pas faire pour qu'Orléans conserve et mette en valeur ce qui lui reste de son passé.

C'est en quelque sorte le schéma de cette étude dont je vous donne connaissance ce soir, et je vous demande d'autant plus d'indulgence que ces remarques n'offriront à vos réflexions rien d'inédit ni de particulièrement sensationnel.



I

LE DÉVELOPPEMENT LOGIQUE D'ORLÉANS ET LES FAUTES DE BON SENS

Mais il convient avant d'examiner le présent de retourner un peu en arrière. Je ne suivrai pas notre historien Lemaire jusqu'au déluge, bien que, d'après lui, Genabum ait été fondée par Genius, fils de Noé. Je m'arrête aux Carnutes dont on assure qu'ils construisirent une méchante passerelle sur la Loire et quelques cabanes près du fleuve. A dater de ce jour, la physionomie de la place fut établie. Paris était une île, Orléans fut le boulevard d'un pont. Notre ville s'est singulièrement développée depuis lors, mais le pont de la Loire est demeuré sa raison d'être et la rue qui le prolonge le centre et comme le cœur de la cité.

Ceci bien établi, une seconde remarque s'impose ; la plupart des villes se développent vers l'ouest. Orléans suit la règle commune : les diverses enceintes de la ville ont englobé successivement des quartiers orientés vers le couchant, exception faite pour l'enceinte de Louis XI construite dans le but déterminé de couvrir Saint-Aignan et que le développement d'Orléans ne justifiait pas.

Le centre de la ville fut d'abord Saint-Pierre *inx puncto* à l'emplacement duquel s'élève le temple protestant ;ce fut ensuite le Beffroi ; c'est maintenant la chancellerie du duc d'Orléans et le Martroi.

Le pont de la Loire suivit la même loi ; selon toutes vraisemblances, il s'élevait dans l'axe de la rue de la Poterne, sous l'empire romain ; il fut, au moyen âge, en face la rue des Hôtelleries ; depuis 150 ans il prolonge la rue Royale.



Si l'on pouvait déduire l'avenir de l'étude du passé, il faudrait admettre que la rue de Recouvrance sera l'artère principale d'Orléans dans quelques siècles, et que le point central de la ville sera situé par le travers de la rue des Grands-Champs.

— Mais ici nous devons tenir compte d'un troisième facteur intervenu depuis le milieu du XIX[e] siècle, c'est la place considérable prise dans la vie économique par les chemins de fer, et dans le développement des cités par la gare ou par les gares. Nous en possédons deux au nord de la Loire, celle qui est située en face de la rue de la République, et la gare des tramways située sur le mail, au bout de la rue d'Illiers ; c'est le secteur nord-ouest de la ville qui bénéficiera du mouvement créé par ces deux centres, mais la gare du chemin de fer étant la principale, et son emplacement étant déterminé pour des années, peut-être pour des siècles, on doit admettre que la voie qui mène de son seuil jusqu'à l'entrée du pont Royal est appelée, durant le même temps, à demeurer la rue principale d'Orléans.

De l'examen de ces trois points (importance capitale du pont de la Loire, développement de la ville vers l'ouest, rôle joué par l'emplacement de la gare), on peut donc déduire, avec une certaine logique, que la place du Martroi, qui sert de lien à la rue Royale et à la rue de la République, demeurera longtemps encore le centre d'Orléans, mais que toute grande entreprise, dans les quartiers situés à l'est du Martroi, est vouée à un échec.

Et nous voici tout naturellement amenés au chapitre des erreurs.

La première, qui ne date point d'hier, fut celle de Louis XI. Voulant englober Saint-Aignan et Saint-Euverte dans l'enceinte de la place, il repoussa vers l'est

les murailles d'Orléans jusqu'à l'emplacement qu'occupe actuellement le mail. Il fit tout pour animer cette partie de la ville et construisit même un palais qu'il habitait de temps en temps. Malgré tout, le nouveau quartier ne s'est jamais développé, et je n'en veux pour preuve que les grands jardins de la Motte-sans-Gain ou les espaces libres du collège Saint-Euverte.

La deuxième erreur fut la création de la rue Jeanne-d'Arc destinée dans l'esprit de ses auteurs à compléter par une percée décorative le réseau des rues parallèles à la Loire.

Le moyen âge, en effet, n'avait connu qu'une longue artère correspondant à la rue Bourgogne et à la rue du Tabour ; cette voie, qui avait été prolongée par la rue des Carmes, fut doublée au XVIe et au XVIIe siècles par la percée de la rue d'Illiers et de la rue d'Escures ; mais il manquait une troisième grande rue venant du centre de la ville à la cathédrale. Cette voie fut-elle judicieusement établie et harmonieusement achevée ? Je ne le crois pas.

Elle correspondait pourtant à tout un ensemble de travaux soigneusement étudié, et qui comprenait, en même temps que la percée proprement dite, la démolition de l'Hôtel-Dieu et la création d'une place aux façades régulières devant le parvis de la cathédrale.

La démolition de l'Hôtel-Dieu, de ses arêtes solides et de ses façades ciselées fut une lamentable maladresse, mais il faut pardonner aux vandales quand ils ont, chose bien rare, le tact de remplacer les vieilles pierres par des arbres, ce qui est le cas pour le cours où s'élève la statue de Pothier. Quant aux façades de la place Sainte-Croix et de la rue Jeanne-d'Arc, elles ne prêtent guère à la critique. Déodore écrivait jadis de la ville de Rhodes



« que toutes ses maisons étaient d'égale hauteur et offraient le même ordre d'architecture, de manière que la ville entière ne semblait former qu'un même édifice ». Il faut féliciter les architectes de Louis-Philippe de s'en être tenus à ces sages principes.

Maintenant, était-il nécessaire, en perçant la rue Jeanne-d'Arc, de la faire aussi large ? Je sais bien qu'on a voulu dégager la façade de Gabriel et créer un décor, mais l'esthétique d'une ville est soumise aux mêmes règles que celles d'un bâtiment, et les Grecs nous ont appris qu'en architecture tout ce qui est inutile est déplacé. Il me semble que l'aspect froid d'Orléans tient en majeure partie à cette grande rue vide, brûlante pendant l'été, glaciale et venteuse pendant l'hiver. Comparez la rue Jeanne-d'Arc à la rue de la République ou à la rue Royale : les unes toujours animées, gaies, bordées de boutiques achalandées ; l'autre si triste et si correcte. Les unes ont une vie, une âme ; l'autre est morte ou plutôt n'a jamais vécu.

C'est que la rue Jeanne-d'Arc gagne les quartiers de l'est ; ceux que Louis XI, malgré ses multiples efforts, n'a jamais pu vivifier et d'où s'écarte chaque jour davantage le mouvement d'Orléans. C'est qu'en somme la rue Jeanne-d'Arc telle qu'elle a été *conçue sur un plan trop vaste est une rreur.*

Pouvait-on corriger cette erreur, ou du moins ne pas l'aggraver ?

Pour ne pas l'aggraver, il convenait de respecter le plan de ses auteurs et ne pas couper la ligne des maisons par une rotonde inutile et des façades maladroites.

Pour rendre la rue plus vivante, il suffirait de la prolonger jusqu'à la rue de la Hallebarde. C'était l'idée première des Orléanais. « On comprend, écrivait Buzon-



nière en 1849, qu'il faudra tôt ou tard la prolonger jusqu'à la rue de la Hallebarde et mettre à son extrémité, en regard de l'église, quelque grand établissement public, comme serait une bourse de commerce. »

Il est certain que si cette percée avait été exécutée, le fâcheux élargissement de la rue du Tabour demeurait inutile, et, dans cette courte extrémité ouverte au cœur d'Orléans, la rue Jeanne-d'Arc devenait un des endroits les plus fréquentés et les plus riches de la ville.

Cette solution n'a pas prévalu et la faute initiale n'a pas été corrigée. La plus belle rue d'Orléans demeure un majestueux décor que rien ne parvient à vivifier.

La troisième erreur dont j'ai à vous entretenir n'a pas encore été commise, mais va l'être bientôt, car personne ne se soucie plus des leçons du passé. On va créer tout un quartier entre la cathédrale et le mail. Tout permet de penser que les maisons édifiées le long des nouvelles voies seront de petits hôtels ou des maisons bourgeoises, et nous aurons bientôt sous les yeux des rues propres, blanches et roses, mais déplorablement vides, que les Orléanais et les touristes considéreront avec indifférence, et qui contribueront à augmenter l'aspect banal d'Orléans. Là encore il y aurait un remède, mais ce remède est trop simple : c'est de sauver ce nouveau quartier par un parti pris de discrétion et de beauté. Quand on pense qu'il entourera le vieux Campo-Santo, et qu'il aura la cathédrale pour toile de fond, on ne peut songer sans amertume que les plans de la municipalité rejettent délibérément tout ce qui pourrait en faire un coin des plus attrayants.

Permettez-moi d'imaginer devant vous ces longues avenues que je voudrais plantées et verdoyantes, allées que nul monument saugrenu ne viendrait défigurer et qui



vous mèneraient doucement du mail ou de l'Etape vers le jardin fleuri et les cloîtres silencieux du Campo-Santo. Arles tire en partie sa gloire des Aliscamps, Béziers possède la promenade des poètes, pourquoi n'aurions-nous pas nous aussi notre jardin des poètes où se réfugieraient tous ceux qui sont épris des souvenirs les plus touchants de notre cité ?

Mais non, il faut démolir et reconstruire : Plus de vieilles pierres, plus d'arbres aux troncs noueux, plus de lierres et de lychens. Des rues neuves, droites, monotones et vides dans une partie de la ville d'où l'animation s'en va et qui ne peut vivre que des souvenirs du passé, voilà ce que le présent nous promet et ce que l'avenir nous donnera si l'on n'y met bon ordre.

II

LES DÉMOLITIONS ET LES FAUTES DE GOUT

Démolir et reconstruire, telle est en effet la règle de notre époque. On pourrait à ce point de vue distinguer trois périodes dans l'histoire d'Orléans.

Durant la première, les architectes démolissaient peu et construisaient dans des espaces libres de nouveaux bâtiments et de nouveaux quartiers.

Durant la seconde, on a démoli pour planter et aérer la ville.

Durant la troisième, on a démoli pour rectifier les rues et construire de nouvelles bâtisses.

Entendons bien qu'il ne s'agit pas là de données absolues, mais il est remarquable que jusqu'au xixe siècle, la ville s'est développée sans que les anciens quartiers subissent de modifications profondes. Orléans absorba

successivement le bourg d'Avenum, puis le quartier Saint-Aignan et le vaste secteur de Saint-Paterne ; la rue des Hôtelleries, la rue d'Illiers, la rue d'Escures furent créées, mais le centre d'Orléans ne perdit point son aspect primitif. Les ravages résultant des guerres et des désordres furent les seuls qui se firent sentir et encore devons-nous remarquer qu'on utilisa, dès la fin du XVIe siècle, ce qui restait de l'ancienne cathédrale pour l'adjoindre à la nouvelle, scrupule auquel nous devons la conservation des jolies chapelles qui forment le pourtour du chœur.

Enfin, lorsqu'au XVIIIe siècle, on décida pour la première fois d'ouvrir une large voie à travers quelques-unes des ruelles les plus obscures de la cité de M. le Duc, on n'hésita pas à créer cette rue parallèlement à la rue des Hôtelleries, et on se garda bien de démolir les charmantes façades qui feraient l'honneur d'Orléans si elles subsistaient encore.

L'architecture de la rue Royale fut d'ailleurs simple, mais élégante ; les pignons qui la terminent vers le pont sont corrects, et la chancellerie est un bel édifice dont nous avons le droit d'être fiers. Seul le vieux pont des Tourelles fut détruit de gaîté de cœur avant la Révolution, et il n'est pas un Orléanais qui ne le regrette ; mais vers 1760, la mode n'était pas à ces vieilles constructions dont la France était encore couverte, et c'est l'excuse relative que l'on peut accorder à cette maladresse.

En vérité, il faut atteindre le XIXe siècle pour voir Orléans se transformer et ses habitants gâcher à plaisir le patrimoine de beauté légué par les ancêtres. Mais alors, quelle orgie de démolitions ! Durant les premiers temps, des arbres et des jardins remplacèrent les maçon-



neries : ce fut l'époque où disparurent les remparts, les portes et l'Hôtel-Dieu d'Orléans, ruines irréparables, certes, mais compensées par la fraîcheur et l'agrément de larges et verdoyantes promenades. Ensuite, ce fut le règne du vandalisme le plus éhonté.

Le quartier des Hôtelleries, la perle d'Orléans, fut bouleversé de fond en comble. Rappelez-vous les jolis dessins de Pensée : la place du marché à la volaille, avec ses paysannes en bonnet, ses hottes, ses paniers ; la jolie maison du xvi[e] siècle qui existe encore, tout encadrée de demeures pittoresques, vieux hôtels aux balcons ventrus, maisons à pignons serties de briques et de poutres, et plus loin l'Hôtel aux cariatides voisinant avec les porches ouvragés de Saint-Jacques. Que reste-t-il de tout cela ? Une fabrique dans un jardin, quelques débris qui moisissent au musée et à la place des façades de Delorme et des Ducerceau, les halles de fer utiles et pratiques, mais odieux témoin de notre civilisation.

Du moins les hommes qui démolissaient le quartier des Hôtelleries agissaient avec franchise et transformaient sans regrets notre cité en une ville du Texas ou de l'Alaska ; mais que dire de l'alignement de la rue Sainte d'Orléans, de cette rue du Tabour où Jeanne d'Arc a logé et qui avait échappé jusqu'à ces dernières années aux pioches et aux pics des maçons ? Tous se la rappellent et je n'ai plus besoin d'évoquer ici les dessins de Pensée si vivants et si gais où l'on peut voir de colossales enseignes, des bas géants et de monstrueux chapeaux voisiner avec les vieilles fenêtres et les sculptures de la Renaissance.

Ne regrettons pas les bas et les chapeaux, mais quelle platitude maintenant ! Les vieilles façades grattées et nettoyées sont dépaysées au milieu des maisons neuves ;



c'est une rue d'échantillons où l'architecte trouvera de bons modèles, mais que les hommes peuvent traverser indifférents, comme on longe une rue neuve sans histoire et sans intérêt. La rue du Tabour avec ses bosses et ses creux n'est plus ; ses vieilles façades semblent des pastiches et je demande qu'on l'appelle désormais l'avenue de la Poste, puisqu'elle mène à la nouvelle poste, à ce monument pompeux élevé à la gloire du téléphone et du télégraphe, qui, dans la ville de Ducerceau, dresse vers le ciel surmontant un cube rosé la herse robuste d'où s'élancent mille fils d'acier !

Hélas ! pourquoi ces dégâts ne sont-ils pas les seuls que nous ayons à enregistrer ; mais dans tous les coins de la ville c'est un véritable jeu de massacre ! Place Bannier c'est le vieux porche et la tour Saint-Paterne démolis pour faire place à un grand pastiche que surmonteront deux clochers dans le goût de Sainte-Clotilde. Rue de Recouvrance, les arcades de la maison de François Ier sont bouchées et transformées en ateliers. Rue d'Escures, une vaste maison est accolée aux ruines de la chapelle Saint-Jacques. Un peu plus loin, la bibliothèque est déjà par terre et nous ne monterons plus son perron discret entre les deux souverains qui gardaient la porte ; ce n'est pas un grand mal, direz-vous, mais on verra dans quelques années le bâtiment de l'état-major qui remplacera le sanctuaire des livres. Je ne parle que pour mémoire des jolies façades de la rue Royale et de ses arcades symétriques déshonorées pour les beoins du commerce. Voilà où nous en sommes au commencement du xxe siècle. Et demain on élèvera une salle des fêtes toute neuve au milieu du Campo-Santo et l'on recommencera avec plus de prétentions mais autant de maladresses l'impardonnable faute de goût de M. de Rocheplatte. Demain



on construira un nouveau musée au lieu d'organiser l'ancien, et Dieu sait quels bâtiments s'élèveront autour du beffroi ! Je sais que sur la petite place de l'hôtel Cabu on va réédifier de vieilles façades, mais ce ne sera que du pastiche vulgaire là où deux ou trois pieds de lierre et quelques marronniers feraient bien mieux notre affaire. Et quel désordre ! Les considérations politiques justifient-elles l'installation d'un lycée de jeunes filles au grand séminaire et la création d'un cours de dessin au milieu des admirables boiseries de Dugoullau ? La Séparation explique-t-elle l'envahissement de l'évêché par les vieux bouquins comme si l'évêché n'était pas fait pour l'évêque comme la préfecture pour le préfet et la mairie pour M. le maire ?

D'ailleurs la Providence elle-même s'est tournée contre nous et la voûte de la cathédrale, en démolissant l'autel de Louis XV, a laissé une place vide que Jeanne d'Arc et ses deux léopards se sont empressés d'occuper !

En voilà assez pour justifier la parole de cet Espagnol dont je parlais tout à l'heure : « Dans quelques années, Orléans n'existera plus ; ce sera un faubourg des Aubrais.

Tous les souvenirs du temps de Jeanne d'Arc ont déjà disparu ; bientôt nous n'aurons plus de la Renaissance que des façades rapportées ; la rue d'Escures, seul vestige du XVIIe siècle, sera gâtée par des bâtiments modernes ; la rue Royale, qui fut parcourue par la Pompadour, connaîtra bientôt, en plus de son revêtement d'enseignes et d'affiches, les horreurs de nouvelles rotondes ; enfin la rue Jeanne-d'Arc est déjà déshonorée avant même d'être achevée !

Et pourtant, maintenant encore, on pourrait protéger bien des choses : garder précieusement les chefs-d'œuvre



de la Renaissance et du xviie siècle qui demeurent debout, sauver le vieux Campo-Santo pour en faire les Aliscamps des bords de la Loire, rendre à la rue Royale son aspect primitif, prolonger la rue Jeanne-d'Arc en maintenant la régularité des façades, dégager le parvis sud de la cathédrale, finir la Bourse du commerce ; enfin, puisqu'il faut construire un musée et une salle des fêtes, on pourrait les édifier entre les deux gares, près du mail Rocheplatte, là où se portent la vie et le mouvement d'Orléans !

Voilà un programme assez simple qui donnerait satisfaction aux amateurs de constructions nouvelles et permettrait aux amis de notre vieille cité d'affirmer avec sincérité qu'un homme de goût doit connaître Orléans. Ce programme aurait-il chance d'être pris en considération ? J'en doute : il semble que l'idéal des municipalités contemporaines soit de moderniser les villes sans tenir compte des lois qui règlent leur développement ni de la valeur du patrimoine artistique légué par les ancêtres. Nous y gagnerons une chose : Nous ne verrons jamais à Orléans les affreux touristes Cook qui sèment l'or à pleines mains et font la fortune d'une ville, mais qui enlaidissent de leur présence les sites recommandés par Baedeker et par Joanne. Nous resterons seuls dans une ville délaissée et nous nous consolerons en nous rappelant qu'après tout la vie était facile en Béatie, peut-être même aussi douce qu'à l'ombre de l'Acropole.

RAPPORT

Sur le Mémoire de M. Louis d'ILLIERS

INTITULÉ :

ESSAI SUR LES TRANSFORMATIONS D'ORLÉANS

Par M. Louis GUILLAUME

Membre de la Section des Sciences et Arts

Messieurs,

Dans une étude où les idées personnelles abondent, M. L. d'Illiers nous retrace d'une plume alerte les phases successives de la transformation d'Orléans, son développement logique et comme corollaire naturel le chapitre des fautes commises et de celles qui restent encore à commettre.

Et d'abord : *Les transformations.*

A une époque qui reste indéterminée, des Carnutes descendent vers le pays de Loire, y installent quelques cabanes, jettent une mauvaise passerelle sur le fleuve, et Orléans est fondé.

Sous la domination romaine, Orléans devient une ville pourvue de défenses ; Saint-Pierre-Empont en est le centre et un pont sur la Loire (vraisemblablement celui où passa Jules César) en relie les deux rives.

La plupart des villes, dit M. d'Illiers ont tendance à se développer vers l'ouest ; c'est pour obéir à cette loi,



qu'au moyen âge Orléans englobe le quartier d'Avenum, situé jusqu'alors hors des remparts.

Ensuite, c'est la construction de l'enceinte de Louis XI à l'Est, qui suivant M. d'Illiers n'eut d'autre but de la part de son auteur que d'assurer la sécurité du Chapitre de Saint-Aignan et de la résidence royale.

Sous Charles VIII, Orléans revient à la règle commune; l'enceinte de l'Ouest est commencée, continuée sous Louis XII et achevée sous François Ier.

Orléans restera sans modification sensible jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, époque à laquelle fut construit le pont sur la Loire et la rue Royale jusqu'au Martroi, qui dès lors deviendra pour longtemps le centre et comme le cœur de la cité.

Notons en passant, que cette œuvre d'utilité publique ne fut pas sans causer une grosse perte à notre domaine archéologique, puisqu'elle nous enleva du même coup le Châtelet, le vieux pont de Jeanne d'Arc et le fort des Tourelles; malheureusement, cette perte ne devait pas être la dernière.

Enfin, au XIXe siècle intervint un nouveau facteur, dû à la place considérable que devait prendre par la suite dans la vie économique, le développement des chemins de fer. C'est le secteur Nord-Ouest de la ville qui devait en profiter, et de fait il en bénéficia, si l'on considère l'extension rapide des nouveaux quartiers situés entre le Mail, le boulevard de Châteaudun et la gare du chemin de fer.

De l'examen de ces trois points :

Importance du pont sur la Loire ;

Développement de la ville vers l'Ouest ;

Rôle joué par les chemins de fer ;

M. d'Illiers conclut que la place du Martroi qui sert



de lien à la rue Royale et à la rue de la République, demeurera encore longtemps le centre d'Orléans, mais que toute entreprise dans le quartier situé à l'Est du Martroi est voué à un échec.

Et c'est ici qu'intervient le chapitre des *Erreurs :*

1° *Erreur, celle de Louis XI* qui pour sauver Saint-Aignan et Saint-Euverte fit tout pour animer cette partie de la ville; mais malgré tous ses efforts, ce quartier ne s'est jamais développé;

2° *Erreur, la création de la rue Jeanne-d'Arc,* conçue sur un plan trop vaste et qui manque d'un débouché suffisant du côté Ouest.

Votre section des Sciences estime que cette critique de M. d'Illiers est peut-être un peu sévère :

Que la rue Jeanne-d'Arc soit trop large pour les besoins du commerce, sur ce point, tout le monde est d'accord ; mais qu'elle le soit trop pour mettre en valeur la façade de Sainte-Croix, n'est pas l'avis des hommes de l'art.

Pour la rendre plus vivante, dit-il après de Buzonnière, il suffirait de la prolonger jusqu'à la rue des Carmes, comme c'était l'idée première des Orléanais. On peut répondre que ce projet n'a jamais été abandonné, et que la Ville a même témoigné à plusieurs reprises de son désir d'aboutir en achetant plusieurs immeubles en vue de ce prolongement.

Et comme tout vient à point à qui sait attendre, il ne faut pas désespérer d'en voir la réalisation prochaine.

La 3e erreur n'a pas encore été commise, mais elle va l'être bientôt ; *c'est la création de tout un quartier à l'Est entre le Mail et la Cathédrale.*

En ce qui concerne les mutilations du Campo-Santo, vous avez déjà fait connaître votre avis, en vous asso-



ciant à la protestation d'une autre Société, mais en ce qui concerne le lotissement des terrains de l'Etape, n'y aurait-il pas quelques réserves à faire.

On peut regretter assurément que le projet adopté par la Municipalité ne ménage pas une place suffisante pour le dégagement de la façade Ouest du Campo-Santo ; on peut craindre aussi, en tant que contribuable, que la ville n'éprouve quelques déconvenues dans la spéculation des terrains ; mais en somme, on ne saurait lui faire un grief d'utiliser ces emplacements qui vont devenir vides, même en y traçant des rues mornes et tristes dont le voisinage de la cathédrale et des frais ombrages du Mail se sera pas le moindre attrait pour toute une catégorie de personnes.

Après les erreurs, M. d'Illiers stigmatise comme il convient *la rage des démolisseurs* qui s'acharnèrent à nos monuments de 1789 à 1840, et si à partir de cette époque il y eut accalmie, ce n'est pas que l'ardeur des démolisseurs se fût ralentie, mais plutôt parce que, tout étant démoli ou presque tout, les éléments commencèrent à manquer.

Il restait cependant la rue des Hôtelleries et la rue du Tabour, la démolition de l'une fut l'œuvre de la fin du xixe siècle, et la modernisation de l'autre fut l'œuvre du commencement du xxe.

Cet engouement pour la destruction de tout ce qui est ancien n'est pas un cas particulier à Orléans, il est commun à beaucoup de grandes, moyennes et petites villes. Aujourd'hui, on cherche bien à réagir ; on propose même de reconstruire ce qui fut démoli de gaieté de cœur en 1760. (Un projet ne circulait-il pas dernièrement pour la reconstruction des Tourelles?) Mais



comme on l'a fort bien dit : *On ne reconstruit pas des ruines.*

Bientôt faudra-t-il franchir les mers pour découvrir des pays qui ont conservé le respect de leur passé.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont séjourné en Tunisie n'ont pas été sans remarquer avec quel soin l'Administration de notre Protectorat a su conserver intactes les principales villes de l'ancienne régence, avec leurs remparts crénelés, leurs mosqués aux fins minarets, leurs vieux palais aux fenêtres grillagées, leurs souks ou bazars si pittoresquement fréquentés, et ces ruelles entrecoupées de voûtes sombres et si étroites qu'une voiture n'a jamais pu y passer.

Et pourtant, toutes ces villes ont dû s'agrandir sous la poussée de la colonisation ; mais ceci s'est fait sans heurts ; car on n'eut besoin de rien démolir, les nouveaux quartiers européens étant partout juxtaposés aux anciens en dehors des remparts.

Pourquoi n'en avait-il pas été de même en Algérie ?

Le voyageur qui débarque aujourd'hui pour la première fois dans le port d'Alger, y chercherait vainement la ville des Beys, qui s'étageait sur la colline et dont les remparts étaient battus par la mer ; de l'ancien Alger, il ne reste plus qu'un petit quartier accroché aux flancs de la colline ou le touriste ne doit s'aventurer qu'avec prudence et circonspection ; c'est qu'en effet au lendemain de la conquête, sévissait encore en France cette rage de destruction dont nous eûmes tant à ressentir les funestes effets.

On regrette, il est vrai, maintenant qu'il est trop tard qu'on n'ait pas pris le parti très sage de respecter la vieille ville et d'en construire à côté une nouvelle qui aurait eu pour se développer toute l'ampleur de la baie.



Quoiqu'il en soit, c'est une faute semblable que l'Administration tunisienne mieux avisée et instruite par l'expérience s'est refusée à commettre ; et pour cela, elle mérite toute notre gratitude.

Nous voici loin d'Orléans ; j'y reviens, en terminant, pour exprimer un regret :

A la fin du XVIIIe siècle, le patrimoine artistique d'Orléans n'avait encore subi que de légères atteintes, et l'on pouvait le sauver si l'on avait pris franchement le parti, lorsque le besoin d'agrandissement se fit sentir, de construire une ville nouvelle à l'Ouest en dehors des remparts ; ceci nous eût sans doute évité, lorsqu'on construisit le chemin de fer, cette gare en cul de sac, qui fait d'Orléans, comme disait cet Espagnol dont parle M. d'Illiers en commençant, *un faubourg des Aubrais.*

Et nous aurions encore nos vieux remparts que baignait la Loire, avec en face le Fort des Tourelles, nos vieilles portes de ville flanquées de grosses tours rondes, nos vieux Mails plantés d'ormes séculaires, et, dans l'intérieur, le marché du Pilori avec son rempart romain, la rue des Hôtelleries avec l'église Saint-Jacques, la rue de la Pierre-Percée avec ses jolies maisons du XVIe, le marché à la volaille avec ses vieux hôtels à balcons ventrus et ses pignons de bois sertis de briques ; nous aurions encore le vieil Hôtel-Dieu aux façades ciselées, l'ancienne Université d'Orléans démolie sans scrupules par l'architecte Lebrun, les tours de Saint-Aignan et de Saint-Pierre-Empont, de nombreuses églises dont la plupart renfermaient des trésors artistiques ; enfin, la rue du Tabour et la tour de Saint-Paterne...

Avec un tel programme, Orléans serait aujourd'hui une des villes les plus curieuses de France, et nul doute



que les guides Bedeker et Jouanne ne la recommanderaient à leurs touristes, ces affreux touristes Cook, qui, s'ils enlaidissent les sites, sèment l'or à pleine main, ce qu'apprécient surtout messieurs les hôteliers et commerçants.

La section des Sciences et Arts a considéré que le travail de M. Louis d'Illiers avait le double mérite de la forme et de l'actualité, et elle m'a chargé de vous demander d'en ordonner l'impression dans nos mémoires.

ANNÉE 1914

COMMUNICATIONS

ET

NOTES DIVERSES

Comptes du Trésorier

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ÉLOGE FUNÈBRE

De M. Albert de PUYVALLÉE

Par M. le Dr ROCHER, Président

Messieurs et chers Collègues,

Le jeudi 8 janvier dernier, étaient célébrées les obsèques de M. Albert de Bengy de Puyvallée, auxquelles beaucoup d'entre vous avaient tenu à assister, pour rendre à sa mémoire le suprême hommage.

Il avait appartenu à notre Compagnie pendant une vingtaine d'années, dans la Section d'Agriculture, et votre estime ainsi que votre sympathie l'avaient désigné pour la vice-présidence qu'il occupa de 1901 à 1904.

Ensuite il avait cru devoir abandonner son siège de membre titulaire, dans l'impossibilité où il se trouvait de prendre régulièrement part à nos travaux, mais il avait conservé ses liens avec la Société en devenant membre correspondant.

Nous avions eu d'ailleurs la compensation de voir sa place occupée avec distinction, dans cette même Section d'Agriculture, par son gendre M. de Mathan.

Nous conserverons fidèlement le souvenir de ce collègue aussi affable que distingué, et nous nous associons tous au deuil de sa famille, en lui offrant l'expression de nos condoléances les plus sympathiques.



ELOGE FUNÈBRE

DE M. L'ABBÉ COCHARD ET DE M. POUX-LAVILLE

PAR M. LE Dr ROCHER, PRÉSIDENT

Le 23 mai dernier, une assistance nombreuse, composée du clergé et des membres des Sociétés savantes de notre ville auxquelles appartenait le défunt, se pressait aux obsèques de M. le chanoine Théophile Cochard, présidées par Mgr l'Evêque d'Orléans.

C'était une des figures les plus connues et les plus caractéristiques de notre vieil Orléans, qu'il aimait surtout dans son passé, et qu'il savait faire connaître d'une plume originale et érudite.

Il avait l'esprit guépin et un style très personnel.

C'est surtout dans les *Annales Religieuses*, dont il avait la direction, qu'il fit connaître au public tous les trésors de science, réservés auparavant à ses amis intimes, les habitués de la Librairie Herluison, où l'hôte aimable et le bibliophile distingué voyait se réunir dans le petit cénacle de sa *boutique* l'abbé Desnoyers, MM. Bimbenet, Jacob, Léon Dumuys, etc.

Il était des nôtres depuis le 5 mars 1880, date de son élection dans la section des Belles-Lettres, et nos Mémoires ont publié de lui différents travaux parmi lesquels nous pouvons citer :

— *Epigraphie orléanaise ;*

— *Juiverie d'Orléans au moyen âge ;*

— *Jupiter Labrandéen ;*



— *Rapport sur le commerce et l'industrie d'Orléans ;*

— *Tête de Madame Guyon ;*

— *Révision du Code pénal ;*

et plus près de nous, en 1909 : *L'Assistance aux blessés pendant le siège d'Orléans — 1428-1429*, étude fort intéressante qu'il terminait ainsi : « Nos ambulanciers, brancardiers et infirmiers de la Croix-Rouge ont donc des aînés qui, sous le regard de la Pucelle d'Orléans et de ses compagnons d'armes, ayant été à la peine pour secourir les blessés, méritent, devant la grande histoire, d'être à l'honneur ! »

« Il n'était pas un érudit à Orléans qui connut comme lui toute l'histoire de la « petite Patrie », et qui ouvrit plus largement ses ouvrages et ses annotations à ceux qui allaient le consulter. »

Son savoir était encyclopédique, et Mgr Touchet en cite un exemple qui le révèle sous une forme piquante, dans sa précision même.

La Société d'archéologie le comptait parmi ses membres, et dans ce milieu particulièrement adapté à ses sujets de prédilection il eut maintes occasions de faire des communications d'un réel intérêt.

Son labeur considérable mérite assurément mieux qu'une courte et incomplète notice nécrologique, mais il vaut la peine d'être aujourd'hui mentionné quand vient de nous frapper ce deuil qui est celui de notre Société, comme de tous ceux qui ont eu le privilège de connaître et d'apprécier l'homme distingué, le savant qui disparaît.

Que sa mémoire reçoive du moins le témoignage de notre respectueuse sympathie, de nos profonds regrets, et que cette vie de travail assidu reste parmi nous comme un modèle à suivre.



— Quelques jours après, avaient lieu les funérailles imposantes de M. Poux-Laville, préfet du Loiret, membre d'honneur de notre Société : on a loué éloquemment les qualités de caractère, d'intelligence et de cœur qu'il dut mettre en valeur au milieu des préoccupations sans nombre inhérentes à ses fonctions.

Nous adressons à sa mémoire l'expression de nos regrets, ainsi que nos respectueuses condoléances à sa famille si soudainement et si cruellement éprouvée.

CROIX-ROUGE

LOI FRANÇAISE DU 24 JUILLET 1913

PAR M. ROBERT RUZÉ
Membre de la Section des Lettres

Au fur et à mesure que les puissances ratifient la Convention de Genève du 22 août 1864, révisée le 6 juillet 1906, et la Convention de La Haye du 18 octobre 1907 pour l'application à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève, ou qu'elles adhèrent auxdites Conventions, elles assument par là même l'obligation de mettre, dans un délai prévu, leur législation interne en harmonie avec les principes posés et les engagements pris.

A cet égard, on peut dire que la loi française du 24 juillet 1913 est strictement adaptée aux articles 23, 27 et 28 de la Convention de Genève et aux articles 5, 6 et 21 de la Convention de La Haye, textes en vertu desquels elle a été proposée aux Chambres par le Gouvernement.

En ce qui concerne la Convention de Genève, il s'agissait, en premier lieu, d'assurer et de sanctionner les dispositions qui prohibent en tout temps l'emploi par des particuliers ou par des Sociétés (autres que celles y ayant droit), de l'emblème ou de la dénomination de Croix-Rouge ou de Croix de Genève, notamment dans un but commercial, par le moyen de marques de fabrique ou de commerce. C'est l'objet du titre Ier de la loi.



Il fallait ensuite envisager des infractions, plus graves que ces dernières et se rapportant au temps de guerre, ou mieux, comme s'exprime la loi nouvelle, commises « dans la zone d'opérations d'une force militaire en campagne ». Ici, ce sont les lois militaires elles-mêmes, qui doivent réprimer les actes individuels de pillage et de mauvais traitements envers les blessés et malades et punir, comme usurpation d'insignes militaires, l'usage abusif du drapeau et du brassard de la Croix-Rouge par des militaires ou par des particuliers non protégés par la Convention. Aussi le titre II de la loi apporte-t-il les modifications nécessaires au Code de justice militaire pour l'armée de terre. De sages distinctions toutefois sont faites, pour le cas notamment où l'abus d'insigne serait commis vis-à-vis d'un pays n'ayant pas adhéré à la Convention de Genève.

En ce qui concerne la Convention de La Haye, il fallait pourvoir à l'exécution de clauses symétriques et d'une nature semblable à celles portées par la Convention de Genève de 1906. La même classification a donc été adoptée en raison de l'identité du sujet.

Ainsi, le titre III de la loi a pour objet la protection, en tout temps, des signes distinctifs institués par la Convention (pavillon de la Croix-Rouge, peinture extérieure blanche avec bande horizontale verte ou rouge) et réservés aux bâtiments-hôpitaux militaires, ainsi qu'aux bâtiments hospitaliers pourvus d'une commission officielle. Mêmes pénalités que celles établies au titre Ier. De même, le titre IV n'est que la répétition du titre II, *mutatis mutandis*, « dans la zone d'opérations d'une force navale ».

Un Ve et dernier titre de la loi groupe un certain nombre de dispositions d'ordre général.

A noter que les Conventions internationales visent seulement, au point de vue de la protection contre les mauvais traitements, les militaires ou marins blessés, malades ou naufragés. Or, la Commission de la Chambre des députés a été d'avis d'étendre la protection de la loi aux morts eux-mêmes et cette extension, conforme à l'esprit des Conventions, a trouvé place dans le texte législatif du 24 juillet 1913.

Il semble en outre que ce dernier, complété par les décrets qu'il prévoit, ait heureusement solutionné les difficultés, qui peuvent naître, pour le commerce national, des interdictions nouvelles édictées en France et, spécialement pour le commerce d'exportation, de la diversité des législations dans les différents Etats, lesquels ont adhéré ou non aux deux Conventions et y ont adhéré avec ou sans réserves. D'une part, des délais sont concédés ; d'autre part, des mesures délicates mais équitables sont prises, basées sur l'idée de réciprocité.

A notre avis, la loi française du 24 juillet 1913 présente, sur la matière, l'ensemble législatif le plus complet qui existe à la date de sa promulgation. Elle offre un vif intérêt au triple point de vue militaire, juridique et commercial. C'est pourquoi il convenait d'appeler quelques instants sur elle la bienveillante attention de notre Société.

DISCOURS

DE M. LE D[r] ROCHER, PRÉSIDENT

A l'occasion de la remise du Prix Perrot

MESSIEURS,

Le 5 juin 1891, M. Eugène Bimbenet, avant de remettre le prix Perrot à son titulaire, M. Lesage, de Fresne, ouvrait la séance par un intéressant discours, — le dernier de ce président si distingué et si affable qui, pendant huit années, dirigea avec un à propos et un tact parfaits les travaux de notre Compagnie, toujours plein de jeunesse, et portant gaillardement ses 90 ans.

Il avait eu l'excellente idée de faire l'histoire des fondations de notre Société, et en particulier de celle de M. Perrot, membre de la section d'agriculture, imitant en 1871 l'exemple de M. Bigot de Morogues, fondateur en 1840 d'un prix de même affectation.

Son dessein était de faire mieux connaître l'homme généreux qui, après un long exercice de la magistrature où il s'était révélé jurisconsulte de valeur, avait été séduit par l'amour des études et des pratiques agricoles, au point que dans les derniers temps de sa vie active elles étaient devenues l'objet presque exclusif de ses préoccupations.

En effet il s'était rendu propriétaire de domaines assez

(1) Séance du 19 juin 1914.

considérables et avait orienté sa direction du côté de l'existence rurale, en vrai gentilhomme campagnard.

Membre du Comice agricole, et bientôt son président, fondateur du Congrès central de l'Agriculture, membre du jury des concours régionaux, il était entré dans notre Académie au titre de membre de la section d'agriculture, et, en cette qualité, il avait pris part à plusieurs visites de domaines ruraux pour préparer la délivrance du prix fondé par M. de Morogues.

Enfin il était devenu président de la Chambre d'Agriculture d'Orléans et du Comice agricole de la Sologne, et il avait prononcé de forts beaux discours, dans le genre didactique, aux séances des concours cantonaux.

Un trait original de ce cultivateur de goût et d'occasion, c'est que l'extrême sobriété de son régime fait de légumes et d'eau, régime excellent si l'on en juge par sa robuste vieillesse et le grand âge auquel il parvint, avait éloigné son attention de la culture de la vigne, « considérant cette plante comme inutile, et son produit comme dangereux pour la santé et pour les mœurs ! »

Plus d'un médecin pense comme lui, et on en tient parfois rigueur au corps médical dans notre pays si riche en crus renommés...

M. Perrot a voulu se survivre à lui-même, et, par son testament du 12 janvier 1871, il a fondé le prix que nous allons remettre ce soir au cultivateur distingué, choisi par notre Société d'Agriculture, lequel se trouve d'ailleurs en excellente compagnie parmi les onze lauréats qui, depuis 1884, ont mérité d'être désignés aux suffrages de notre Société.

Cette dette du souvenir payée à la mémoire de ce digne, et, à plus d'un titre, remarquable collègue, je vais donner la parole à M. Raoul de Tristan pour entendre



la lecture de son rapport fait au nom de la Section d'Agriculture, et établissant les sérieuses raisons qui ont déterminé son choix, choix ratifié par tous nos collègues.

Paroles adressées a M. Ragoubert

en lui remettant le Prix Perrot et le Diplome

Monsieur,

Je ne saurais rien ajouter aux éloges qui viennent d'être faits de votre culture par des hommes d'une compétence prouvée ; je me borne à vous exprimer, en notre nom à tous, les sentiments de haute estime que nous a inspirés le rapport de M. de Tristan, et à vous féliciter et de vos succès et de l'excellent exemple que vous donnez à tous ceux qui, comme vous, suivent la carrière que vous parcourez d'une manière aussi fructueuse et aussi honorable.

CONCOURS DU PRIX PERROT

En 1914

RAPPORT

DE M. LE VICOMTE RAOUL DE TRISTAN

Membre de la Section d'Agriculture

La Commission d'Agriculture s'est réunie le 28 mai dernier pour visiter les candidats au prix Perrot.

Elle était composée de MM. Denizet, de la Giraudière, de Sauvebœuf, Fougeron et de Tristan. Trois cultivateurs s'étaient faits inscrire, mais deux seulement remplissaient les conditions imposées ; MM. Adrien Ragoubert et Pothier. La Commission se rendit d'abord à la ferme du Boulois, commune de Sennely. Cette ferme est exploitée actuellement par M. Ragoubert-Venon, succédant à ses parents qui l'occupaient depuis 1877.

La Commission a tout d'abord été frappée de la bonne tenue de la ferme et tient à en féliciter M. Ragoubert. Malgré l'heure assez matinale, tout était propre, tout était en ordre, aussi bien dans la maison d'habitation que dans les autres parties de la ferme.

La Commission en premier lieu visita les bâtiments. Ceux-ci sont de construction récente et bien aménagés. Ils ont été construits sur les indications du fermier et sous sa surveillance. Lui-même a fait une grande partie des travaux de terrassements.



La maison d'habitation, peut-être un peu exiguë pour les habitants, est excessivement bien tenue. Elle communique avec la laiterie placée en contre-bas. Celle-ci fait honneur à celle qui en est chargée. Tout est propre, tout est à sa place. Les pots de lait sont disposés dans un placard, qui l'hiver, peut recevoir un réchaud ; c'est l'œuvre de M. Ragoubert. Le lait est converti en beurre et surtout en fromages. Il n'y a pas d'écrémeuse, mais sur les observations de la Commission, M. Ragoubert comprend les avantages qui pourraient résulter pour lui de l'achat de cet instrument.

La seule critique à faire, est que, la ferme ne possédant pas de cave, la laiterie en tient lieu.

La vacherie est vaste, bien aérée, proprement tenue.

Elle comprend quinze mères-vaches et neuf élèves. La qualité de ces bêtes laisse un peu à désirer. M. Ragoubert remonte actuellement sa vacherie, en grande partie détruite il y a quatre ans par une épidémie. On peut néanmoins signaler quatre bonnes vaches et des élèves qui promettent pour l'avenir.

A côté de la vacherie se trouve l'herbier contenant les coupes-racines.

L'écurie comprend deux chevaux et quatre juments dont une poulinière suitée. Tous ces chevaux sont d'un bon modèle, bien tenus et en bon état. Les harnais sont bien entretenus et disposés sur des supports. A côté de l'écurie et communiquant avec elle, une petite chambre pour les charretiers.

La bergerie ne comprend actuellement que vingt-cinq belles brebis, la plupart de race Southdown, deux ou trois berrichonnes et deux solognotes. Ce troupeau a lui aussi, eu beaucoup à souffrir, il y a deux ans, de l'épi-

démie de cachexie. M. Ragoubert le reconstitue de son mieux.

Dans la porcherie, deux porcs à l'engrais.

Le poulailler compte annuellement deux cent cinquante à trois cents poulets et cent vingt à cent cinquante dindons. Il faut signaler le bon agencement de la pièce dans laquelle sont installés les dindes couveuses. Douze nids sont alignés à droite et à gauche d'une allée, dans un bon lit de paille, chaque nid séparé de l'autre par une petite botte de paille. L'air, la propreté, le bon ordre sont encore de règle dans cette pièce.

L'ordre qui règne dans les bâtiments se retrouve à l'extérieur.

Dans la cour le fumier est bien entassé à proximité des écuries. Tous les égouts sont dirigés suivant les époques soit dans les prairies soit dans une fosse.

Les instruments, faucheuse, râteau, herses, herse canadienne, croskill, traine, charrues, bineuses, sont placés en très bon ordre sous des hangars construits par le fermier.

Le foin, la paille entassés à une certaine distance des bâtiments sont dans un ordre parfait.

Le jardin est fort bien tenu.

La Commission visite ensuite les cultures d'une contenance de quatre-vingt hectares. Le sol de cette ferme est très humide. Il est composé presque entièrement d'anciens étangs ; les terres sont difficiles à assainir et difficiles à cultiver. Les récoltes se ressentent de cette humidité ; dans certaines parties, l'eau séjourne encore sur le sol.

L'assolement est ainsi établi.

Blé, seigle, avoine d'hiver............	20 hectares.
Avoine de printemps, orge............	18 —



Carottes fourragères		1	—
Pommes de terre		3	—
Choux-raves, navets	3 à	4	—
Fourrages artificiels		18	—
Trèfle incarnat		2	—
Prairies naturelles		6	—

Betteraves, vesces, pâture, etc.

Les blés (bon fermier et rouge) sont bons dans les parties saines ; dans les parties humides, ils sont médiocres, et envahis par les herbes de marais.

Les seigles, orges, avoines d'hiver sont bons.

Les avoines de printemps sont un peu en retard, les semailles ont été faites tardivement en raison de l'humidité.

Les fourrages sont assez satisfaisants pour l'année.

La Commission n'a pu juger les légumes qui viennent d'être semés.

En résumé l'ensemble de la ferme est satisfaisant. Les terres bien que difficiles à cultiver sont propres et bien tenues. L'assolement est régulièrement suivi. Les travaux d'assainissement faits par le fermier, bien que ne donnant pas tous les résultats désirables ont été bien compris.

Toutes les semences sont passées au trieur.

Les engrais sont employés judicieusement. Dans les blés, on répand une demi-fumure de fumier et 400 kilos de superphosphate à l'hectare, et là, où c'est nécessaire environ 2,700 kilos de chaux.

La moisson est entièrement faite à la main et par le même faucheur depuis 32 ans.

Cette ferme est dirigée par un homme intelligent, actif, travailleur, industrieux, instruit et avide de s'instruire. Il fait lui-même une foule de travaux de construction ou de réparation, d'agencement pour sa ferme.



Il construit des instruments, en modifie d'autres pour les adapter à ses terres et au genre de culture. Il faut ajouter qu'il est fort bien secondé et qu'il n'a pour l'aider que des membres de sa famille, mère, belle-mère, frère, neveu, nièce, etc. Ceci est encore une bonne note, car c'est une preuve que la bonne entente règne dans la famille. A tous ces points de vue, la Commission ne peut que citer M. Ragoubert comme un exemple et le féliciter de tout ce qu'il fait.

La Commission se rend ensuite à la ferme du Buisson, commune de Marcilly-en-Villette. Cette ferme est exploitée depuis 1905 par M. Pothier. Elle a une contenance de 43 hectares.

La Commission se trouve en présence d'une culture un peu spéciale. M. Pothier s'occupe particulièrement de l'élevage ; tout est fait dans ce but, il en résulte que la culture des céréales passe un peu en seconde ligne et que l'assolement ne paraît pas bien régulier.

On y trouve trois hectares de prairies naturelles, environ douze hectares de prairies artificielles, luzerne, trèfle violet, ray-grass, sainfoin, trèfle incarnat, vesce d'hiver.

Seigle et méteil	4 h.	84
Blé	4	80
Avoine d'hiver et escourgeon	4	»
Avoine de printemps	5	»
Pommes de terre	1	75
Carottes fourragères	1	»
Choux-raves	1	15
Maïs, topinambours	1	20

Au Buisson comme au Boulois, les terres sont en général très humides. Situées sur le flanc d'un petit coteau, elles reçoivent toutes les eaux des terres situées au-dessus.



Les récoltes se ressentent de cette humidité, d'autant plus que les assainissements manquent.

Les seigles et méteils sont bons. La plus grande partie des avoines laisse à désirer et est envahie par toutes sortes de mauvaises herbes.

Les blés sont bons dans certaines parties.

A signaler un essai qui ne semble pas très heureux. M. Pothier a semé des pois dans une partie de ses blés. Actuellement les pois dominent le blé. Quel sera le résultat de ce genre de culture ?

L'escourgeon est bon.

Les fourrages sont en général très bons, surtout dans la partie supérieure des terres.

Les prairies naturelles sont un peu négligées.

Les pommes de terre sont semées et commencent à apparaître. Huit espèces différentes existent ; elles ont malheureusement été faites après des topinambours.

M. Pothier cultive en grand le haricot flageolet (roi des verts) et lui donne tous ses soins. Cette année il a ensemencé cinq hectares, en partie sur un ancien fourrage, après avoir mis une forte proportion de fumier, de la poudrette, 300 kilos de chlorure de potassium et 400 kilos de superphosphate à l'hectare. Cette culture est parfois très fructueuse, mais nécessite de grands frais tant en engrais qu'en main-d'œuvre.

La Commission visite ensuite les bâtiments.

M. Pothier n'a pour l'aider que des domestiques, l'absence de la maîtresse de maison se fait un peu sentir.

La laiterie est mal aérée et manque d'ordre. Elle possède une écrémeuse. Le lait est converti en beurre.

L'écurie comprend quatre bons chevaux, bien entretenus.

La vacherie est ce qu'il y a de plus remarquable. Il



est rare de trouver en Sologne un lot de bêtes comparable à celui qui existe au Buisson. Vingt-neuf bêtes à cornes, dont dix-sept mères-vaches, onze élèves et un taureau composent cette vacherie. Toutes ces bêtes, la plupart de race normande sont d'un bon modèle, très bien soignées et en très bon état. On ne trouve pas dans ce troupeau une seule bête défectueuse. Elles ont toutes été élevées là. Chaque année il en est vendu un certain nombre, généralement au deuxième veau. La seule critique que l'on puisse faire, c'est que les bâtiments ne comportent pas un troupeau aussi nombreux. Les vaches sont entassées les unes sur les autres, elles n'ont pas la place de se coucher. Cette petite critique mise de côté, l'ensemble du troupeau est superbe et la Commission a été heureuse d'en féliciter M. Pothier.

A cette liste il faut encore ajouter des porcs à l'engrais et environ cent quarante volailles.

L'ensemble de la ferme est en résumé ordinaire.

Certaines branches sont très bonnes, d'autres sont un peu négligées. On aimerait à voir à côté d'un troupeau aussi remarquable, des récoltes plus soignées, des terres propres, un assolement plus suivi.

Comme conclusion, la Commission vous propose, Messieurs, de décerner à M. Adrien Ragoubert-Venon, le prix Perrot.

EXERCICE 1913

Rapport du Trésorier

MESSIEURS,

Les comptes de l'exercice 1913 s'établissent de la manière suivante :

§ 1er

Comptes des legs

1° Legs de Morogues :

Avoir au 1er janvier....................................	491 f. 35
Intérêts 3 °/o au trésor	75 »
A la Caisse d'épargne.....................................	14 75
Total au 31 décembre.....	581 f. 10

2° Legs Perrot :

Avoir au 1er janvier......................................	535 f. 65
Intérêts 3 °/o au Trésor..............................	84 »
A la Caisse d'épargne	16 05
Total au 31 décembre.....	635 f. 70

3° Legs Davoust :

Avoir au 1er janvier....................................	427 f. 55
Intérêts 3 °/o au Trésor	149 »
A la Caisse d'épargne.....................................	12 85
Total au 31 décembre.....	589 f. 40

Ensemble.	581 10
	635 70
	589 40
	1.806 f. 20

En présence de cette situation de la caisse des legs, votre bureau propose de distribuer en 1914 le prix *Perrot* qui ne l'a pas été depuis 1907 ; quant au prix de Morogues qui a été distribué en 1908, on pourrait le réserver pour 1915. Si la Société veut bien accepter cet avis, il sera fait au plus tôt une annonce dans les journaux de la ville.



§ 2

Comptes de la Société

1° Recettes

Avoir au 1er janvier 1913 :	
A la Caisse d'épargne	1.545 f. 79
A la Société générale	1.183 40
Intérêts de la Société générale	2 70
Chez le trésorier	877 65
Réserve de jetons { 59 A / 28 B } ci	219 »
Reçu 61 cotisations de titulaires en espèces	845 50
En jetons { 34 A / 385 B } ci	679 50
2 diplômes	60 »
65 cotisations de correspondants	390 »
Allocation du Conseil général	300 »
Vente de mémoires	105 »
Intérêts 3 %, Caisse d'épargne et Société générale	112 07
Profits et pertes, plus-value	191 35
Coupons touchés par la Société générale	953 »
Total des recettes	7.464 f. 96

2° Dépenses

Notes de l'imprimeur	680 f. 05
Abonnement et souscription	46 »
Affranchissements et timbres	70 35
Mobilier et réparations	418 20
Achat 3 %	1.864 60
Chauffage et éclairage	148 80
Jardinier, épicier, etc	59 55
Impôts, assurance et loyer	21 35
Concierge, gages et gratification	334 »
Achat de jetons et distribution	787 40
Profits et pertes et droit de garde	35 05
Pour balance	2.999 61
Total égal aux recettes	7.464 f. 96

Les comptes qui précèdent accusent un excédent de recettes



de 2.999 fr. 61 sur lesquels il est dû une somme de 1.806 fr. 20 à la caisse des legs ; cet excédent se décompose comme il suit :

Dépôt à la Caisse d'épargne.......	1.545 f. 90
A la Société générale..............	932 70
Chez le trésorier..................	141 50
Réserve de jetons { 93 A / 67 B } ci.......	379 50
Total égal.....	2.999 f. 61

On se rappelle que, dans nos précédents rapports, nous avons signalé à plusieurs reprises la pénurie de jetons de bronze qui se fait sentir dans les derniers mois chaque année, et la difficulté qui en résulte pour la caisse du trésorier dans le service des séances de novembre et de décembre ; heureusement, cette année, nous avons pu faire frapper une centaine de jetons nouveaux et cette provision sera bien suffisante jusqu'à nouvel ordre.

Il semblerait qu'il était aussi simple qu'économique d'utiliser, dans la circonstance, le coin ayant déjà servi à la frappe des anciens jetons, mais quand nous avons voulu le faire, nous nous sommes heurtés à un obstacle tout à fait imprévu : ce coin qui nous appartient bien en propre, puisque le registre des comptes de la Société constate qu'il a été payé de nos deniers, se trouvait à la monnaie au nom d'une tierce personne ; il nous était donc interdit de nous en servir directement et la réclamation que nous avons dû faire pour rentrer en possession de notre légitime propriété n'a pas été accueillie du premier coup. Ce n'est pas en effet sans quelque difficulté que notre revendication a heureusement abouti grâce aux démarches aussi fermes que courtoises de notre honorable président. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de savoir que le *coin* de la Société se trouve déposé à son nom à la monnaie et qu'il est ainsi à notre entière disposition pour l'avenir.

En 1913, il a été distribué en séances 465 jetons de bronze au lieu de 477, chiffre de 1912, soit une différence assez faible de 12 unités en moins.

Le bureau propose à la Société d'approuver les comptes ci-dessus et de fixer à 25 francs la cotisation des membres titulaires pour l'année 1914.

Orléans, le 16 janvier 1914.

Le Trésorier.
G. LALBALETTRIER,



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1914

SECRÉTAIRE PARTICULIER : M. ROCHOUX D'AUBERT

Séance du vendredi 16 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Coville, Refoulé, Garsonnin, Papelier, Dessaux, Guillaume, Albert Didier, Benoît, Iauch, Maxime Didier, Basseville, Bouvier, Soyer, du Roscoat, de la Giraudière, de Sauvebœuf, Gaston d'Illiers.

M. le Président dit quelques mots d'éloges sur M. de Puyvallée, décédé dernièrement.

M. le Trésorier lit son rapport annuel sur l'état financier de la Société. Les comptes sont approuvés, et le Trésorier chaleureusement remercié pour son excellente gestion.

M. le Président propose de décerner cette année le prix Perrot. Cette proposition est acceptée par la section d'Agriculture.

M. Refoulé donne lecture d'une étude sur *Israël Zangwill* qu'il terminera dans une prochaine séance.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Pour le Secrétaire particulier :

Gaston D'ILLIERS.



Séance du vendredi 30 janvier 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Marmasse, Coville, Refoulé, Garsonnin, Maillard, Perrin, Albert Didier, Benoît, Maxime Didier, Bouvier, Soyer, Callier, Denizet, de la Giraudière, de Sauvebœuf, du Roscoat, Touche, Cochinal.

Total : 23 membres.

Déclaration de vacance.

Sur l'avis de la section des Lettres, la Société déclare la vacance du siège de M. Cagnieul.

M. Robert Refoulé continue, par l'organe excellent de M. le docteur Coville, la lecture de son intéressante étude sur *Israël Zangwill*.

La séance est levée à 9 h. 20.

Séance du vendredi 6 février 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Marmasse, Coville, Refoulé, Cochinal, Garsonnin, Papelier, Maillard, Benoît, Dessaux, Perrin, Guillaume, Albert Didier, Gaston d'Illiers, Maxime Didier, Iauch, Basseville, Soyer, Bouvier, du Roscoat, Denizet, Pierre Fougeron, de Sauvebœuf, Callier, Touche.

Total : 29 membres.

Sur l'avis de la section des Sciences et Arts, la Société déclare vacant le siège de M. Louis Desbois.



Sur la présentation de MM. Basseville, Luizy et Fauchon, M. Albert Gandrille set élu membre correspondant. Élections de MM. Albert Gandrille et Emile Fauchon membres correspondants.

Sur la présentation de MM. Rocher, Iauch, Fauchon, M. Emile Fauchon, notaire, est élu membre correspondant.

M. Refoulé, après avoir résumé en quelques mots la première partie de la nouvelle d'*Israël Zangwill*, traduite par lui et commencée lors d'une précédente séance, en fait terminer la lecture par M. le docteur Coville. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 20.

Séance du vendredi 20 février 1914

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Marmasse, Touche, Vacher, Coville, Garsonnin, Papelier, Thévenin, Benoît, Maillard, Albert Didier, Perrin, Maxime Didier, Destenay, Guillaume, Refoulé, Ruzé, Iauch, Comte Charpentier, Basseville, Baillet, Bouvier, Soyer, Fougeron, de Sauvebœuf, de la Giraudière, Callier.

Total : 31 membres.

M. Louis-Emile Huet est nommé au siège de M. Cagnieul, démissionnaire, comme membre titulaire de la section des Lettres. Élections de M. Louis-Emile Huet, membre titulaire et de M. Louis d'Illiers, membre correspondant.

M. Louis d'Illiers, présenté par MM. Maillard, Iauch et Gaston d'Illiers, est élu membre correspondant.

M. Raoul de la Giraudière donne lecture d'une intéressante étude, tirée de papiers de famille, et par lui intitulée « *Souvenirs d'Algérie* (1830-1833). »

La séance est levée à 9 h. ½.



Séance du vendredi 6 mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, de la Loge, Geffrier, Marmasse, Touche, Cochinal, Garsonnin, Papelier, Maillard, Benoît, Georges Dessaux, Destenay, Guillaume, Maxime Didier, Iauch, Gaston d'Illiers, Bouvier, Refoulé, Callier, de la Giraudière, Basseville, Soyer, Auguste Baillet, du Roscoat, de Sauvebœuf, Coville, Denizet.

Total : 29 membres.

Rapport relatif au travail de M. Refoulé sur *Israël Zangwill.*

M. Iauch fait, au nom de la section des Lettres, un rapport verbal sur le travail de M. Refoulé :

« *Israël Zangwill* ». L'impression de ce travail dans les Mémoires est votée.

Lettres de remerciements.

M. le Président donne lecture de lettres de remerciements adressées à la Société par M. Louis-Emile Huet et par M. Louis d'Illiers pour leur récente élection.

Élections de MM. Fraquet, Lepetitpas, Bertrand et de Redon.

M. Fraquet est élu membre titulaire dans la section des Sciences en remplacement de M. Louis Desbois, démissionnaire.

Le colonel Lepetitpas, présenté par MM. de la Loge, Destenay et Fauchon ; le colonel de Redon, présenté par MM. du Roscoat, Maillard, de la Giraudière ; M. Bertrand, présenté par MM. de la Loge, Destenay et Fauchon, sont élus membres correspondants.

Mémoire de M. R. de la Giraudière, *Souvenirs d'Algérie* (1830-1833).

M. Raoul de la Giraudière continue et termine la lecture de son attachante étude : « *Souvenirs d'Algérie* » (*1830-1833*).

M. le docteur Garsonnin commence celle d'un travail intitulé *La Collection de cartes à jouer du Musée historique d'Orléans*.

La séance est levée à 9 h. 50.

Pour le Secrétaire particulier :

R. REFOULÉ.



Séance du vendredi 20 mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Coville, Marmasse, Benoît, Maxime Didier, de Saint-Mars, Iauch, Basseville, Soyer Denizet, de la Giraudière, de Sauvebœuf, Refoulé.

Total : 15 membres.

M. le docteur Garsonnin continue la lecture de son étude sur *Les Collections de cartes à jouer du Musée d'Orléans*. Étude du Dr Garsonnin, *Les Cartes à jouer du Musée d'Orléans*.

La séance est levée à 9 h. 40.

Pour le Secrétaire particulier :

R. REFOULÉ.

Séance du vendredi 3 avril 1914

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Touche, Cochinal, Marmasse, Coville, Garsonnin, Papelier, Maillard, Maxime Didier, Guillaume, Iauch, Louis-Emile Huet, Basseville, Soyer, Bouvier, Banchereau, Denizet, de la Giraudière, Callier, Refoulé, Fraquet.

Total : 22 membres.

M. Fossé, avoué honoraire, présenté par MM. Callier, Ruzé, Maxime Didier, est élu membre correspondant à l'unanimité. Élection de M. Fossé, comme membre correspondant.

Sur le rapport de M. Refoulé, la Société vote l'impression dans nos Mémoires du travail de M. R. de la Giraudière, *Souvenirs d'Algérie*. L'impression du rapport est elle-même votée également. Vote de l'impression du travail de M. R. de la Giraudière.

Étude du Dr Garsonnin, *Les Cartes à jouer du Musée d'Orléans.*

M. le docteur Garsonnin termine la lecture de son intéressante étude sur les *Collections de cartes à jouer du Musée d'Orléans.* Cette étude est renvoyée à la section des Arts.

La séance est levée à 9 h. 35.

Pour le Secrétaire particulier :

R. Refoulé.

Séance du vendredi 17 avril 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Cochinal, Geffrier, Coville, Maillard, Perrin, Fraquet, Albert Didier, Iauch, Bouvier, de Sauvebœuf, Soyer.

Total : 14 membres.

M. l'abbé Maillard, membre de la section des Sciences et Arts, demande, dans un rapport verbal, l'impression du travail de M. le docteur Garsonnin sur *La Collection de Cartes à jouer du Musée Historique de l'Orléanais.* Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. Fraquet donne lecture de la première partie de son étude sur les *Colloïdes en général au point de vue chimique et biologique.* La fin de cette étude sera lue à la prochaine réunion.

La séance est levée à 9 h. ½.

Pour le Secrétaire particulier :

Jacques Soyer.

Séance du vendredi 1er mai 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Garsonnin, Dessaux, Guillaume, Albert Didier, Fraquet, Gaston



d'Illiers, Iauch, Huet, Ruzé, Auguste Baillet, Basseville, Bouvier, Soyer, Banchereau, Denizet, Callier, Refoulé, Touche.

Total : 22 membres.

M. Philippe Papelier, présenté par MM. Callier, M. Didier, Maillard. M. Gustave Foucaut, présenté par MM. Fauchon, Maillard, Marmasse, sont élus à l'unanimité membres correspondants. Élections de MM. Philippe Papelier et Gustave Foucaut, comme membres correspondants.

Ont voté par correspondance MM. Marmasse, Perrin, Cochinal, R. de la Giraudière, Darblay, Huard, Maillard, Charpentier, Vacher, Baranger, de Saint-Mars, Fauconnier, Geffrier, Renardier, du Roscoat.

M. Fraquet poursuit et termine la lecture de son savant travail sur les *Colloïdes en général au point de vue chimique et biologique*. L'examen direct de substances colloïdales sera fait à l'ultra-microscope, à la prochaine séance. Le travail de M. Fraquet est renvoyé à la section de Médecine. Étude de M. Fraquet sur les *Colloïdes*

La séance est levée à 9 h. 25.

Pour le Secrétaire particulier :

R. Refoulé.

Séance du vendredi 15 mai 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Rochoux d'Aubert, Coville, Garsonnin, Pilate, Cochinal, Dessaux, Papelier, Perrin, Benoît, Guillaume, Albert Didier, Fraquet, Ruzé, Soyer, A. Baillet, Refoulé, Basseville, Bouvier, de Sauvebœuf, Callier, Pierre Fougeron, R. de la Giraudière, Banchereau, Denizet, Marmasse, Maxime Didier.

M. le colonel Lepetitpas, membre correspondant.

Total : 30 membres.

M. Paul Fougeu, présenté par MM. Auguste Baillet, Dr Pilate, Chanoine Cochard, a été élu à l'unanimité membre correspondant. Élection de M. Paul Fougeu, comme membre correspondant.



Étude de M. Maxime Didier, sur *Claude Deruet au Musée d'Orléans*.

M. Maxime Didier donne ensuite lecture d'une intéressante étude sur *Claude Deruet au Musée d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la section des Sciences et Arts.

M. Fraquet, poursuivant le cours de son étude savante sur les *Colloïdes*, invite ses collègues à examiner à l'ultra-microscope un certain nombre de curieuses préparations, dont il fait avec talent ressortir l'intérêt scientifique.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 5 juin 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Marmasse, Touche, Garsonnin, Papelier, Maillard, Benoît, Perrin, Albert Didier, Gaston d'Illiers, Maxime Didier, Iauch, Ruzé, Basseville, Bouvier, R. de la Giraudière, de Tristan, de Sauvebœuf, Banchereau, Denizet, Callier, Pierre Fougeron. M. le colonel de Redon et M. Fossé, membres correspondants.

Total : 26 membres.

Élections de MM. Victor Lefèvre et Henri Coutant, comme membres correspondants.

M. Victor Lefèvre, présenté par MM. Basseville, Dr Rocher, Ruzé ; et M. Henri Coutant, présenté par MM. Maxime Didier, Fauchon et Rochoux d'Aubert, sont élus à l'unanimité, membres correspondants.

M. Gaston d'Illiers donne lecture de son rapport sur le travail de M. Maxime Didier : *Claude Deruet au Musée d'Orléans*. Conformément aux conclusions de ce rapport, l'assemblée vote l'impression dans les Mémoires, de l'étude de M. Maxime Didier.

Est décidée également l'impression du rapport de M. Gaston d'Illiers.

M. de Tristan donne les conclusions du rapport fait par lui au nom de la Commission chargée de l'attribution du prix Perrot. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité à mains levées.

M. le docteur Rocher retrace en termes très heureux la vie de notre regretté et savant collègue M. le chanoine Cochard. Il rend hommage ensuite à M. Poux-Laville, préfet du Loiret, récemment décédé.

M. Lalbalettrier donne lecture de son étude sur *L'Heure universelle et la tour Eiffel*. Cette étude est renvoyée à la section des Sciences.

Étude de M. Lalbalettrier, *L'Heure universelle et la Tour Eiffel*.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

Pour le Secrétaire particulier :

Pierre FOUGERON.

Séance du vendredi 19 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Marmasse, Touche, Maillard, Papelier, Maxime Didier, Ruzé, Albert Didier, Refoulé, Iauch, Charpentier, Garsonnin, Aug. Baillet, Basseville, Denizet, R. de la Giraudière, Pierre Fougeron, de Sauvebœuf, de Tristan, Callier, Benoît.

Total : 25 membres.

M. Lefèvre, membre correspondant.

M. Adrien Ragoubert, cultivateur au Bouloy, commune de Sennely (Loiret), titulaire du prix Perrot, est présent à la séance.

M. l'abbé Maillard donne lecture de son rapport sur le travail de M. Lalbalettrier : *L'Heure universelle et la tour Eiffel*. L'impression du travail et celle du rapport sont votées à l'unanimité.

M. Raoul Richer, présenté par MM. Callier, Bouvier et Maillard, est élu membre correspondant.

M. le Président fait ensuite, en des termes excellents, l'historique du prix Perrot. Il donne la parole à M. de Tristan qui, dans un intéressant rapport, communique l'impression de la

Commission tendant à l'attribution du prix Perrot à M. Ragoubert.

Puis, l'attribution de ce prix est solennellement faite au lauréat par M. le Président, qui lui remet, avec le diplôme, une bourse de 500 francs.

En fin de séance, M. Ruzé, sous forme de causerie, intéresse ses auditeurs en commentant la loi française du 24 juillet 1913 relative à l'insigne de la Croix-Rouge ; cette loi réprime notamment l'usage abusif des signes et emblèmes spécifiés par des conventions antérieures, ainsi que les actes individuels de pillage et de mauvais traitements envers les blessés, malades, naufragés, ou morts, dans la zone d'opérations d'une force militaire en campagne, ou navale.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 3 juillet 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Courgeon, Rochoux d'Aubert, Marmasse, Garsonnin, Guillaume, Basseville, Soyer, Bouvier, de la Giraudière, Iauch, Louis-Emile Huet, Maillard, Denizet, Albert Didier, Touche, Gaston d'Illiers, de Sauvebœuf, Ruzé, G. Dessaux, Perrin, Refoulé, Benoît.

Total : 24 membres.

Election de M. l'abbé J. Benoist, comme membre correspondant.

M. l'abbé Jules Benoist, directeur de l'Ecole Saint-Grégoire de Pithiviers, présenté par MM. Guillaume, Iauch, Maillard, est élu membre correspondant.

M. Gaston d'Illiers donne lecture à la Société d'un intéressant travail de son frère, M. Louis d'Illiers, intitulé *Essai sur les Transformations d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la section des Sciences et Arts.

M. le Président donne la parole à M. le docteur Garsonnin, qui, à l'occasion de son étude sur la *Collection des cartes à jouer*

du Musée d'Orléans, signale le défaut de précision de l'article 13 du règlement concernant les Mémoires.

La Société décide qu'il y aura lieu de réviser cet article, et charge le Bureau de lui soumettre, après les vacances, une nouvelle rédaction.

Le Bureau en prend bonne note, et se mettra en mesure de satisfaire le vœu de la Société.

La séance est levée à 9 h. ½.

Séance du vendredi 17 juillet 1914

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Touche, Garsonnin, Maillard, Benoît, Guillaume, Albert Didier, Gaston d'Illiers, Bouvier, Basseville, Soyer, de la Giraudière, Courgeon, de Sauvebœuf, Refoulé.

Total : 17 membres.

L'article 13 du règlement.

Conformément à ce qui avait été convenu à la séance précédente, la mention insérée dans le dernier procès-verbal relativement aux observations qu'appelle l'article 13 du règlement est rappelée à nouveau dans le présent procès-verbal, afin que la motion puisse être discutée à la rentrée.

Insertion du travail de M. Louis d'Illiers sur Orléans.

M. Guillaume lit son rapport sur le travail de M. Louis d'Illiers, relatif aux *Transformations d'Orléans*. L'insertion du travail est décidée, ainsi que celle du rapport lui-même.

Mémoire de M. l'abbé Saget, sur les *Stalles de Cléry*.

M. le docteur Fauchon donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Saget sur les *Stalles du chœur de Notre-Dame de Cléry*.

Ce mémoire est renvoyé à la section des Sciences et Arts.

La séance est levée à 9 h. 25.

Pour le Secrétaire particulier :

R. Refoulé.



TABLE DU TOME QUATORZIÈME

DE LA V[e] SÉRIE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06398 1545

